

**Les premiers paroissiens et églises (1713, 1751)
de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud,
et la saga opposant les coseigneurs Blais et Couillard
pour la troisième église érigée au sud de la rivière en 1784-85**



**Plan du site des deux premières églises
sur la terre de la famille Blanchet au nord de la rivière du Sud
(27 mai 1784, par Jeremiah McCarthy, arp.-géo.)**

Michel Blais

18 mars 2021

Table des matières

Aperçu.....	8
LES PREMIERS PAROISSIENS ET ÉGLISES (1713, 1751) DE SAINT-PIERRE-DU-SUD.....	11
Pierre Blanchet (1646-1709), donateur du terrain de la première église de Saint-Pierre-du-Sud en 1709.....	11
Les censitaires de Saint-Pierre et de Saint-Thomas lors du recensement de 1732.....	13
La « <i>commodité et incommodité</i> » de la paroisse de Saint-Pierre, le 18 mars 1721.....	20
L'abbé François Richard et les seigneurs Couillard, des partenaires dans l'établissement de la nouvelle paroisse de Saint-Pierre-du-Sud durant la décennie 1716-1726.....	22
L'ordonnance du 22 avril 1720 de l'intendant Michel Bégon pour rendre praticables les chemins de la seigneurie de la Rivière-du-Sud.....	23
L'abbé François Richard, un prêtre-curé béni... des seigneurs Couillard....	24
La petite histoire « judiciaire » de l'îlet concédé à titre personnel à l'abbé Richard.....	25
L'abbé François Richard s'adresse à l'intendant Dupuy pour faire confirmer la possession personnelle de son îlet.....	26
Une deuxième concession par les seigneurs Couillard à l'abbé Richard : ils lui donnent la terre adjacente à l'îlet concédé en 1719.....	27
En 1744, Joseph-Marie Blais achète l'îlet et la terre de l'ancien curé Richard.....	29
L'abbé Richard, aussi un prêtre « prêteur ».....	29
La première petite église de Saint-Pierre, déjà vieille et exiguë après 40 ans.....	30

Michel Blais père est élu syndic en chef pour « la bâtisse » de la deuxième église.....	32
Une autre assemblée des habitants tenue le 8 novembre 1750 « <i>sur les moïens à prendre pour bâtir plus promptement une nouvelle église</i> ».....	33
Pose de la première pierre le 18 juin 1751 et bénédiction le 12 octobre 1751.....	34
Le montant de la recette pour la « bâtisse » de la deuxième église... comparable au prix de vente de l'ancienne terre du curé François Richard.....	34
Le plan de l'emplacement de la deuxième église au nord de la rivière du Sud, dressé par l'arpenteur-géomètre Jeremiah McCarthy le 27 mai 1784.....	35
Deux lettres de juillet 1763 du curé Duchouquet au grand-vicaire Briand, au sujet d'une portion de terre vendue par la Fabrique de Saint-Pierre « pour faire bâtir l'ancienne église ».....	36
LA SAGA OPPOSANT LES COSEIGNEURS BLAIS ET COUILLARD POUR LA TROISIÈME ÉGLISE ÉRIGÉE AU SUD DE LA RIVIÈRE EN 1784-1785.....	41
Michel Blais père, de nouveau syndic en chef et bâtisseur d'église.....	43
Le 1er mars 1782, plus de 120 chefs de famille de Saint-Pierre se rendent à Saint-Thomas pour présenter à la Cour des plaidoyers communs leur projet d'une nouvelle église.....	45
Les deux groupes opposés exposent leurs raisons à la Cour.....	46
Les 13 chefs de famille Blais : un groupe uni, solidaire et majoritaire.....	46
Les sept raisons invoquées par le Sieur Michel Blais pour les demandeurs.....	48
Les quatre raisons invoquées par le Sieur Couillard pour les défendeurs...	49
Les parties ouïes, la Cour ordonne.....	50
Le jugement final du 13 juillet 1782 ordonne la construction d'une nouvelle église et d'un nouveau presbytère du côté du sud de la rivière.....	51

La sagesse, l'indépendance et l'objectivité de la Cour.....	52
Mgr Briand n'approuve l'ordre de la Cour que six mois plus tard.....	52
Donation d'un terrain par les Morin pour la nouvelle église.....	53
Michel Blais fils s'invite dans la donation des Morin à la Fabrique pour faire son don personnel d'une terre en bois debout.....	54
Des syndics étroitement apparentés.....	54
Par un avenant ajouté au contrat de donation, Augustin Morin cède sa place de banc à Michel Blais fils pour le prix de 180 livres.....	56
Le 28 août 1783... une date charnière dans la saga de la nouvelle église : Michel Blais fils achète de son beau-frère Antoine Talbot le terrain où elle sera finalement bâtie.....	56
Dans l'après-midi du 28 août 1783, Michel Blais fils échange avec la Fabrique le terrain qu'il a acheté de son beau-frère Antoine Talbot au cours de l'avant-midi.....	58
Antoine Talbot comparaît à cet acte et agrandit le terrain donné pour l'église.....	60
Le 13 décembre 1783, Blais et Talbot sont contraints d'annuler et résilier leur contrat de vente, vu le retrait féodal intenté par le seigneur Couillard...	60
Le 3 janvier 1784, Michel Blais fils et Antoine Talbot s'échangent des terrains pour être à l'abri de tout nouveau retrait féodal.....	61
Une lettre étonnante, incohérente et complaisante du curé Bédard dans le dossier de la construction de l'église au sud de la rivière.....	63
Le curé Bédard fait fi des recommandations des experts et des ordonnances de la Cour des plaidoyers communs.....	64
Les trois arguments invoqués par le curé Bédard dans sa lettre de mars 1784.....	64
L'état d'esprit de confrontation des paroissiens en regard du site désigné par les experts et la Cour.....	65
La réponse négative de l'évêque Briand à la lettre du curé Bédard.....	66

Un autre obstacle... un petit-fils Blanchet intente le 5 mai 1784 un recours contestant la superficie du terrain occupé par la Fabrique.....	67
Le plan des terrains occupés par la Fabrique sur la terre des Blanchet est dressé le 27 mai 1784 par l'arpenteur McCarthy.....	68
4 juillet 1784 : Pose de la première pierre de l'église érigée au sud de la rivière, par Pierre-Laurent Bédard, curé de Saint-François et exerçant par intérim les fonctions curiales à Saint-Pierre de 1783 à 1785.....	69
10 juillet 1784 : La Cour des plaidoyers communs homologue l'état de répartition présenté par Michel Blais pour la bâtisse du presbytère et de la nouvelle église de Saint-Pierre-du-Sud.....	69
6 novembre 1784 – Jugement de la Cour des plaidoyers communs dans l'affaire Augustin Blanchet contre la Fabrique de Saint-Pierre.....	70
Michel Blais maintenu dans la jouissance et propriété du terrain échangé avec la Fabrique de Saint-Pierre le 28 août 1783.....	71
Une place de banc à perpétuité pour Augustin Blanchet « <i>considéré comme fondateur de ladite église de St.Pierre</i> ».....	71
Pierre Blanchette, un autre petit-fils de l'ancêtre, avait vendu sa place de banc à la Fabrique en 1747.....	71
1784-11-14 Plan et procès-verbal du grand voyer Jean Renaud pour la route menant à l'église neuve au sud de la rivière.....	72
1785-12-06 : Consécration de la 3e église de Saint-Pierre.....	74
Le temps des ponts entre les deux rives de la rivière... pas avant 1867.....	74
Mes parents et grands-parents Blais ont uni leur destinée dans cette troisième église de Saint-Pierre-du-Sud bâtie en 1784-1785.....	75
Hommages aux descendants Blais qui continuent de mettre en valeur en 2021 les terres de Michel-Toussaint et Joseph-Marie Blais et leurs fils.....	76
Une entreprise florissante au bout de la terre de Michel Blais fils : l'entreprise Forage CBF (Camille Blais et fils).....	78
Sincères remerciements.....	79

Des nouveaux mariés Blais posent fièrement sur le parvis de l'église de Saint-Pierre-du-Sud en 1942.....	80
Deux lignées de Blais de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud.....	81
Ascendance des fils de Georges Blais.....	82
LISTE DES ANNEXES.....	83
Annexe 1 – Document sur Michel-Toussaint Blais (1714-83).....	86
Annexe 2 – Logo et slogan des Fêtes du 375 ^e anniversaire.....	88
Annexe 3 – Aveu et dénombrement du 10 avril 1732.....	89
Annexe 4 – Ordonnance du 22 avril 1720 de l'intendant Bégon.....	93
Annexe 5 – Procès-verbal du 18 mars 1721 du commissaire Collet.....	96
Annexe 6 – Plan du 27 mai 1784 du site des premières églises.....	99
Annexe 7 – Ordonnance du 17 août 1728 de l'intendant Dupuy.....	102
Annexe 8 – Extrait du cadastre de 1875.....	106
Annexe 9 – Ordonnance du 30 juin 1750 de l'évêque Pontbriand.....	107
Annexe 10 – Élection de Michel Blais comme syndic le 5 juillet 1750.....	109
Annexe 11 – Procès-verbal de la Fabrique du 8 novembre 1750.....	110
Annexe 12 – Pose de la première pierre le 18 juin 1751.....	112
Annexe 13 – Lettre du 18 juillet 1763 du curé Duchouquet.....	113
Annexe 14 – Lettre du 25 juillet 1763 du curé Duchouquet.....	117
Annexe 15 – Jugement interlocutoire du 1 ^{er} mars 1782.....	120
Annexe 16 – Jugement final du 13 juillet 1782.....	130
Annexe 17 – Recensement de 1762.....	133
Annexe 18 - Aveu et dénombrement du 17 octobre 1777.....	135
Annexe 19 – Terres des familles Morin, Létourneau, Talbot, Blanchet et Blais.....	141
Annexe 20 – Donation d'un terrain le 12 juin 1783 par Augustin Morin à la Fabrique.....	142
Annexe 21 – Vente de terrain par Antoine Talbot à son beau-frère Michel Blais fils.....	146
Annexe 22 – Le 1783-08-28, échange de terrains entre Michel Blais et la Fabrique.....	148
Annexe 23 – Échange de terrains entre Michel Blais fils et Antoine Talbot.....	151
Annexe 24 – Foi et hommage de Michel Blais le 17 octobre 1777.....	153
Annexe 25 – Plan du 14 novembre 1784 de la route de l'église neuve.....	159
Annexe 26 – Lettre du 30 mars 1784 du curé Bédard à Mgr Briand.....	163
Annexe 27 – Jugement final du 6 novembre 1784 dans l'affaire Augustin Blanchet.....	164

Annexe 28 – Actes de sépulture de Michel Blais père et fils.....	166
Annexe 29 – « <i>Le capitaine Michel Blais est un homme terrible...</i> ».....	167
Annexe 30 – Plan du 25 juin 1849 du chemin du Roi au nord de la rivière du Sud.....	168

**Les premiers paroissiens et églises (1713, 1751)
de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud,
et la saga opposant les coseigneurs Blais et Couillard
pour la troisième église érigée au sud de la rivière en 1784-85**

Quand d'un passé ancien rien ne subsiste, après la mort des êtres, après la destruction des choses, seules, plus frêles mais plus vivaces, plus immatérielles, plus persistantes, plus fidèles, l'odeur et la saveur restent encore longtemps, comme des âmes, à se rappeler, à attendre, à espérer, sur la ruine de tout le reste, à porter sans fléchir, sur leur gouttelette presque impalpable, l'édifice immense du souvenir.

(Marcel Proust se souvenant des « petites madeleines » dégustées dans son enfance, dans *À la recherche du temps perdu*)

Aperçu

Étant moi aussi à la recherche, depuis longtemps, de cet « édifice immense du souvenir » de plusieurs générations de mes ancêtres Blais, tant maternels que paternels, et de leur place fièrement occupée dans l'histoire de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud¹, il m'est apparu important de partager quelques précieux renseignements découverts dans les archives civiles, judiciaires ou religieuses de cette magnifique paroisse de la Côte-du-Sud.

La publication de ce document coïncide avec la double commémoration du 375^e anniversaire de la Seigneurie de la Rivière-du-Sud (1646-2021)², dont Saint-Pierre était l'une des trois paroisses, concédée à Charles-Huault-de-Montmagny, premier gouverneur de la Nouvelle-France, et de la naissance de Pierre Blanchet (1646-1709), le donateur d'une portion de sa



1 Pour mémoire, notre ouvrage publié le 31 octobre 2018 et intitulé « *Michel-Toussaint Blais (1714-1783) : sa terre et habitation au sud de la rivière, le site de son moulin à vent et de la « Bataille de Saint-Pierre* », 45 pages, avec la collaboration spéciale de Mariette Blais. Nous reproduisons en annexe 1 les deux pages de couverture de ce document, dont l'entièreté est disponible gratuitement en ligne aux adresses électroniques de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3576484>) et de la Société de conservation du patrimoine de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (<http://www.patrimoinesaintfrancois.org/u.html>). L'auteur a aussi publié de nombreux articles dans le Journal des Blais, publié par l'Association des Blais d'Amérique (<https://www.blaisdamerique.com/>).

2 Le logo et le slogan « **D'eau, de roc, d'argile et d'étoiles** » des Fêtes du 375^e anniversaire de la seigneurie de la Rivière-du-Sud à Saint-Pierre est reproduit en annexe 2. ainsi que leur symbolique et signification.

terre à la Fabrique de Saint-Pierre en 1709 pour la construction de la première église au nord de la rivière du Sud.

Dans un premier temps, nous évoquerons la mémoire de la famille de Pierre Blanchet, pionnière de Saint-Thomas, puis de Saint-Pierre, et une des premières à se voir concéder une terre par le seigneur Jean-Baptiste Couillard de l'Espinay. Dans son testament de 1709, Pierre Blanchet fut le donateur du terrain pour la première église située au nord de la rivière, près du chemin du Roy. Plus de cinquante concessions de terres effectuées à l'été 1716 par le seigneur Couillard et le procès-verbal du commissaire Collet en 1721 nous feront connaître les tout premiers paroissiens de Saint-Pierre et les liens familiaux étroits entre plusieurs de ces premières familles établies à Saint-Pierre et à Saint-Thomas. Des extraits de l'aveu et dénombrement de la seigneurie de la Rivière-du-Sud fait par les seigneurs Couillard en 1732 nous aideront aussi à localiser les terres de ces premiers habitants de chaque côté de la rivière du Sud.

Ensuite, à partir des archives de la fabrique et du diocèse, nous ferons l'histoire de la construction des deux premières églises (1713 et 1751) de Saint-Pierre-du-Sud. À la suite de l'ordonnance de l'évêque, en 1750, de remplacer la première église « *menaçant ruine* », nous assisterons à une assemblée des habitants de Saint-Pierre où Michel-Toussaint Blais fut élu syndic en chef à la « *bâtisse* » d'une nouvelle église plus vaste et plus longue, sur le même emplacement que la première. Une croix érigée sur la terre ancestrale des Blanchet marque le site de ces deux premières églises, merveilleusement illustré dans le plan figuratif dressé en 1784 par l'arpenteur Jérémie McCarthy et reproduit à l'annexe 6.

Enfin, dans un second temps, nous relaterons les différents épisodes de la saga entourant le choix du site de la troisième église de Saint-Pierre érigée en 1784-85 sur la rive sud de la rivière. Nous accompagnerons les carrioles des cent vingt-deux (122) chefs de famille de Saint-Pierre, présents ou représentés, à la séance extraordinaire de la Cour des plaidoyers communs tenue à Saint-Thomas le 1^{er} mars 1782. Ces familles étaient divisées en deux clans : environ trois sur quatre d'entre elles étaient représentées par Michel-Toussaint Blais et demandaient la réparation de l'ancienne église, sinon une nouvelle construction au sud de la rivière. L'autre quart, représenté par les seigneurs Couillard, demandait la construction d'une nouvelle église au nord et sur une autre terre appartenant à la Fabrique.

Après avoir analysé le rapport des trois experts mandatés pour la conseiller sur l'endroit le plus solide et commode, la Cour a ordonné la construction de la nouvelle église au sud de la rivière. Ce jugement fut ensuite approuvé par M^{gr} Briand, évêque du diocèse de Québec. Michel Blais fils, après le décès de son père survenu le

5 septembre 1783, exercera la fonction de syndic en chef de cette nouvelle construction. Après de multiples tractations et transactions visant à éviter que le seigneur Couillard n'exerce son droit de retrait féodal³, la troisième église de Saint-Pierre sera construite au sud de la rivière sur une portion de la terre d'Antoine Talbot dit Gervais donnée en échange à son beau-frère Michel Blais fils, qui échangera ensuite ce terrain avec la Fabrique, le même jour et devant le même notaire.

Ce ne sera finalement qu'en 1867, soit au moins trois générations plus tard, que les paroissiens de Saint-Pierre jouiront d'un pont de bois enjambant la rivière du Sud et facilitant leurs communications, particulièrement lors des crues saisonnières des eaux. Nul doute que ces familles, dont plusieurs étaient apparentées, ont pu enfin vivre dans une plus grande harmonie. C'est aussi à cette même époque que ces familles riveraines ont déménagé leurs pénates sur les coteaux, loin des eaux claires et rafraîchissantes de leur rivière, mais en y retournant y chanter, les beaux dimanches d'été : « *Je l'ai trouvé si belle, que je m'y suis baigné* »!

³ Il s'agit du « *droit pour le seigneur de racheter d'office la censive vendue par un de ses censitaires à un tiers, en payant à ce dernier la somme convenue, dans les quarante jours de la vente* ».

(Niort, Jean-François. « Aspects juridiques du régime seigneurial en Nouvelle-France. » *Revue générale de droit*, 32(3), 2002, pp. 443-526, p. 512. <https://doi.org/10.7202/1028080ar>

LES PREMIERS PAROISSIENS ET ÉGLISES (1713, 1751) DE SAINT-PIERRE-DU-SUD

Pierre Blanchet (1646-1709), donateur du terrain de la première église de Saint-Pierre-du-Sud en 1709

Pierre Blanchet est né en France en 1646⁴ et y aurait occupé le métier de tisserand. Il a traversé en Nouvelle-France sur *Le Cat de Hollande* et a débarqué à Québec le 18 juin 1665. Le bulletin de l'Association des familles Blanchet(te) d'Amérique, dénommé « *Le Tissu Blanchet* »⁵ en souvenir de cette première occupation du premier ancêtre, a souligné en 2015 le 350^e anniversaire de l'arrivée de Pierre Blanchet dans le petit bourg de Québec comptant alors 508 personnes.

Cinq ans après son arrivée dans son nouveau pays d'adoption, Pierre Blanchet a épousé⁶, le 16 février 1670, Marie-Anne Fournier, la fille aînée de Guillaume Fournier et de Françoise Hébert, une petite-fille de Louis Hébert, le premier colon installé en Nouvelle-France. Pierre a alors 24 ans et son épouse n'est âgée que de 14 ans. Les deux couples Blanchet et Fournier comptent parmi les premiers censitaires du seigneur Louis Couillard et les familles pionnières de la seigneurie de la Rivière du Sud dans la paroisse de Saint-Thomas-de-la-Pointe-à-la-Caille (Montmagny). Pour faciliter la compréhension du lecteur, les alliances matrimoniales entre les familles Hébert, Fournier, Couillard et Blanchet sont résumées dans le tableau qui suit :

4 L'année 1646 coïncide aussi avec celle de la concession de la Seigneurie de la Rivière-du-Sud à Charles-Huault-de-Montmagny. En 2021, les descendants des pionniers de cette seigneurie pourront participer à la célébration du 375^e anniversaire de ces deux événements. L'auteur du présent document, né en 1946, soit 300 ans plus tard, célébrera aussi en 2021 un double anniversaire : son 75^e anniversaire de naissance en avril et ses noces d'or en juillet.

5 Pour un résumé de la biographie de l'ancêtre des Blanchet(te) d'Amérique, voir le site web de l'association: <http://www.familles-blanchet.ca/genealogie/nos-origines/>

6 Le contrat de mariage a été passé devant le notaire Pierre Duquet, le 3 octobre 1669.

Louis Hébert et Marie Rollet (1601-02-16) (premier colon et apothicaire)	
Guillaume Hébert/Hélène Desportes (m. 1634) Hélène Desportes/Noël Morin (m. 1640)	Marie-Guillemette Hébert/Guillaume Couillard
Françoise Hébert (d. 1716) / Guillaume Fournier (d. 1699)	Louis Couillard , sieur de l'Espinay et Geneviève Després (d. 1706) (elle donne sa moitié de la seigneurie de la Rivière-du-Sud en 1685 à ses fils Louis et Jacques); petit-fils de Louis Hébert; cousin germain de Françoise Hébert.
Les enfants de Guillaume Fournier Marie-Anne Fournier/Pierre Blanchet (d. 1709) Agathe Fournier / Louis Gesseron Jacquette Fournier (d. 1736) /Jean Prou (domestique de Louis Couillard) Jean Fournier/Roy M.-Jeanne-Élisabeth Joseph Fournier (d. 1741)/Barbe Girard Simon Fournier/Catherine Rousseau (d. 1749) (lieutenant de milice en 1721) Pierre Fournier (d. 1750)/Marie Isabelle Françoise Fournier (d. 1734)/Jacques Boulay Louis Fournier (d. 1721)/Marie-Jeanne Caron Madeleine Fournier / Pierre Laporte Charles Fournier (d.1739) / Élisabeth Bouchard	Les fils de Louis Couillard et Geneviève Després 1) Jean-Bte Couillard, sieur de l'Espinay (1657-1735) et Geneviève Chavigny 2) Louis Couillard (d. 1728) et Marie Fortin - Louis (d. 1754) et Marthe Côté Jean-Baptiste, seigneur primitif (d.1759) et Geneviève Alliés (d.1802), cette dernière ayant forcé Michel Blais père à démanteler son moulin à vent érigé sans droit sur sa terre - Jean-Baptiste (1759-1808) 3) Jacques Couillard (d. 1737) et Élisabeth Lemieux (d. 1739) (son frère Guillaume Lemieux fils a épousé en 2 ^e noce en 1726, Marie-Anne Blais, la sœur de Michel-Toussaint Blais (1714-1783) ; Jacques Couillard a hérité de la seigneurie de la Rivière-du-Sud de Jean-Baptiste Couillard, son frère consanguin) Jacques Couillard (d.1744) et Véronique Bélanger Jacques Couillard (1733-1799) et Charlotte Fournier
Les enfants de Pierre Blanchet Pierre-Alphonse Blanchet/Louise Gagné Guillaume Blanchet/Marie-Anne Gagné Jean-Baptiste Blanchet(d.1769)/Geneviève Gagné, puis Geneviève Rousseau (les 3 frères Blanchet mariés aux 3 sœurs Gagné) Madeleine Blanchet/Destroismaisons Charles Françoise Blanchet (d.1742) / Sébastien Morin Louis Blanchet (d. 1772)/Angélique Joly	Les enfants de Jacques Couillard/Élisabeth Lemieux Son fils Jacques Couillard Després (d. 1744) Jacques Couillard Després (1733-1799), coseigneur de la Rivière-du-Sud Ses fils : Joseph, Jean-Baptiste et Clément Ses filles : Marie, Élisabeth, Marthe, Angélique et Madeleine Michel-Toussaint Blais achète les parts de seigneurie de Madeleine (1743), d'Élisabeth (1755) et d'Angélique (1756).

Tableau 1 - Liens entre les familles Fournier, Blanchet et Couillard

Selon ce tableau, les familles Fournier, Blanchet et Couillard sont étroitement apparentées : **Louis Couillard, seigneur de la Rivière-du-Sud**, petit-fils de Louis Hébert, est le cousin germain de Françoise Hébert (l'épouse de Guillaume Fournier) et le petit-cousin de Marie-Anne Fournier (l'épouse de Pierre Blanchet). Ces deux couples sont ses censitaires et les pionniers de sa seigneurie dans la paroisse de Saint-Thomas-de-la-Pointe-à-la-Caille (aujourd'hui Montmagny). Nul doute que lorsqu'il est venu le temps de faire la concession de ses terres, il est naturel et légitime que ce seigneur ait accordé une certaine priorité ou préséance aux familles qui lui sont liées par le sang ou par alliance.

Les censitaires de Saint-Pierre et de Saint-Thomas lors du recensement de 1732⁷

En vertu de l'acte de concession de leur domaine, les seigneurs devaient produire un aveu et dénombrement de leur seigneurie, une sorte de recensement, dans lequel étaient mentionnés les noms des habitants, l'étendue de leurs terres et de leurs défrichements. Dans celui dressé le 10 avril 1732 par Jean-Baptiste Couillard, en son nom et pour les autres propriétaires de la seigneurie de la Rivière-du-Sud, devant l'intendant Gilles Hocquart, nous retrouvons la liste des pionniers, pères ou fils, des paroisses de Saint-Thomas et de Saint-Pierre.

Pierre Blanchet étant décédé à Saint-Thomas en 1709, le nom surligné en jaune dans l'extrait de l'annexe 3 ci-dessous reproduit ne désigne pas Pierre Blanchet père, mais plutôt l'un de ses descendants, soit Pierre-Alphonse, son fils aîné, ou Pierre (1700-1756), son petit-fils. Le renvoi (3) précise la localisation et l'étendue de sa terre ayant front au bord du fleuve Saint-Laurent dans la paroisse de Saint-Thomas, en 1732:

« Blanchet possède deux arpents sur la moitié de la profondeur qui se trouve depuis le bord du fleuve, jusqu'à la Rivière du Sud, chargés de 20 sols, réduits à 15 sols et un chapon par arpent et cinq sols de cens; il a maison, grange, étable, 16 arpents de terre labourable et 2 de prairies ».

⁷ À l'annexe 3, nous reproduisons de larges extraits de cet aveu et dénombrement de 1732 identifiant les pionniers de la seigneurie de la Rivière-du-Sud dans la paroisse de Saint-Thomas, ainsi que plusieurs de leurs descendants établis dans la paroisse de Saint-Pierre, de chaque côté de la rivière du Sud. **De juillet à septembre 1716, le seigneur Jean-Baptiste Couillard de l'Espinay a procédé à soixante-huit (68) concessions de terres dans sa seigneurie (dont 56 pour le mois d'août seulement).** Tous ces contrats ont été passés devant le notaire Abel Michon (1675-1749), aussi cultivateur et censitaire établi près du fleuve à Saint-Thomas. Ses deux fils aînés, Laurent et Louis-Augustin Michon, ont épousé des petites-filles de Pierre Blanchet, le donateur du terrain de la première église de Saint-Pierre. L'inventaire du greffe (1709-1749) du notaire Abel Michon peut être consulté en ligne à l'adresse suivante :

http://collections.banq.qc.ca/bitstream/52327/2431906/22/187501_22.pdf

En 1671, un an après leur mariage à Québec, le couple Pierre Blanchet/Marie-Anne Fournier déménage à Saint-Thomas-de-la-Pointe-à-la-Caille. Les parents de Marie-Anne, Guillaume Fournier et Françoise Hébert, sont alors déjà installés sur une terre que leur cousin Louis Couillard, Sieur de l'Espinay, leur avait concédée dans sa seigneurie de la Rivière-du-Sud.

			Arpents	Arpents		Maisons	Granges	Étables	Terres labourables.	Prairies
Au-dessus	Alexis Lemieux,	possède	3	sur 40	prof.	;	3	3	3	7 7
"	Pierre Joncas	"	3	" 40	"	;	3	3	3	35 7
"	Louis Costé, (hér.)	"	6	" 84	"	;	3	3	3	40 10
"	Jean Létourneau, hér. (1)	"	3	" 84	"	;	3	3	3	25
"	Charles Fournier	"	3	" 84	"	;	1	1	1	25
"	Morin-Valcourt, (hér.)	"	3	" 84	"	;	2(2)	2	1	45
"	Pierre Fournier	"	3	" 84	"	;	1	1	1	15
"	Charles Bélanger	"	2	" 84	"	;	1	1	1	10
"	Pierre Bélanger	"	3	" 84	"	;	2	1	1	12
"	J. Laurendeau (hér.)	"	3	" 84	"	;	1	1	1	16
"	Pierre Blanchet (3)	"	3	" 84	"	;	1	1	1	10

Dans l'extrait ci-dessus, on trouve l'inscription des censitaires Pierre Blanchet, et de ses beaux-frères Pierre et Charles Fournier (le fils cadet occupant la terre de son père, le pionnier Guillaume Fournier décédé en 1699), chacun possédant une terre de 3 arpents sur 84 de profondeur dans la paroisse de St-Thomas, dans la première concession près du fleuve Saint-Laurent. Les héritiers⁸ de Louis Costé (1665-1714), ancien capitaine de milice de la Côte-du-Sud, y possèdent une terre deux fois plus grande et davantage défrichée, soit 40 arpents en terres labourables et 10 en prairies. Quatre de ces pionniers (Alexis Lemieux, Pierre Joncas, Louis Costé et Jean Létourneau) possèdent même chacun trois (3) maisons sur leurs concessions.

			Arpents	Arpents		Maisons.	Granges.	Étables	Terres labourables.	Prairies
Au-dessus	Jean Bechet	possède	3	sur 40	prof.	;	0	0	0	10
"	Chs Fournier	"	4	" 40	"	;	1	1	1	16
"	Guillaume Boulay	"	4	" 40	"	;	1	1	1	6
"	Laurent Michon	"	4	" 40	"	;	2	1	1	8
"	Abel Michon	"	4	" 40	"	;	1	1	1	8
"	Campagna	"	4	" 40	"	;	1	1	1	8

⁸ Louis Costé fils (1693-1751) a épousé Élisabeth Couillard, la fille du seigneur Louis Couillard de l'Espinay.

Dans l'extrait de l'annexe 3 ci-dessus reproduit, on recense une autre terre (contenant 16 arpents de terres labourables) appartenant à Charles Fournier, un des fils du pionnier Guillaume Fournier. Sont également recensées les terres d'Abel Michon⁹, notaire royal ayant pratiqué à Saint-Thomas de 1709 à 1749, et de son fils aîné, Laurent Michon, qui a épousé en 1728 à Saint-Pierre, Marie-Anne Blanchet, une petite-fille de Pierre Blanchet.

“ Germain Gaumont	“ 4 “ 40 “ ; 1 1 1 8
“ Ls Fournier (rep.)	“ 4 “ 40 “ ; 1 1 1 20 4
“ Joseph Fournier	“ 5 “ 40 “ ; 1 1 1 30 7
“ Jean-Baptiste Prou	“ 6 “ 40 “ ; 1 1 1 36
“ Denis Prou	“ 5 “ 40 “ ; 1 1 1 60 5
“ Jacques Taillebault	“ 6 “ 40 “ ; 1 1 1 90 10
“ Frs Destroismaisons	“ 5 “ 40 “ ; 1 1 1 50 2
“ Pierre Gagné	“ 5 “ 40 “ ; 1 1 1 40
“ Pierre-Noël Morin	“ 5 “ 40 “ ; 1 1 1 50
“ Joseph Blanchet	“ 5 “ 40 “ ; 1 1 1 4
“ Joseph Renaud	“ ½ “ 40 “ ; 1 1 1 5
“ Pierre Morin dit Miscou	“ 3 “ 40 “ ; 1 1 1 12
“ Noël Bacon	“ 3 “ 40 “ ; 1 1 1 8
“ Joseph Gaumont	“ ½ “ 40 “ ; 1 1 1 8
“ J. Destroismaisons	“ 3 “ 40 “ ; 1 1 1 27
“ Nicolas Morin	“ 4 “ 40 “ ; 1 1 1 36
“ Louis Rolandeau	“ 4 “ 40 “ ; 1 1 1 16
“ Fabrique St-Pierre	“ 4 “ 40 “ ;
“ Louis Isabelle	“ 5 “ 40 “ ; 1 1 1 2

Dans l'extrait ci-dessus, **la terre de Jacques Taillebault (Talbot) est située à la limite est de la paroisse de Saint-Pierre.**¹⁰ Ce pionnier de Saint-Pierre possède six (6) arpents de front sur quarante (40) de profondeur, dont quatre-vingt-dix (90) arpents de terres labourables et dix (10) en prairie : plus de 40% de sa terre de 240 arpents de superficie est donc déjà défrichée en 1732. Ses voisins immédiats, Denis Prou (l'habitation de Denis Prou est comprise dans la paroisse de Saint-Thomas, au dit lieu de la Pointe à la Caille), François Destroismaisons (dit Picard), Pierre Gagné et Pierre-Noël Morin, sont des défricheurs tout aussi efficaces.

9 C'est le Frère Éloi-Gérard Talbot, mariste, généalogiste de renom, qui a fait don aux Archives nationales du Québec de son inventaire du greffe du notaire Abel Michon (267 pages, incluant un index des noms des personnes renvoyant aux numéros des actes). Cet inventaire a été publié en 1970 par l'Éditeur officiel du Québec, dans le XXII^e tome de la série « *Inventaire des greffes des notaires du régime français* » commencée en 1943. Ce patient chercheur a dépouillé et analysé chaque pièce (plus de 2000), en conservant souvent l'orthographe élémentaire du notaire, dont voici quelques exemples : *viquer* pour vicaire, *oncqle* pour oncle, *Talebeau* pour Talbot, *saller* pour salaire, *parconcequand* pour par conséquent.

10 Tel qu'il est indiqué aussi au procès-verbal du 18 mars 1721 sur la « *commodité et incommodité* » dressé dans la paroisse de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud par Mathieu-Benoit Collet, reproduit à l'annexe 5, et à l'extrait du *Règlement des districts des paroisses de la Nouvelle-France* : « **à prendre du côté d'en bas, depuis et compris l'habitation de Jacques Taillebeau** [Talbot] ».

À l'avant-dernière ligne de ce même tableau, est listée la terre de quatre (4) arpents de front sur 40 de profondeur appartenant à la Fabrique de St-Pierre,¹¹ située à seulement cinq arpents (un arpent français équivalait alors à 180 pieds) de la première église ou chapelle de la paroisse de Saint-Pierre. L'emplacement de l'église a été donné par Pierre Blanchet lui-même sur son lit de mort, dans son testament reçu le 10 avril 1709 par Messire Ménage, prêtre-missionnaire de Saint-Thomas, deux jours avant son inhumation à Saint-Thomas. Toutefois, ce n'est que quatre ans plus tard, en 1713, que cette donation est confirmée par acte notarié¹², sur lequel est apposée la signature de Louis Couillard, seigneur en partie de la seigneurie de la Rivière-du-Sud.

11 Cette terre et habitation, de la contenance de quatre arpents et huit perches de front sur la moitié du terrain qui se trouve entre le bord du fleuve Saint-Laurent et la rivière du Sud, a été **vendue pour le prix de 40 francs à la Fabrique de Saint-Pierre** le 5 novembre 1717, **par Françoise Rondeau, veuve de Jean Daneau** (Daniau dit Laprise) (1650-1709), dans un contrat passé devant le notaire Abel Michon (acte 352), et **Guillaume Blanchet, marguillier et fils du pionnier Pierre Blanchet, agissait pour et au nom de la Fabrique**. Au cadastre de 1875 de la paroisse de Saint-Pierre, ce lot porte le numéro 28. Cette terre a été vendue par la Fabrique à Alphonse Rousseau, cultivateur de Saint-Pierre, dans un acte passé devant le notaire François-Xavier Gendreau, le 21 août 1882.

12 Le 7 février 1713, devant le notaire Abel Michon (acte 88). Ce contrat est ainsi résumé par le Frère Éloi-Gérard Talbot dans son inventaire du greffe de ce notaire: « **Donation des Blanchet à la fabrique de St-Pierre**. Anne Fournier, veuve de Pierre Blanchet, et Guillaume Blanchet, son fils, et Anne Gagné, épouse de ce dernier, **cèdent à la fabrique de St-Pierre, un arpent de terrain de front sur deux de profondeur, pour construire une église, un cimetière, un presbytère et « autre commodité » du Curé**. À la dite veuve Blanchet et ses hoirs et ayant causes, une place de banc dans l'église sera accordée. Signent : Ph. Boucher, curé de St-Joseph, Ch.-Hazeur Désaunaux, prêtre [missionnaire desservant la paroisse de St-Thomas], Jacques Daniaux, **Louis Couillard**, Pierre Morin. »

Dans un acte d'approbation par Jean-Baptiste Blanchet, fils héritier du pionnier Pierre Blanchet, reçu en 1716 devant le même notaire¹³, il est précisé qu'il s'agit « *d'une terre de 6 arpents en superficie pour bâtir l'église, le presbytère et autre commodité du curé* », ce terrain étant attenant à celui donné précédemment par la veuve de Pierre Blanchet. Cet acte de 1716, approuvant la donation de 1713, a été accepté par François Richard,¹⁴ prêtre, et par les marguilliers Simon Fournier et Guillaume Blanchet, « *en vertu de l'ordre de Monseigneur l'Évesque de Québec* » en date du 4 août 1716 (il s'agit de M^{gr} de Saint-Vallier, qui fut le deuxième évêque de Québec, de 1688 à 1727).

		Arpents	Arpents		Maisons	Granges	Étables	Terres la- bourables	Prairies.
Au-dessus Pierre Blanchet, (1) possède			sur	prof.					
père, héritiers,		5	40	“	;	3	3	3	50 3
“	Simon Fournier	9	40	“	;	1	1	1	80 3
“	J.-B. Rousseau	4	40	“	;	1	1	1	24 2
“	Martin Rousseau	4	40	“	;	1	1	1	4
“	Jacques Talbeau (hér.)	6	40	“	;	1	1	1	6
“	Michel Arbour	4	40	“	;	1	1	1	2
“	Auguste Malbœuf	4	40	“	;	1	1	1	6
“	Alexandre Mercier	4	40	“	;	1	1	1	8

(1) Sur cette terre est l'église St-Pierre, bâtie en pierre.

13 Le 24 novembre 1716, devant le notaire Abel Michon (acte 300). Le Frère Éloi-Gérard Talbot résume ainsi cet acte dans son inventaire : « **Approbation par Jean Blanchet** [il s'agit de Jean-Baptiste Blanchet 1685-1769, ayant épousé en premières noces en 1712, à Berthier-en-Bas, Geneviève Gagné, fille de Louis Gagné et de Louise Picard], **fils héritier de Pierre Blanchet et de Anne Fournier, de l'acte de donation que le défunt Pierre Blanchet, par testament passé devant Messire Ménage, prêtre-missionnaire de la paroisse St-Thomas, en date du 10 avril 1709, donation faite à la fabrique de St-Pierre, d'une terre de 6 arpents en superficie pour bâtir l'église, le presbytère et autre commodité du curé...** le présent acte accepté par ledit Messire François Richard, prestre Curé dudit lieu et aussy des Sr Simon Fournier et Guillaume Blanchet marguilliers de la ditte paroisse & ce en vertu de l'ordre de Monseigneur l'Évesque de Québec en date du quatre août mil sept cent seize par lequel il donne tout pouvoir audit Sr Richard de passer tout acte nécessaire... **et ledit terrin tenant au terrin aussy cidevant donné par la ditte deffunte Fournier.** »

14 Le nom complet de François Richard est **François Richard De Beausoleil, jésuite (1687-1751)**. Né en France, il a été curé de Batiscan de 1730 à 1751. La seigneurie ecclésiastique de Batiscan fut concédée aux Jésuites par le Révérend Père de la Ferté, aumônier du Roi et membre de la Compagnie des Cent-Associés. **Curé de Saint-Thomas-de-la-Pointe-à-la-Caille (Montmagny), où il a bâti une église en pierre (1719), et prêtre-missionnaire de Saint-Pierre-du-Sud (1716-1726).**

À l'ouest de la terre de la fabrique acquise en 1717, les familles pionnières de la paroisse de Saint-Pierre recensées au nord de la rivière sont souvent apparentées entre elles:

- **Louis Isabelle** a épousé Marie-Barbe Proulx, la fille de Jean Proulx et de Jacquette Fournier et la nièce de Marie-Anne Fournier et de Pierre Blanchet); Marie-Anne Fournier, sa tante par alliance, est sa voisine du côté ouest;
- **Les héritiers de Pierre Blanchet et Marie-Anne Fournier**, qui possèdent 3 maisons, 3 granges, 3 étables, 50 arpents de terres labourables et 3 en prairies; ces héritiers sont les cousins et cousines des autres enfants de Guillaume Fournier;
- **Simon Fournier**, le beau-frère de Pierre Blanchet, a épousé Catherine Rousseau, la soeur de son voisin Jean-Baptiste Rousseau; il possède la terre la plus grande (9 arpents de front) et la plus défrichée du voisinage (80 arpents de terres labourables); **son fils Jean Fournier, marié à Marie Talbot (une des héritières de Jacques Talbot), est établi du côté sud de la rivière;**
- **Jean-Baptiste Rousseau** (d. 1773), le beau-frère de son voisin Simon Fournier; sa seconde épouse, Madeleine DesTroisMaisons dit Picard, était la fille de Madeleine Blanchet (la fille du pionnier Pierre Blanchet);
- **Martin Rousseau** (d. 1715), le frère du précédent;
- **Les héritiers de Jacques Talbeau** (l'ancêtre du Frère Éloi-Gérard Talbot); à l'extrémité est de la paroisse de Saint-Pierre, Jacques Talbot père avait une autre terre de 6 arpents sur 40, dont 90 arpents de terres labourables et 10 en prairies, soit l'une des terres les plus défrichées avec celle de son voisin Denis Prou (fils de Jean et Jacquette Fournier) (60 arpents de terres labourables).

Dans l'extrait reproduit ci-dessous, sont énumérés **les censitaires occupant des terres du côté sud de la rivière**, dont plusieurs sont également apparentés à ceux établis au nord de la rivière :

- **Jean et Guillaume Blanchet** (deux fils de Pierre Blanchet),
- **Sr Richard (il s'agit de l'abbé François Richard**, second curé résidant de Saint-Thomas de 1716 à 1726 et missionnaire desservant Saint-Pierre);¹⁵
- **Jean Fournier** (son père, Simon Fournier, habite à peu près vis-à-vis de sa terre, de l'autre côté de la rivière); en 1720, il a épousé Marie Talbot, la fille du pionnier

¹⁵ **Le 1^{er} juillet 1716, il a béni la pierre angulaire de la nouvelle église en pierre de Saint-Thomas**, en construction depuis l'année 1715 ou 1716, et il y a dit la première messe, le 23 juillet 1719. Cette troisième église de Saint-Thomas servit au culte de 1719 à 1771. Le parrain de la dite pierre fut le Sieur Louis Couillard, seigneur en partie de la Rivière-du-Sud. Ces renseignements sont tirés de l'ouvrage de l'abbé F.-E.-J. Casault, *Notes historiques sur la paroisse de Saint-Thomas de Montmagny*, Québec, Typ. Dussault & Proulx, 1906, pp. 42-43, 83, 329.

Jacques Talbot dit Gervais; la sœur de Jean, Marie-Madeleine Fournier, épouse Étienne Fontaine, le voisin de terre;

- **Étienne Fontaine** (29 enfants sont issus de ses trois unions, dont l'une avec Marie-Madeleine Fournier, la sœur de son voisin Jean Fournier);
- **Jean Talbeau**, fils de Jacques Talbot; frère et beau-frère de Marie Talbot et de Jean Fournier, son deuxième voisin du côté est; **Michel-Toussaint Blais (1714-1783) achète sa terre en 1738**);
- **Jacques Moyen**, né en Acadie (**Michel-Toussaint Blais achètera aussi cette terre et y établira son fils aîné en 1769**).

		Arpents	Arpents		Maisons	Granges	Étables	Terres labourables
Au-dessus Isidore Côté	possède	5	sur 40 prof.	;	1	1	1	7
Terre non concédée	"	3						
" Jean B. Rochefort	"	2	" 40 "	;	1	1	1	6
" Charles Fiset	"	2	" 40 "	;	1	1	1	28
" François Gagné	"	3	" 40 "	;	1	1	1	21
" Pierre Morin	"	3	" 40 "	;	1	1	1	20
" Pierre Noël Morin	"	5	" 40 "	;	1	1	1	20
" Jean Rousseau, (hér)	"	5	" 40 "	;	1	1	1	25
" Louis Rousseau	"	5	" 40 "	;	1	1	1	6
" Joseph Cloutier	"	4	" 40 "	;	1	1	1	12
" Pierre Lamarre	"	3	" 40 "	;	1	1	1	6
" Simon Fournier, (veu),	"	4	" 40 "	;	1	1	1	8
" Char. Destroismaisons	"	4	" 40 "	;	1	1	1	16
" Sébastien Morin	"	4	" 40 "	;	1	1	1	15
" Pierre Gagné dit								
" Belleavance	"	4	" 40 "	;	1	1	1	16
" Jean Blanchet	"	4	" 40 "	;	1	1	1	6
" Guillaume Blanchet	"	5	" 40 "	;	1	1	1	40
" Sr Richard	"	4	" 40 "	;	1	1	1	25
" Jean Fournier	"	4	" 40 "	;	1	1	1	12
" Etienne Fontaine	"	4	" 40 "	;	1	1	1	6
" Jean Talbeau, (fils)	"	4	" 40 "	;	1	1	1	12
" Jacques Moyen	"	3	" 40 "	;	1	1	1	8

La « *commodité et inconvénient* » de la paroisse de Saint-Pierre, le 18 mars 1721

En 1720, on comptait au-delà de quatre-vingts (80) districts paroissiaux dans les trois gouvernements de la Nouvelle-France,¹⁶ et « ***les limites de chacun de ces districts n'avaient pas encore été fixées d'une manière régulière et l'incertitude où l'on était de l'étendue des cures entraînait souvent des disputes oiseuses au sujet de la dîme*** ». Mathieu-Benoît Collet, procureur général du Conseil supérieur, fut mandaté par le gouverneur de Vaudreuil et l'intendant Bégon comme commissaire pour dresser un état des paroisses. Accompagné du greffier Nicolas-Gaspard Boucault (secrétaire de l'intendant Bégon et frère du notaire Gilbert Boucault de Godefus), il visita toutes les paroisses des deux rives du Saint-Laurent, du 4 février au 3 juin 1721, pour y entendre les seigneurs et habitants « *sur la commodité et inconvénient* » propre à chaque paroisse, cette enquête étant préparatoire à une redistribution des districts paroissiaux. Les habitants, convoqués d'avance, allèrent « *exposer leurs demandes, leurs raisons et leurs plaintes* ».

Le 18 mars 1721, le commissaire et son greffier visitaient la paroisse de St-Pierre située en la seigneurie de la Rivière-du-Sud. Leur procès-verbal¹⁷ nous fournit des renseignements importants sur l'état exact de la paroisse peu après la construction de sa première église. **Quinze habitants de la paroisse¹⁸, dont la plupart des noms sont encore présents dans l'aveu et dénombrement d'avril 1732**, sont comparus avec Monsieur François Richard, prêtre, faisant les fonctions curiales à Saint-Pierre et à Saint-Thomas (au lieu nommé la Pointe à la Caille), le sieur Louis Couillard, seigneur en partie de la seigneurie de la Rivière du Sud, faisant tant pour lui que pour Jean-Baptiste Couillard, coseigneur, et **Simon Fournier, lieutenant de milice** de la paroisse (fils de Guillaume Fournier et beau-frère de Jean-Baptiste Rousseau et de feu Pierre Blanchet). **Six habitants de la seigneurie de Bellechasse, établis le long de la rivière du Sud**

16 *Rapport de l'Archiviste de la province de Québec pour 1921-1922*, Québec, Louis-A. Proulx, Imprimeur de sa Majesté le Roi, 1921-22, pp. 262-264 (images 322-324).
<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2276291>

17 Préc., note 15, pp. 338-339 (images 404-405). Voir la copie intégrale de ce procès-verbal reproduite à l'annexe 5. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2276291>

18 Les habitants de la paroisse Saint-Pierre-du-Sud en mars 1721 sont : **Guillaume Blanchet, Jacques Talman (Talbot dit Gervais), Louis Isabel, Jacques des Trois Maisons (dit Picard), Jean Blanchet, François et Charles des Trois Maisons** (a épousé Madeleine Blanchet, une fille de Pierre Blanchet), **Jean-Baptiste Rousseau** (frère et beau-frère de Catherine Rousseau et Simon Fournier), **Denys Morin** (a épousé M.-Madeleine Boulay, la nièce de Pierre Blanchet), **Jean Fournier** (le fils de Simon et époux de Marie Talbot, la fille de Jacques Talbot), **Estienne Fontaine** (gendre de Simon Fournier), **Pierre Lamarre** (a épousé la nièce de Pierre Blanchet) **et Joseph La Marre, Alexandre Mercier** (acadien et beau-frère d'Augustin Malboeuf) **et Augustin Malboeuf** (beau-frère d'Alexandre Mercier).

et paroissiens de la paroisse de Saint-Pierre, sont aussi présents. Le commissaire a ensuite demandé aux personnes présentes de « **déclarer si eux ou quelqu'uns d'eux qui ne sont point venus en cette assemblée sont incommodés pour assister au service divin par la difficulté des chemins ou par l'éloignement** ».

Les participants ont décrit d'abord l'étendue de la paroisse de St-Pierre en ces termes :

« que le long de la ditte rivière du Sud il y a une lieue¹⁹ et un quart d'estendue de la ditte seigneurie de la Rivière-du-Sud qui est de la ditte paroisse de St-Pierre, scavoir trois quarts de lieue du costé d'en bas depuis et compris l'habitation de Jacques Taillebeau, qui est paroissien de cette paroisse, en remontant jusqu'à la ditte église de St-Pierre, et demye lieue depuis la ditte église jusqu'au bout des terres de la ditte seigneurie. Que dans la ditte seigneurie de Bellechasse aussy le long de la ditte rivière du Sud en la remontant il y a une lieue ou environ d'estendue qui est de cette paroisse. »

On y apprend aussi qu'en 1721, 14 chefs de famille résident au nord de la rivière du Sud, et 12 habitent au sud. Sur « la commodité ou incommodité pour assister au service divin », les habitants de la seigneurie de la Rivière-du-Sud ont dit au commissaire Collet :

« qu'ils n'ont pas d'église qui leur soit plus commode, que la d. église de St-Pierre dont ils sont contents d'estre paroissiens, et le dit Jacques Taillebeau, qui est le premier habitant du costé d'en bas [soit du côté de Saint-Thomas], au nord de la ditte rivière, qui soit paroissien de cette paroisse et Pierre Bouchard qui est le troisième habitant du costé du sud qui soit aussy paroissien de cette paroisse, nous ont aussi dit qu'ils sont contents d'en estre paroissiens, et qu'il leur est bien plus facile de venir à l'église de St-Pierre n'ayant que trois quarts de lieue [soit 3,6 km] à faire que d'aller à celle de St-Thomas qui est éloignée de chez eux d'environ deux lieues [soit près de 10 km] »

Le commissaire note enfin dans son procès-verbal que « c'est par un entestement que Jean Mestimer²⁰ [Métivier] qui est au-dessus [c'est-à-dire du côté

19 Une lieue équivaut à 4,828 km en mesure d'aujourd'hui.

20 Il s'agit de Jean **Métivier**, à qui le seigneur Jean-Baptiste Couillard a concédé une terre le 14 août 1716 devant le notaire Michon, acte 234.

ouest] **du dit Bouchard²¹ refuse de même que les ayants cause du sieur Costé²² d'être paroissiens de St-Pierre ».**

Enfin, « **les dts habitants de la partie de la ditte seigneurie de Bellechasse, le long de la dite rivière** », [ont dit] « **que l'église de St-Pierre leur est plus commode que celle de Notre Dame de l'Assomption de Bellechasse [Berthier] par rapport à la difficulté des chemins impraticables pendant au moins un tiers de l'année, outre qu'ils ont moins de chemin à faire pour venir à l'église de St-Pierre, de laquelle par cette raison ils demandent de rester paroissiens** ». Leur requête sera acceptée lors de l'adoption du *Règlement des districts des paroisses*, lequel prévoit que le curé de Saint-Pierre-du-Sud « *desservira par voie de mission, les habitants du fief de Bellechasse qui sont sur ladite rivière du sud, jusqu'à ce qu'il ait été fait un chemin praticable dans ledit fief, pour aller à la paroisse de Bellechasse* » (voir l'annexe 5)

**L'abbé François Richard et les seigneurs Couillard,
des partenaires dans l'établissement de la nouvelle paroisse
de Saint-Pierre-du-Sud durant la décennie 1716-1726**

Lors de l'ouverture d'une nouvelle paroisse à la colonisation, le principal défi est de construire des chemins praticables. Aussi, les 1^{er} et 2 août 1713, Pierre Robineau de Bécancour, Grand-Voyer (qui serait désigné aujourd'hui sous le titre de Ministre des Transports), rédigea son procès-verbal²³ pour le tracé du grand chemin le long de la rivière du Sud dans la seigneurie de la Rivière-du-Sud, paroisses Saint-Thomas et Saint-Pierre, obligeant les habitants à faire et réparer des chemins et des ponts sous peine d'amende. Mais sept ans plus tard, en 1720, non seulement rien n'avait été fait,

21 Pierre Bouchard a épousé en 1709 Marie-Catherine Fournier, la fille de Simon Fournier habitant du côté nord de la rivière. Pierre Bouchard est le troisième habitant du côté du sud de la rivière, en partant des limites de Saint-Thomas.

22 Les ayants cause désignent des personnes à qui des droits ont été transmis. Il s'agit ici **des enfants de Louis Côté, capitaine de milice** de la Rivière-du-Sud de 1708 jusqu'à sa mort survenue en 1714. Parmi ceux-ci, on retrouve **son fils Louis Côté, aussi capitaine de milice (époux en premières noces d'Élisabeth Couillard, la fille du seigneur Louis Couillard)**. Notons que le curé François Richard était présent à la signature de leur contrat de mariage passé le 29 avril 1716 devant le notaire Abel Michon, et que le seigneur Jean-Baptiste Couillard lui concède une terre le 14 novembre 1721, devant le même notaire. **Parmi les ayants cause de Louis Côté, on dénombre aussi Marthe Côté (l'épouse du seigneur Louis Couillard)**, Joseph Côté (époux en premières noces de Marguerite Couillard, la fille de Charles Couillard de Beaumont) et **Isidore Côté (époux en premières noces de Geneviève Bouchard, la fille de son voisin Pierre Bouchard)**.

23 Procès-verbal de Pierre Robineau de Bécancour pour le grand chemin le long de la Rivière-du-Sud de la côte et seigneurie de la Rivière-du-Sud, paroisses Saint-Thomas et Saint-Pierre, appartenant au Sieur Jean-Baptiste Couillard de Lespinay, procureur du Roi en la prévôté de Québec, et au Sieur Louis Couillard, écuyer.

<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3317115>

mais plusieurs habitants s'étaient même avisés d'élever des clôtures et de placer ça et là des barrières afin d'ensemencer le peu de terrain libre qui se trouvait de chaque côté de la voie.

Plus que tout autre, c'est le prêtre-missionnaire desservant de ces deux paroisses depuis plusieurs années, l'abbé François Richard, qui souffrait du manque d'entretien des chemins et ponts, sur une distance de plus de deux lieues (10 km) entre les églises de Pointe-à-la-Caille (Saint-Thomas) et de Saint-Pierre, à l'occasion de ses visites aux malades et aux mourants. Pour mettre un terme à la négligence de ses paroissiens, appuyé par les seigneurs Couillard, il présenta une nouvelle requête au Conseil souverain, exposant « *que depuis près de 6 années qu'il dessert les dites paroisses, il n'a jamais pu obtenir de ses paroissiens de faire les ponts et chemins nécessaires pour l'utilité publique, malgré toutes les réquisitions qu'il leur en a faites... ce qui ne provient que de leur mauvaise volonté* »²⁴. Il ajoute que « *les dits chemins se trouvent même, pour la plus grande partie, renfermés par des clôtures et barrières que font plusieurs des habitants qui les ensemencent... et qu'il y a entre autre, dans l'étendue des dits chemins, deux terres appartenantes aux mineurs de défunt Pierre Blanchet et Arnault [Arnould] Lavergne, sur lesquelles les tuteurs ne tiennent aucun compte de faire les dits chemins, qu'au préalable ils n'y soient contraints* » [Nos soulignements et caractères gras].

L'ordonnance du 22 avril 1720 de l'intendant Michel Bégon pour rendre praticables les chemins de la seigneurie de la Rivière-du-Sud

À la suite de cette requête insistante du prêtre-curé, l'intendant Bégon ordonne, le 22 avril 1720, « *que tous les habitants des dites paroisses de St-Pierre et de St-Thomas, en la Seigneurie de la Rivière du sud, même les tuteurs des enfants mineurs de Pierre Blanchet et Arnault Lavergne, travailleront après les semences chacun sur les terrains qui leur appartiennent, pour rendre praticables, les chemins réglés par le dit Sieur de Bécancourt et de faire les ponts y mentionnés... à peine, contre chacun des dits habitants refusants, de 10 livres d'amende applicable à la Fabrique des dites paroisses, dont le recouvrement sera fait à la diligence du marguillier en charge* ». Enfin, l'intendant mandate le Sieur Côté²⁵, capitaine de milice des dites paroisses, « *de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance* ».

Cette ordonnance, plus sévère que les précédentes, enjoignait à l'un des principaux paroissiens, le capitaine de milice, de surcroît allié à la famille seigneuriale

24 Voir à l'annexe 4 le texte intégral de l'ordonnance du 22 avril 1720 de l'intendant Michel Bégon.

25 Il s'agit de Louis Côté fils, (1693-1751), l'époux d'Élisabeth Couillard, la fille du seigneur Louis Couillard.

(le capitaine Louis Côté fils était le gendre du seigneur Louis Couillard), de la faire exécuter lui-même si les habitants ne s'y conformaient pas dans les huit jours suivant sa notification. En effet, l'intendant Bégon autorisait le capitaine Côté « *de prendre aux frais et dépens des contrevenants, des habitants suffisants pour faire les dits chemins et ponts en convenant de prix avec eux, lesquelles journées nous ferons payer par les dits contrevenants... outre et par-dessus l'amende qu'ils auront encourue par leur désobéissance* ».

Cette décision de l'intendant fut donc à l'avantage des seigneurs Couillard autant qu'à celui du prêtre-missionnaire desservant ces deux paroisses. Grâce à l'amélioration notable des chemins de leur seigneurie, les habitants déjà présents sur les bords du fleuve, qui ne pouvaient plus diviser leurs terres pour y établir leurs enfants, ont pu ainsi établir ces derniers sur les nouvelles terres concédées de chaque côté de la rivière du Sud. Les seigneurs, connaissant la vaillance et l'habileté de leurs premiers censitaires, n'ont pas hésité à concéder ces lots aux fils des pionniers de leur seigneurie.

L'abbé François Richard, un prêtre-curé béni... des seigneurs Couillard

Afin de faire avancer la colonisation dans leur seigneurie de la Rivière-du-Sud, les seigneurs Louis et Jean-Baptiste Couillard ont su entretenir des liens étroits avec l'abbé François Richard, ce prêtre-curé ayant exercé, durant la décennie 1716-1726, les fonctions curiales dans les deux paroisses de la seigneurie, Saint-Thomas et Saint-Pierre. Les seigneurs savaient que la création d'une paroisse et l'érection d'une église étaient de puissants agents de colonisation.

Alors qu'à la Pointe à la Caille (Saint-Thomas), Guillaume Fournier avait déjà donné à la fabrique une portion de sa terre de trois arpents, à la condition d'avoir dans l'église un banc à perpétuité pour lui et ses descendants, et qu'à Saint-Pierre, c'est le gendre de ce dernier, Pierre Blanchet, qui a donné un lopin de terre de six arpents en superficie pour la « *bâtisse* » de la première église, du presbytère et du cimetière, les seigneurs Couillard ont voulu faciliter eux aussi la vie de leur prêtre-missionnaire dans l'exercice de son ministère et n'ont pas hésité, à leur tour, à concéder à l'abbé Richard, en 1719, un terrain (un îlet) situé à proximité de l'emplacement de la première église ou chapelle sur la terre des Blanchet. Cet îlet situé dans la rivière du Sud fut concédé à l'abbé Richard **à titre personnel²⁶ et non à la Fabrique de Saint-Pierre**, celle-ci ayant

26 Il s'agit d'un îlet situé en la Rivière-du-Sud, dans le « *trépied* » que forment les terres de Jean-Baptiste Rousseau, Simon Fournier et Guillaume Blanchet, concédé par Louis Couillard le 23 février 1719 devant le notaire Abel Michon (acte 393). Voir à l'annexe 8, un extrait du cadastre de Saint-Pierre de 1875 illustrant le site de cet îlet (A) et celui de l'ancienne église (B).

déjà fait l'acquisition en 1717 d'une terre²⁷ située à environ cinq arpents à l'est de l'emplacement de la première église.

La petite histoire « judiciaire » de l'îlet concédé à titre personnel à l'abbé Richard

La concession de cet îlet²⁸ a été faite par le Sieur Louis Couillard, seigneur en partie de la Rivière du Sud,

*« moyenant le consentement de Monsr **Jean-Baptiste Couillard de Lespinay**, conseiller du Roy & son lieutenant particulier au siège de la prévosté & amirauté de la ville de Québec, **son frère & coseigneur avec luy de la ditte seigneurie...** à **Messire François Richard** prêtre missionnaire faisant les fonctions curiale des paroisses St-Thomas & St-Pierre... **prenant & retenant pour luy ses ayant cause** c'est à sçavoir l'illet quy se trouve size et sittiée en la ditte Rivière du Sud & duquel illet les concessions des nommés J. Baptiste Rousseau Simon Fournier & Guillaume Blanchete font le triepied autour d'icelluy ditte illet & la **présante concession faite cent aucune redevance en Verre lesdits seigneurs à l'exception que au cas que le dit Sr Richard vende ou donne la ditte illet qu'il tombe entre les mains de quelque particulier non ecclésiastiste** ledit illet sera chargé de cinq sols de cens et rente annuelle & perpétuelle & **pourra pourtant ledit Sr acquéreur le donner sy bon luy semble à la fabrique de la paroisse St-Pierre et en ce cas il ne sera chargé d'aucune rente** & sera seullement chargé de droit de retraite en cas de vente en remboursent le sort principal frais et loyaux coûts derogent a cet effet a toute loy statut y contraire. »* [Nous avons gardé l'orthographe du notaire Michon, parfois écrit « au son ».]

Cet îlet était situé à quelques arpents seulement du site de la première église de Saint-Pierre et devait être utile pour ce missionnaire qui avait plus de deux lieues à parcourir (environ 10 km) lorsqu'il partait de Saint-Thomas pour visiter ses paroissiens de Saint-Pierre. Avant la construction du premier presbytère²⁹, ce prêtre missionnaire aurait peut-

27 Préc., note 10.

28 Cet îlet est représenté à l'annexe 8 par la lettre « A » sur l'extrait du Plan officiel de la paroisse de Saint-Pierre, comté de Montmagny, dressé le 26 juin 1875. Les terres qui font le « trépied » autour de l'îlet correspondent au lot n° 33 (Guillaume Blanchet et emplacement de la première église), au lot n° 34 (Simon Fournier) et au lot n° 35 (Jean-Baptiste Rousseau). Aucune trace de cet îlet ne persiste dans la cartographie actuelle ni dans le lit de la rivière du Sud, englouti ou emporté qu'il fût par les eaux tumultueuses de ce cours d'eau lors des crues du printemps et de l'automne, particulièrement dans les deux « chenails » où la rivière s'engouffre et rétrécit, juste avant le tournant prononcé à angle droit en direction sud, en forme de « trépied », sur la terre des Blanchet, tout près de l'emplacement de la première église.

29 Notons que les registres paroissiaux de Saint-Pierre ne datent que de 1727. Lors de l'inscription du baptême du 23 janvier 1728, on indique qu'il fut administré dans le presbytère. Le 7 février 1737, le vicaire général du diocèse de Québec a exhorté les habitants « à travailler avec zèle à la construction du presbytère qu'ils ont entrepris afin de le rendre logeable pour l'automne prochain ». Ce deuxième presbytère n'aura duré qu'une dizaine d'années. Dans la nuit du 24 au 25 septembre 1748, il fut détruit

être même construit un abri de fortune sur cet îlet pour éviter d'avoir à faire l'aller-retour dans la même journée entre ses deux paroisses. En ces premiers temps de colonisation, nul doute que l'abbé Richard parcourait cette longue distance en canot ou en chaloupe sur la rivière du Sud - sauf au temps des hautes eaux du printemps et de l'automne -, ce chemin d'eau étant souvent plus praticable que le chemin du Roy. Le bon père jésuite pouvait alors débarquer sur son île située à proximité de l'église, et même y passer la nuit (peut-être parfois à *la belle étoile*... »), avant de retourner à Saint-Thomas le lendemain.

L'abbé François Richard s'adresse à l'intendant Dupuy pour faire confirmer la possession personnelle de son îlet

Deux ans après la fin de ses fonctions curiales à St-Thomas et à St-Pierre en 1726, l'abbé François Richard a été dans l'obligation de s'adresser à l'intendant Claude-Thomas Dupuy pour obtenir une ordonnance³⁰ contre les marguilliers Jean-Baptiste Rousseau et Jean Fournier fils, « *comparant pour le Sr Lelièvre³¹ curé de la dite paroisse* » de Saint-Pierre-du-Sud. Après que le Sieur Richard eût présenté les conditions mentionnées au contrat de concession de son îlet du 23 février 1719, le Sr Lelièvre a déclaré « *que l'intention du bailleur [le seigneur Louis Couillard] a été que ced islet resta à la fabrique de lad. Paroisse de St-Pierre dont led Sr Richard était lors missionnaire et que de plus un des coseigneurs qui est le Sr de L'Espinay n'a pas signé ce contrat et n'est pas dans l'intention de le concéder* ». Le Sr Lelièvre « *ne faisant apparaître aucune pièce qui justifie ce qu'il avance* », l'abbé Richard a demandé à l'intendant :

« en conséquence qu'il soit fait deffense aud Sr Lelièvre au nom qu'il agit et à tout autre de quelque condition qu'il soit de le troubler dans la jouissance dud. Islet à peine de tous dépens damages et intérêt et à l'amende telle que nous

(Suite de la note 29)

par un incendie, ainsi que les précieuses archives antérieures à 1727 et les registres BMS de la période 1728 à 1740 environ. Moins de deux mois plus tard, les habitants de Saint-Pierre s'engageaient à payer leur quote-part en argent pour la bâtisse du troisième presbytère, « *sur le pied de six livres par chaque arpent de front des terres qu'ils possèdent* ». Les syndics de ces travaux étaient « *les sieurs Fournier, Morin fils, Cloutier et frères* ». Voir l'ouvrage *À Saint-Pierre-du-sud 1785-1985, on se rappelle*, pp. 142-145.

30 Voir à l'annexe 7 le texte intégral de cette ordonnance émise le 17 août 1728.

<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/archives/52327/3309706>

31 D'abord missionnaire à la Rivière-du-Sud, Jacques Lelièvre devint, en 1726, le premier curé résident de Saint-Pierre, où il demeura jusqu'à sa mort survenue le 5 février 1732, à l'âge de 30 ans. Il fut le successeur de l'abbé François Richard. (Mgr Cyprien Tanguay, *Répertoire général du clergé canadien*, Montréal, Eusèbe Senecal & Fils, imprimeurs-éditeurs, 1893) <http://www.patrimoinequebec.ca/Archive/BIBLIOTHEQUE/repertoireclerge.pdf>

*jugerons à propos, parties ouyes et vu led contrat où il parait que le donateur a très bien expliqué et résolues toutes les difficultés qui sont faites aujourd'hui par led Sr Lelièvre au nom qu'il agit aud. Sieur Richard auquel led. Islet a été concédé par led. Sr Couillard **du consentement dud. Sr Delespinay coseigneur dud. Lieu** pour en jouir faire et disposer par led. Sr Richard en pleine propriété **ayant faculté d'en disposer ou en main laïque ou au proffit de l'Église à son choix** aux clauses apposées et énoncées par chacune de ces propositions **NOUS avons maintenu et gardé le Sr Richard en possession et jouissance dud. Islet** en question **faisons deffenses expresses aud. Sr Lelièvre** au nom qu'il agit et à tout autre de quelque condition qu'il soit **de troubler ny d'inquiéter led Sr Richard dans la jouissance dudit islet** circonstances et dépendances **sous peine de cinquante livres d'amende** et de tous dépens dommages et intérêt. Sera exécuté nonobstant opposition ou appellation quelconque et sans préjudice d'icelle. »*

Bref, près de 10 ans après avoir reçu ce fameux « islet » des seigneurs Couillard, et deux ans après son départ de Saint-Pierre, l'abbé François Richard a obtenu la reconnaissance de ce titre personnel de propriété et la défense expresse à quiconque « de troubler ny d'inquiéter » cet ancien missionnaire dans la jouissance de son immeuble, sous peine de 50 livres d'amende.

Une deuxième concession par les seigneurs Couillard à l'abbé Richard : ils lui donnent la terre adjacente à l'îlet concédé en 1719

Dans une autre importante marque d'estime pour le prêtre-missionnaire desservant la nouvelle paroisse de Saint-Pierre en leur seigneurie de la Rivière-du-Sud, les seigneurs Louis et Jean-Baptiste Couillard concèdent à l'abbé Richard,

*« pressant & acceptant acq. & **retenant pour luy ses hoirs & ayant cause** c'est à sçavoir une terre & concession de **quatre arpant de front sur quarante de proffondeur** size et située en la dite Seigneurie de la Rivière du Sud **sur le bord dycelle tenant sur le devant à icelle & par derrière les terres non conceddées, d'un costé au sudoüest à la concession de Jean Fournier & au nord est à celle de Guillaume Blanchete & toute ainsy quel se poursuit & comporte avec le droit de chace sur letendue d'icelle concession...** aux charges clauses & conditions suivantes sçavoir de bailler & payer chacun an & **aux jour & faiste de la Toussaint trois livres en argent & quatre chapons vifs & en plume ou quatre boissaux de bled pour lesdit chapons** au choix dudit seigneur & cinq sols de cens. »³²*

32 Extrait de l'acte de cette nouvelle concession des seigneurs Couillards à l'abbé François Richard, dans un contrat passé le 10 mars 1722 devant le notaire Abel Michon (acte 516).

Deux ans plus tôt, en 1720, l'abbé Richard avait acquis cette même terre de Marguerite Barbeau, veuve en premières noces de Pierre Gendreau dit Lapoussière³³, et héritière de son fils François, à qui elle aurait été concédée par les seigneurs Couillard. En effet, dans l'acte de concession de 1716 à Guillaume Blanchet³⁴, il est bien indiqué que la terre de ce dernier est bornée au sud-ouest à François Gendreau. Il arrivait souvent qu'une terre était occupée quelques années avant l'acte officiel de concession.

Dans le présent cas, nous n'avons pas retrouvé cet acte de concession à François Gendreau. Les cens et rentes n'ayant pas encore été acquittés après au moins quatre ans de possession, et l'occupant n'ayant peut-être pas tenu « *feu et lieu* » en permanence sur sa terre, il est bien possible que les seigneurs Couillard aient exercé leur droit de retrait et concédé de nouveau officiellement cette terre au prêtre missionnaire desservant les deux paroisses de leur seigneurie, à qui ils avaient déjà concédé en 1716 l'îlet situé dans la rivière du Sud, à quelques coups de pagaie de la nouvelle église de Saint-Pierre du côté du nord et de cette terre de quatre arpents du côté du sud de la rivière.

L'abbé Richard, en homme d'affaires averti, a aussi acquis³⁵ d'un dénommé Jean-Baptiste Jeaneau (Jehanot), en 1739, treize ans après son départ de Saint-Pierre et alors qu'il était prêtre missionnaire à Batiscan, les quatre arpents situés dans la seconde concession, juste derrière la terre adjacente reçue en concession en 1722.

33 Ce premier mari est décédé accidentellement (il aurait été assassiné en mai 1695 à l'âge de 26 ans). **La vente a été faite à Messire François Richard, prêtre et curé de la paroisse de Saint-Pierre-du-Sud, le 6 avril 1720, devant le notaire Jacques David, pour le prix de 100 livres.** Cette terre appartenait à la venderesse comme héritière de défunt François Gendreau, son fils. Comme condition de la vente, l'acquéreur devait payer les arrérages de cens et rentes.

34 Devant le notaire Abel Michon, le 21 août 1716 (acte 268).

35 **Représenté par Messire André Jorian, missionnaire desservant la paroisse de Saint-Pierre-du-Sud**, dans un contrat passé devant le notaire Pierre Rousselot le 9 janvier 1739 (acte n° 40), l'abbé Richard a acheté cette terre de Jean-Baptiste Jeaneau (signé Jehanot) et Anne Martin, sa femme, **pour la somme de deux cents livres « en bled bon loyal et marchand »**. Ceux-ci détenaient ladite terre par contrat de concession du seigneur Louis Couillard (1694-1754, époux de Marthe Côté, faisant pour Jean-Baptiste Couillard Sieur de Lespinay (1657-1735), son oncle, passé devant le notaire Michon en date du 11 avril 1733 (acte 2061). Cette terre et concession est ainsi décrite : « *quatre arpents de front sur quarante de profondeur a prandre & avoir au bout de la concession de Monsieur Richard qu'il occupe en la ditte seigneurie en la rivière du Sud du costé du sud dicelle... avec droit de chace sur létendue de la ditte concession* ».

En 1744³⁶, Joseph-Marie Blais achète l'îlet et la terre de l'ancien curé Richard.

Près de vingt ans après son départ de Saint-Pierre en 1726, l'ancien curé Richard vend en 1744 à Joseph-Marie Blais **son îlet et sa terre de quatre arpents de front sur quatre-vingts de profondeur**, tenant au nord-est aux représentants de Guillaume Blanchet (le fils du pionnier Pierre Blanchet), et au sud-ouest à la terre de Jean Fournier (le fils du pionnier Simon Fournier et petit-fils du pionnier Guillaume Fournier), **moyennant le prix de 4750 livres – soit avec un profit substantiel par rapport au prix d'acquisition de 300 livres -**.

En ce début de saison des foins, le 17 juin, Joseph-Marie, alors habitant demeurant à Berthier-en-Bas dans la seigneurie de Bellechasse en la Côte-du-Sud, sur la terre reçue en donation de son père Pierre Blais en 1732, monte dans son cabriolet ou sur le dos de son cheval et se rend en la Ville de Québec à l'étude du notaire Boucault pour acquérir de Messire François Richard, prêtre curé de Batiscau, une terre de quatre arpents située dans la première concession, *« avec les bâtiments étant sur lad. Terre consistant en une maison de pièces sur pièces, une grange et une étable, cédant aussi led. Sieur Vendeur aud. Acquérir **un islet avec une grange dessus construite situé vis à vis lad. Terre qui se trouve en forme de trépied**, entre les concessions des nommés Jean-Baptiste Rousseau, Simon Fournier et les représentants de Guillaume Blanchet »*, **et dans la seconde concession, un autre quatre arpents de terre de front**, *« au derrière de la susd. terre de quatre arpents, lad. dernière terre **presque en bois debout** »*, *« et dont il est en possession suivant la convention faite avec led. Sieur Vendeur dès le vingt-deux mai dernier »* [1744].

L'abbé Richard, aussi un prêtre « prêteur »...

Dans le répertoire du notaire Abel Michon, on retrouve deux actes d'obligation dans lesquels le prêtre missionnaire de Saint-Pierre agit à titre de prêteur. D'abord une obligation de Daniel Frégeau pour la somme de 57 livres (l'acte 325 du 8 mai 1717); ensuite, l'obligation de Sébastien Morin et Françoise Blanchet, son épouse (la fille du pionnier Pierre Blanchet), pour la somme de 103 livres que la curé lui a prêtée (l'acte 384 du 15 janvier 1719). De plus, Charles Fournier (le fils du pionnier Guillaume Fournier), lieutenant de milice et marguillier en charge à Saint-Thomas, *« dit avoir eu **quittance de M. Richard, ancien curé, de 63 livres, dix-neuf sols, un denier** »*, et le curé Fornel, missionnaire, déclare que *« Charles Fournier a acquitté la dite somme pour*

36 Ce contrat est passé le 17 juin 1744, devant le notaire Gilbert Boucault de Godefus. Joseph-Marie Blais est le 3^e ancêtre direct de l'auteur, autant dans son ascendance maternelle que paternelle.

avoir nourri pendant un mois les deux massons qui ont travaillé à l'église en 1734 ³⁷». L'abbé Richard aurait donc prêté cette somme à la fabrique de Saint-Thomas, après son départ de la paroisse en 1726. Force est de constater que cet ancien pasteur aurait fait longtemps preuve de générosité envers ses ex-paroissiens.

La première petite église de Saint-Pierre, déjà vieille et exiguë après 40 ans

Lors de sa visite pastorale de la paroisse de Saint-Pierre-du-Sud, le 30 juin 1750, M^{gr} Henri-Marie Dubreil de Pontbriand, sixième évêque de Québec (de 1740 à 1760), déclare l'église « *interdite* » immédiatement, craignant son effondrement sur les fidèles présents aux offices. Il ordonne³⁸ :

« 1° qu'on fera raccommoder l'église pour qu'il n'y ait rien à craindre, elle menace une messe prochaine et il est à craindre qu'elle écrase ceux qui seraient dedans. La déclarons interdite ipso facto (automatiquement). Si dans deux mois, elle n'est pas réparée nommons M. Le Chasseur [Rogé Chrétien Le Chasseur, curé de Saint-Thomas de 1742 à 1756] pour rapporter un procès-verbal de l'état où elle se rouvrira après les réparations et s'il juge qu'on puisse y faire l'office en sûreté, il confirmera un acte et on continuera.

2° Nous avons ordonné et ordonnons de bâtir une église plus vaste et plus longue; exhortons les habitants de faire les fondations de six pieds de large et de ne rien épargner pour la rendre solide. Nous déclarons aussi que quatre-vingt-un habitants ont promis de fournir chacun sa quote-part de travaux, de pierres, de journées également et un autre voit à ce qu'un et chacun a promis de payer en argent moitié cet automne, le reste l'automne 1751.

M. Couillard, seigneur, fait présent de cent livres et d'un autre deux cents promis sur les bâtisses cet automne. »

³⁷ Préc., note 15, p. 51.

³⁸ À l'annexe 9, nous reproduisons la transcription de cette **ordonnance de l'évêque Henri-Marie Dubreil de Pontbriand** (1709-1760) dans les registres de la Fabrique de Saint-Pierre, suivie de la liste des contributions en argent promises par les habitants **lors de la visite pastorale de l'évêque le 30 juin 1750**. L'intérêt de ce document d'archives de la fabrique réside dans le fait qu'il énumère les noms de famille des paroissiens de Saint-Pierre en 1750. Il serait intéressant de savoir lesquels d'entre eux ont toujours des descendants habitant à Saint-Pierre en 2021.

Quelques jours après cette visite pastorale de leur évêque, une assemblée de la majeure partie des paroissiens décida de construire une autre église « *plus vaste et plus longue* » plutôt que de réparer ou « *raccommoder* » l'ancienne. **La quote-part en argent promise par quatre-vingt-un (81) chefs de famille**, selon leurs capacités financières, varie de 12 à 100 livres chacun. Dans le tableau ci-dessous, nous résumons les contributions inscrites à l'annexe 9 :

Chefs de famille	Quotes-parts en argent (livres)
Le Sieur Jacques Couillard, coseigneur	300
Michel Blais, coseigneur	100
Jean Fournier, coseigneur	100
Simon Gervais dit Talbot	100
Pierre Morin fils	100
Charles Rousseau	80
Noël Bacon	60
Joseph-Marie Blais	60
Huit chefs de famille: dont les Destroismaisons (dit Picard), Renaud, Gagné (dit Bellavance), Vallière, Cloutier et Létourneau	50 livres chacun
Huit (8) chefs de famille : dont les Mathieu, Pellerin, Pierre Blais ³⁹ (le neveu de Michel et Joseph-Marie), Vallière, Gagné, Morin et Lamarre	30 livres chacun
Six (6) chefs de famille : dont les Moyen, Thibault et Quémeneur	25 livres chacun
Six (6) chefs de famille : dont les Picard, Blanchet, Fontaine et Malboeuf	20 livres chacun

Tableau 2 - Quotes-parts pour la construction de la 2^e église

39 Ce Pierre Blais (1721-1793) était le fils de défunt Pierre Blais (1696-1734) et d'Élisabeth Bilodeau (1695-1759) de Berthier-en-Bas et l'arrière-petit-fils du premier ancêtre des Blais d'Amérique, Pierre Blais. Membre de la quatrième génération des Blais, il a épousé le 18 février 1748 Marguerite Morin, la fille de Pierre-Noël Morin et de Thérèse Pelletier. La même année, son frère Jean-Baptiste Blais épousa Thérèse Morin, la sœur de Marguerite. Donc les deux frères Blais étaient mariés aux deux sœurs Morin.

Michel Blais père est élu syndic en chef pour « la bâtisse » de la deuxième église

Par une intense jonglerie, nous pouvons traverser le temps et assister en pensée à cette assemblée des habitants de la paroisse de Saint-Pierre-du-Sud, convoquée au son de la cloche, à l'issue de la messe paroissiale, par le beau dimanche d'été du 5 juillet 1750⁴⁰. Michel Blais, qui s'est bien endimanché comme à l'habitude, a embarqué dans son canot ou sa chaloupe à fond plat pour parcourir la vingtaine d'arpents⁴¹ qui le séparent de son église paroissiale érigée du côté nord de la rivière, en contournant l'ancien îlet du curé François Richard et en passant au bout de la terre de son deuxième voisin, Jean Fournier, également coseigneur, et de celle de son frère cadet, Joseph-Marie Blais.

Ce petit-fils de l'ancêtre Pierre Blais est particulièrement fier et honoré de son élection « à la pluralité des voix » comme syndic en chef pour la construction de la nouvelle église. Malgré son jeune âge – il n'a que 35 ans -, il a su gagner la confiance des paroissiens. Natif de la paroisse voisine de Berthier-en-Bas, propriétaire foncier de Saint-Pierre depuis douze ans⁴², marié depuis 1741, Michel Blais est aussi coseigneur d'une partie de la seigneurie de la Rivière du Sud depuis 1743.⁴³

Nul doute que l'imposante stature de ce paroissien dans la fleur de l'âge - il nous est impossible de l'imaginer de petite taille -, ses qualités de rassembleur et de leader manifestées lors de journées de corvées dans sa paroisse natale ou depuis son installation à Saint-Pierre pour la construction de maisons, de granges ou de chemins et

40 Voir à l'annexe 10 la copie de ce procès-verbal du 5 juillet 1750 extrait des archives paroissiales ainsi que sa transcription. Nous remercions chaleureusement madame Mariette Blais - une petite-cousine née et résidant à Saint-Pierre, nos grands-pères respectifs, Georges et Hormidas Blais, étaient les deux frères et y possédaient chacun une terre dans le rang Coteau du Sud – et madame Lise Cloutier, présidente du Conseil de la fabrique de Saint-Pierre-du-Sud, pour le repérage et la numérisation de plusieurs documents d'archives conservés au presbytère de Saint-Pierre, dont ceux reproduits aux annexes 9 à 12.

41 Nous vous invitons à suivre son trajet sur la rivière du Sud en vous référant au plan de l'annexe 8, entre les points « E » et « B ».

42 Le 21 novembre 1738, devant le notaire Pierre Rousselot, Michel Blais, alors mineur âgé de 24 ans, a fait l'acquisition de la terre de Jean Talbot, à qui il a donné en échange sa terre de Berthier reçue en donation de son père, devant le notaire Michon, le 4 juin 1732, alors qu'il n'avait que 18 ans.

43 Le 10 juin 1743, devant le notaire Abel Michon (acte 2755), Michel Blais a acquis du sieur Charles Couillard de Beaumont et de Marie-Madeleine Couillard Després, son épouse, la portion de fief (soit 8 arpents et 5 perches de front sur 4 lieues de profondeur) appartenant à cette dernière comme fille héritière de défunts sieur Jacques Couillard Després et Élisabeth Lemieux, ses père et mère, au prix de 560 livres.

fossés, ont sans doute pesé lourd dans le choix d'un maître d'oeuvre expérimenté pour des travaux d'aussi grande envergure que ceux de « *la bâtisse* » d'une église.

Une autre assemblée des habitants tenue le 8 novembre 1750⁴⁴
« sur les moiens à prendre pour bâtir plus promptement une nouvelle église »

Seulement quatre mois après la nomination de Michel Blais à titre de syndic en chef de « *la bâtisse* » de la nouvelle église, une autre assemblée de la majeure partie des habitants de Saint-Pierre est tenue le 8 novembre 1750, sous la présidence du nouveau curé, l'abbé Charles Lefebvre Duchouquet, dont la première signature aux registres de la paroisse est datée du 1^{er} octobre. Le but de cette rencontre est de conférer « **sur les moiens à prendre pour bâtir plus promptement** » la nouvelle église afin de respecter l'ordonnance de l'évêque émise le 30 juin. Après avoir confirmé la nomination de Michel Blais du 5 juillet, les habitants présents nomment **quatre autres syndics** :

- 1 **Jean Fournier**, capitaine de milice [fils de Simon], syndic responsable de la livraison des planches, madriers et bardeaux;
- 2 **Pierre Morin fils**, major de milice [son épouse M.-Françoise Boulay est la nièce de Pierre Blanchet], syndic pour le bois de charpente;
- 3 **Joseph Renaud**, marguillier, syndic pour la pierre de « *maçonne* »;
- 4 **Charles Mathieu** [son fils, Prisque, a épousé en 1754 Marguerite Blanchet, une petite-fille de Pierre Blanchet], syndic responsable de la pierre à « *cheau* ».

Notons que **douze participants apposent leur signature au bas de ce procès-verbal**, outre celle du nouveau curé Duchouquet.

Pendant tout l'été 1750, Michel Blais aura donc accompli beaucoup de besogne comme syndic en chef: en plus d'avoir convaincu quatre de ses coparoissiens de l'assister dans ses nouvelles fonctions, il a déterminé la quantité de matériaux nécessaires et la quote-part de chaque habitant, soit notamment de « *fournir chacun dix planches, cinq madriers, cinq cents de bardeaux* », etc.

44 Veuillez vous référer à l'annexe 11 pour une copie du procès-verbal de cette assemblée du 8 novembre 1750 ainsi que sa transcription.

Pose de la première pierre le 18 juin 1751 et bénédiction le 12 octobre 1751

Une note, inscrite aux registres paroissiaux⁴⁵ et signée par le nouveau curé Duchouquet, fait mention de deux dates importantes concernant l'histoire de la deuxième église de Saint-Pierre, soit la pose de la première pierre le 18 juin 1751 par Messire Le Chasseur, curé de Saint-Thomas, et la bénédiction de l'église le 12 octobre de la même année, au nom de l'évêque de Québec, par Charles-Régis Blaise des Bergères de Rigauville (curé de la paroisse de Saint-François-de-Sales-de-la-Rivière-du-Sud de 1749 à 1752; à la mort de son père en 1739, il devient seigneur de Berthier-en-Bas (Berthier-sur-Mer); il lègue sa seigneurie par testament à l'Hôpital général de Québec).

Le montant de la recette pour la « bâtisse » de la deuxième église... comparable au prix de vente de l'ancienne terre du curé François Richard

Le 8 mai 1752, sept mois après la bénédiction de la deuxième église de Saint-Pierre, à l'occasion d'une assemblée de paroisse, le syndic en chef Michel Blais rend compte de sa gestion des travaux de construction. Le curé Duchouquet écrit aux registres que le montant des recettes perçues s'élève à la somme de 4 590 livres, ainsi répartie⁴⁶ :

Sources des recettes	Montant des recettes
Recettes promises par les 81 habitants lors de la visite pastorale de l'évêque le 30 juin 1751	2 598 livres
Recettes restantes dans le coffre de l'église	1 535 livres et 9 sols
Recettes des quêtes et dons	456 livres 11 sols 6 deniers
Total des recettes :	4 590 livres

Tableau 3 – Recettes pour la seconde église

⁴⁵ Voir une copie de cette note et sa transcription, à l'annexe 12.

⁴⁶ Préc., note 15, p. 13.

Cherchant un comparable à peu près équivalent à cette recette de 4590 livres, nous nous sommes rappelés que le prix de vente de son îlet et de sa terre de 40 arpents sur 80 par l'abbé François Richard, alors curé de Batiscan et ancien missionnaire desservant la paroisse de Saint-Pierre de 1716 à 1726, à Joseph-Marie Blais, le 17 juin 1744⁴⁷, se montait à **4750 livres. On peut donc en déduire que le coût de construction de l'église en 1751** était comparable à celui d'une terre de 3200 arpents de superficie (40 x 80), avec ses bâtiments, et ayant fait l'objet de défrichements durant près de 30 ans, soit depuis sa concession en 1716 par le seigneur Jean-Baptiste Couillard.

Le plan de l'emplacement de la deuxième église au nord de la rivière du Sud, dressé par l'arpenteur-géomètre Jeremiah McCarthy le 27 mai 1784



Le plan ci-dessus est une copie partielle de celui reproduit à l'annexe 6. C'est comme une vue aérienne du site des deux premières églises de Saint-Pierre sur la terre ancestrale des Blanchet. Le terrain de la Fabrique est entouré d'une ligne verte. Le cimetière est localisé au nord de l'ancien chemin du Roi. Au sud de celui-ci est illustrée

⁴⁷ Préc., note 36.

la deuxième église, qui n'aura résisté au temps que durant une trentaine d'années, de 1751 à 1785. À l'extrémité sud du terrain, se trouvent le presbytère et un grand jardin. Le grand espace de terrain entre l'église et le presbytère devait servir pour les chevaux attelés à leurs voitures lors des offices. Une route privée relie le terrain de la Fabrique à la maison d'Augustin Blanchet, située plus bas près de la rivière. Un autre terrain, colorié en jaune, borné au sud à la rivière et à l'ouest à la terre de Marie Fournier,⁴⁸ appartient aussi à la Fabrique et fera l'objet d'un recours devant la Cour des plaidoyers communs en 1784. Nous expliquerons plus loin les circonstances de ce litige.

**Deux lettres de juillet 1763 du curé Duchouquet au grand-vicaire Briand,
au sujet d'une portion de terre vendue par la Fabrique de Saint-Pierre⁴⁹
« pour faire bâtir l'ancienne église »...**

Ces lettres du curé Duchouquet, transmises les 18 et 25 juillet 1763 au grand-vicaire Olivier Briand et non directement à l'évêque Pontbriand, révèlent plusieurs informations d'intérêt sur lui-même et sa paroisse. Ce curé est arrivé à Saint-Pierre en 1750, soit un an avant la construction de la deuxième église, et ce n'est pas lui qui a procédé à la pose de la première pierre ni à sa bénédiction. Ces correspondances surviennent aussi à peine un an avant son départ de Saint-Pierre en 1764.

Le curé Duchouquet fait ici des représentations à propos d'une terre de cinq arpents qui aurait appartenu à la fabrique de Saint-Pierre « *pour l'utilité de l'église et du curé* », que **la fabrique en aurait vendu la moitié** « *il y a environ vingt-cinq ans [soit vers 1738] pour faire bâtir l'ancienne église* », que l'autre moitié, « *comme il n'y avait pas de curé à St. Pierre* », aurait été donnée « *au bon homme Jehannot pour sa vie,*»⁵⁰ « *pour faire du désert dessus la ditte terre* », et qu'il y a « *huit ans que ledit Jehannot est mort et la terre est revenue à la fabrique* ».

48 Marie Fournier, fille de Jean Fournier et de Marie Talbot, est aussi la belle-sœur de Michel Blais fils (époux de Charlotte Fournier). Elle avait reçu cette terre de son père lors du partage du 8 juin 1769 devant le notaire François-Dominique Rousseau. Le 5 mai 1799, dans son testament reçu par le notaire Joseph Planté, elle fait donation de cette terre à Basile Bouffard (l'arrière-grand-père de Maria Bouffard, ma grand-mère maternelle).

49 Vous pouvez lire ces lettres dans leur intégralité et leur transcription aux annexes 13 et 14.

50 Préc., à la note 35, nous avons fait référence à la terre vendue en 1739 par Jean-Baptiste Jehanot à l'abbé François Richard, ancien missionnaire de Saint-Pierre de 1716 à 1726, cette terre étant située dans la deuxième concession vis-à-vis de celle qui avait été concédée à l'abbé Richard en 1722.

S'agit-il de Jean-Baptiste Jehanot, inhumé à Saint-Pierre le 30 mars 1757? En tout cas, sa belle signature apposée dans les registres de Saint-Pierre le 8 novembre 1750 (voir les annexes 11 et 12), est la même que celle apparaissant sur l'acte de vente de 1739 à l'abbé François Richard. Dans nos recherches, nous n'avons trouvé aucun acte notarié ni inscription aux registres paroissiaux faisant foi de cette propriété de la fabrique ou de cette donation d'une portion de la terre à un dénommé « Jehannot ». Même si le curé mentionne dans sa lettre « *que tous les papiers ont été brûlés* » (le presbytère a été détruit par un incendie en septembre 1748), il doit savoir que ces transactions immobilières font habituellement l'objet d'un acte notarié, dans lequel la fabrique est représentée par un ou plusieurs marguilliers dûment mandatés pour ce faire, et que les originaux sont conservés au greffe du notaire instrumentant. Voici quelques actes notariés concernant des donations faites à la fabrique de Saint-Pierre et à celles de paroisses avoisinantes :

Donateur/vendeur et conditions	Donataire/acheteur	Actes notariés
Laurent Tareau (Sareau) et Jeanne Gaboury, sa femme. Conditions : usage d'un banc à l'église, le privilège de 20 messes basses dont 5 pour chacun des donateurs, après leur mort, et chacun cinq au premier anniversaire du décès; l'usage d'un fourneau à chaux situé sur le terrain de la fabrique.	La fabrique de St-Jacques et St-Philippe (St-Vallier) Messire Philippe Boucher, curé de St-Joseph-de-Lauzon, est le fondé de pouvoir de Messire Charles Glandelet, vicaire général du diocèse de Québec.	Abel Michon (acte 47) 1712-07-29
David-Joseph Lacroix et Barthélemie Mailloux, sa femme. Conditions : être inhumé dans l'église, une messe au décès et une messe à perpétuité.	La fabrique de Saint-Michel	Abel Michon (acte 51) 1712-08-23
Marie-Anne Fournier, veuve de Pierre Blanchet, et Guillaume Blanchet, son fils, et Anne Gagné, son épouse. Conditions : avoir une place de banc à perpétuité dans l'église pour la veuve Blanchet et ses hoirs et ayants cause, « à laupaussit de celui du seigneur ». On réfère à « l'église actuellement bastie ». Le 2 juin 1747, devant le notaire Pierre Rousselot (acte 520), Pierre Blanchet, un petit-fils du pionnier, vend à la fabrique de Saint-Pierre la place de banc « située à l'opposite de celui du seigneur » et héritée de son père, pour le prix de 86 livres.	La fabrique et l'église de Saint-Pierre. Signent : Ph. Boucher, curé de St-Joseph, seigneurie deLauzon, Ch.-Hazeur Désauneaux, prêtre missionnaire de Saint-Thomas, Jacques Daniaux, Louis Couillard, seigneur en partie de la seigneurie Pierre Morin	Abel Michon (acte 88) 1713-02-07
Jean [Jean-Baptiste] Blanchet, fils héritier de défunt Pierre Blanchet et Marie-Anne Fournier, approuve l'acte de donation d'une portion de terre de six (6) arpents en superficie suivant le testament de son père en date du 10 avril 1709.	La fabrique de Saint-Pierre. Le présent acte a été accepté par Messire François Richard, prestre curé, et par Simon Fournier et Guillaume Blanchet, marguilliers, en vertu de l'ordre de Mgr l'évêque de Québec du 1716-08-04.	Michon (acte 300) 1716-11-24
Françoise Rondeau, veuve de Jean Daneau (Daniau dit Laprise) (1650-1709).	La fabrique de Saint-Pierre, représentée par Guillaume Blanchet, marguillier.	Michon (acte 352) 1717-11-05
Louis Couillard, seigneur de la seigneurie de la Rivière-du-Sud. Concession d'une terre de 4 arpents sur 40 dans la première concession au sud de la rivière du Sud, plus une « îlette » située dans celle-ci.	L'abbé François Richard , jésuite et prêtre missionnaire de Saint-Pierre et de Saint-Thomas de 1716 à 1726	Michon (acte 393) 1719-02-23
Louis Couillard, seigneur de la seigneurie de la Rivière-du-Sud. Nouvelle concession d'une terre de 4 arpents sur 40 dans la seconde concession, « avec droit de chasse sur l'étendue d'icelle », au bout de la terre concédée en 1719.	L'abbé François Richard , jésuite et prêtre missionnaire de Saint-Pierre et de Saint-Thomas de 1716 à 1726	Michon (acte 516) 1722-03-10
Joseph Gendron et Geneviève Asselin, son épouse. Conditions : que le Curé <i>“les fasse Jouire eux et après Eux lun de leurs enfans et après luy deux des Enfans d'iceluy de la plasse (place) de Un Band (banc) la première plasse de tous les habilans du Costé de l'Evangile sans aucun payment Et en outre faire dire aperpetuité Une Messe pour le Repos des ame desd. Donateurs”</i>	La fabrique de Saint-François-du-Sud	Michon (acte 812) 1728-01-09
Pierre Blais et Françoise Beaudoin, sa femme. Conditions : <i>“Le Curé « sera tenu a perpétuité faire dire par Chacun ans pour lesd. donneurs et leurs familles deux Messes lesquels Seront ditte et acquitté a la diligence du Curé desservant lad. Paroisse ».</i>	La fabrique de l'Assomption de Berthier , « pour l'établissement et Commodité du curé desservant ». Représentée par Sire François Grenet, missionnaire.	Michon (acte 844) 1728-07-18
Jean-Baptiste Jeaneau (signé Jehanot) et Anne Martin, sa femme, vendent une terre de 4 arpents sur 40, située dans la seconde concession au sud de la rivière du Sud, pour la somme de deux cents livres « en bled bon loyal et marchand ».	L'abbé François Richard , ancien missionnaire desservant Saint-Pierre de 1716-1726, curé de Batiscan, représenté par Messire André Jorian, missionnaire desservant la paroisse de Saint-Pierre-du-Sud.	Pierre Rousselot (acte 40) 1739-01-09
Jean-Baptiste Despoints, de St-Vallier, et Madeleine Guignard, sa femme. Vente d'une terre de 2 perches et 14 pieds de front sur 40 arpents de profondeur et part dans les bâtiments, pour le prix de 310 livres.	Messire Thomas Blondeau, curé de Berthier en 1749, acceptant pour lui et ses ayants cause.	Pierre Rousselot (acte 961) 1751-04-03

Tableau 4 - Donations et ventes à des fabriques de paroisse et à des curés

Les lettres du curé Duchouquet - tout comme l'ensemble de la correspondance échangée entre les curés des paroisses et les autorités de l'archevêché - nous fournissent aussi d'autres renseignements intéressants sur la situation financière du curé ou de la paroisse, sur les difficultés rencontrées avec ses paroissiens et les curés des paroisses voisines et sur son tempérament. Pour une juste interprétation de ces lettres, il convient cependant de les analyser dans leur contexte particulier et de tenir compte de différents incidents⁵¹ survenus avant et après leur envoi :

- Peu après la prise de Québec par les Anglais, dans une lettre datée du 8 juillet 1761, le curé Duchouquet se plaint au vicaire-général Briand du séjour tapageur de plusieurs officiers anglais ayant logé dans la moitié de son presbytère pendant neuf mois à compter de l'automne 1760 et ayant joué à la balle et cassé vingt-sept vitres de l'église, dont celles de « l'oeil de bouc » : « *ce qui coutera bien de l'argent vu qu'il faut faire venir une personne de quebec pour taillier les vitres en pointe, suivant les raillions de l'oeil de bouc il faut faire un echafaut pour placer les vitres, acheter du mastique et je ne voudrois pas mobliger de faire racommoder l'oeil de bouc pour dix piastres* ». ⁵²
- Dans cette même lettre, le curé de 56 ans vise aussi, sans le nommer, le capitaine de milice de la paroisse, Michel Blais: « *C'est le capitaine de milice qui a placé ces messieurs chez moy leur disant **que le curé n'avait que la moitié du prebiterre et que l'autre, il en était le maître** et cela dans la crainte de loger ces messieurs chez lui.* » ⁵³ Cette remarque laisse présumer que les relations sont difficiles entre le curé et le capitaine de milice.
- Dans une autre doléance, le curé Duchouquet relate au vicaire-général Briand sa mésaventure au sujet d'un fer à hosties vendu à son voisin le curé Bédard de la paroisse de Saint-François, avec la condition que ce dernier le lui prêterait au besoin sur demande. À la suite du refus de Bédard de respecter cette entente, notre curé belliqueux et intransigeant aurait demandé l'autorisation de « *traduire l'infidèle devant le juge anglais* ». Briand lui a répondu le 3 avril 1762 qu'il ne

51 Lavoie Beaumont, Colombe et autres. À Saint-Pierre-du-Sud 1785-1985. On se rappelle, Montmagny, Ateliers Marquis, 1985, pp. 14-21.

52 Trudel, M. (1954). Les églises ont-elles souffert de la conquête? *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 8 (1), 55-56, et notes 79 et 80. <https://doi.org/10.7202/301636ar>
 La note 79 contient la référence suivante : Voir St-Pierre-de-Montmagny, *Registre St-Pierre, 1727 à 1771. Comptes, 1731 à 1781* (les registres et les comptes sont reliés ensemble).
 La note 80 contient la référence suivante : Duchouquet à Briand, 8 juillet 1761, AE — Ste-Anne-de-la-Pocatière, *St-Pierre (Rivière-du-Sud)*, I, 9: 1-3.

53 Préc., note 51, pp. 15-16.

serait « *pas édifiant que des prêtres se chicanassent pour une bagatelle* » et le pria « *de ne point le traduire devant le juge anglais* »⁵⁴.

- Les missives de juillet 1763 du curé Duchouquet nous apprennent aussi qu'il prenait toujours son bois sur cette terre de la fabrique, qu'il payait 30 ou 40 livres « *en faisant vendre le foin à la porte de l'église* » à l'occasion d'une vente annuelle aux enchères ou « *criée* ». Prétextant que « *la fabrique a vendu sa part, par conséquent il ne reste plus que la part du curé* », il demande que « *le curé de St. Pierre devrait avoir la jouissance de la ditte terre pour le foin qui est dessus, comme il la pour le bois, vû que les seigneurs disent que la ditte terre en son total était pour le curé et pour la fabrique* ». Alors que l'année précédente, le foin avait été plus rare et adjugé à près du double du prix (soit à 78 livres), le curé Duchouquet, en situation financière précaire, demande qu'il soit mis en possession de cette terre « *en payant à la fabrique 30 livres ou 40 livres comme les années dernières* » [le bon curé pense plus à son intérêt personnel ici qu'à celui de la fabrique...]. Il prie le vicaire-général « *de donner ordre en conséquence comme vous avez donné à Berthier* ». Il serait sans doute instructif de consulter cette dernière ordonnance parmi les papiers et registres de la fabrique de la paroisse de Notre-Dame-de-l'Assomption de Berthier.

Ajoutons enfin que le vicaire-général Briand, à la suite de l'intervention du gouverneur Murray, retira au curé Duchouquet sa cure de Saint-Pierre-du-Sud en avril 1764.⁵⁵ Dans une ultime réponse, ce dernier résume ainsi sa déception : « *Vingt-quatre plaintes sont portées contre moi à Mr le général [Murray]. Je suis après vendre mes meubles et je vois que je perdrai deux mille livres, c'est disgracieux, étant innocent.* »⁵⁶ En représailles de l'intransigeance montrée par Duchouquet à l'endroit des militaires logés dans son presbytère en 1760-61, le gouverneur Murray avait exercé une fois de plus son pouvoir dominant sur le clergé et sur Briand : Duchouquet, curé de Saint-Pierre depuis 14 ans, avait été obligé de déménager dans une autre paroisse. Pendant toutes ces années, il n'avait pas réussi à susciter l'estime et la générosité des paroissiens à son endroit. Son tempérament chicanier, intransigeant et intolérant lui aura fait plus d'ennemis que d'amis, que ce soit dans sa paroisse, dans la paroisse voisine, à l'évêché ou auprès des autorités civiles.

⁵⁴ *Ibid.*, pp. 17-18.

⁵⁵ Trudel, M. (1955). Pourquoi Briand fut-il le candidat de Murray ? *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 8 (4), 468–469. <https://doi.org/10.7202/301676a>

⁵⁶ *Préc.*, note 51, p. 20.

Pierre-Laurent Bédard, curé de Saint-François, fut mandaté pour assurer la desserte de Saint-Pierre pendant quelques mois, jusqu'à l'arrivée du nouveau curé Jean-François Curot, qui dirigea les destinées de Saint-Pierre de 1764 à 1783, soit jusqu'à la construction de la troisième église au sud de la rivière du Sud.

LA SAGA OPPOSANT LES COSEIGNEURS BLAIS ET COUILLARD POUR LA TROISIÈME ÉGLISE ÉRIGÉE AU SUD DE LA RIVIÈRE EN 1784-1785

À peine trente ans après la bénédiction de la deuxième église, le 12 octobre 1751, l'heure de son remplacement a déjà sonné. Et les habitants de Saint-Pierre sont divisés sur le choix de son futur emplacement : doit-on la reconstruire au nord ou au sud de la rivière du Sud, et sur quelle portion de terre?, ou encore doit-on « raccommorder » tout simplement l'ancienne église? La réponse à ces questions viendra finalement de la voie judiciaire, dans une longue histoire pouvant être qualifiée à juste titre de véritable saga. Pour s'en convaincre, qu'il suffise de jeter un coup d'oeil sur la liste chronologique des nombreux épisodes marquant la construction de la troisième église de la paroisse et énumérés dans le tableau qui suit :

Dates	Épisodes de la saga de la troisième église érigée au sud de la rivière dans les années 1780
1782-03-01	Jugement interlocutoire de la Cour des plaidoyers communs du district de Québec) au sujet de la construction de la 3 ^e église (reproduction à l'annexe 15)
1782-07-13	Jugement final de la Cour des plaidoyers communs ordonnant la construction de la nouvelle église au sud de la rivière (reproduction et transcription à l'annexe 16)
1783-01-28	L'évêque de Québec, Mgr Jean-Olivier Briand, approuve le jugement final de la Cour des plaidoyers communs
1783-06-12	Acte de donation d'un terrain situé au sud de la rivière du Sud par Augustin Morin, fils mineur de Pierre Morin, à la Fabrique de Saint-Pierre pour la construction de la nouvelle église (notaire Joseph Riverin)
1783-07-12	Avenant à l'acte précédent : Augustin Morin vend à Michel Blais fils, pour le prix de 180 livres, sa place de banc réservée un mois plus tôt.
1783-08-28	Vente d'une portion de 6 arpents en superficie de la terre d'Antoine Talbot à son beau-frère Michel Blais fils, pour la nouvelle église (devant le notaire Lévesque, en avant-midi)
1783-08-28	Échange de terrains de 6 arpents chacun en superficie entre la Fabrique de Saint-Pierre (sur le site de l'ancienne église) et Michel Blais fils (le terrain acquis d'Antoine Talbot le même jour en après-midi et devant le même notaire)
1783-09-05	Décès de Michel-Toussaint Blais et inhumation dans l'ancienne église située au nord de la rivière du Sud, le 8 septembre. Son acte de sépulture, signé par le curé Bédard, est reproduit à l'annexe 28.
1783-12-13	Avenant annulant le contrat du 1783-08-28 en raison du retrait féodal intenté par le seigneur Jacques Couillard Després
1784-01-03	Échange de terrains de 6 arpents chacun en superficie entre Michel Blais fils (détachée de sa terre et habitation) et son beau-frère Antoine Talbot (détachée de sa terre et habitation) : le droit de retrait féodal ne s'applique pas en cas d'échange de terrain plutôt que de vente.
1784-03-30	Lettre de l'abbé Pierre-Laurent Bédard, desservant temporairement la paroisse de Saint-Pierre, à Mgr Briand, pour que l'église reste du côté nord de la rivière
1784-04-22	Réponse de Plessis, secrétaire de Mgr Briand, rejetant la supplique de onze habitants de la paroisse Saint-Thomas
1784-05-05	Procès d'Augustin Blanchet (petit-fils du pionnier Pierre Blanchet) contre le curé et les marguilliers de Saint-Pierre réclamant une partie de la superficie du terrain de l'ancienne église
1784-05-27	Plan et enquête de Jeremiah McCarthy, arp.-géo., du site de l'ancienne église, à la demande de la Cour
1784-07-04	Pose de la 1 ^{ère} pierre de la nouvelle église par le curé Pierre-Laurent Bédard
1784-07-15	Homologation par la Cour des plaidoyers communs de l'état de répartition des dépenses de la nouvelle église dressé par Michel Blais fils
1784-11-06	Jugement de la Cour des plaidoyers communs dans le dossier Augustin Blanchet c. Fabrique de St-Pierre
1784-11-14	Plan et procès-verbal de la route de l'église neuve de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, par Jean Renaud, grand voyer (cote de BanQ : E2,S2,D2215) (annexe 25)
1785-12-06	Consécration de la 3 ^e église de Saint-Pierre par Pierre-Laurent Bédard, curé de Saint-François et desservant Saint-Pierre de 1783 à 1785.
1785-12-13	Bénédiction du nouveau cimetière situé à proximité de la nouvelle église, au sud de celle-ci
1794-09-20	La dépouille de Michel-Toussaint Blais, qui avait été inhumée dans l'ancienne église au nord de la rivière du Sud, est exhumée et inhumée de nouveau, probablement dans la nouvelle église, en reconnaissance de sa contribution à titre d'initiateur du recours visant sa construction.
1814-09-14	Inhumation de Michel Blais fils dans la troisième église dont il avait dirigé la construction à titre de syndic en chef et fait donation du terrain.

Tableau 5 – Épisodes de la saga de la troisième église

Michel Blais père, de nouveau syndic en chef et bâtisseur d'église...

En 1781, comme en 1751, les paroissiens confient à leur ancien capitaine de milices la lourde responsabilité d'agir de nouveau comme maître d'oeuvre ou syndic en chef pour « la bâtisse » d'une nouvelle église. En trente ans, Michel-Toussaint Blais a su ajouter de nombreux faits marquants à son *curriculum vitae* et susciter l'admiration et la confiance d'une très grande majorité des habitants de Saint-Pierre, comme le démontrent les événements et documents d'archives suivants :

- 1 **Les résultats du recensement du gouvernement de Québec en 1762** pour la paroisse de St-Pierre-du-Sud (reproduits à l'annexe 17) sont particulièrement éloquents : à tout seigneur, tout honneur, le nom de Michel Blais trône en haut de la liste à titre de capitaine de milice. Sa famille compte déjà sept enfants et **quatre domestiques sont à son emploi**. Il a semé 40 minots de blé en 1762, dépassé en cela seulement par son frère Joseph Blay (Joseph-Marie) qui a mis 55 minots en terre. Outre les deux frères Blais, le recensement nous permet de connaître **les chefs de famille les plus prospères de la paroisse** :

- **Jean Fournier**, son capitaine en second (fils du pionnier Simon Fournier; époux de Marie Talbot, la fille du pionnier Jacques Talbot; leur fille Charlotte épousera en 1769 Michel Blais, le fils de Michel-Toussaint; leur fils Pierre épousera en 1764 Anne-Françoise Blais, la fille de Joseph-Marie Blais);
- **Isidore Costé**, son lieutenant (frère de Louis Côté, ancien capitaine de milice de Saint-Thomas; **ses frères Louis et Joseph et sa sœur Marthe ont épousé des Couillard**;
- **Charles Mathieu** (sa petite-fille Marguerite Mathieu (Prisque et Marguerite Blanchet, une petite-fille du pionnier Pierre Blanchet) épousera en 1774 Joseph-Marie Blais, un fils de Michel-Toussaint);
- **Antoine Létourneau** (époux de Marie-Anne Leblond, la belle-sœur de Joseph-Marie Blais);
- **Pierre Bastien (il s'agit de Pierre Morin, dont le père, Sébastien Morin, est né en Acadie et la mère, Françoise Blanchet, était la fille de Pierre Blanchet, le fondateur de la paroisse et donateur du terrain de la première église)**; il a épousé en secondes noces en 1751 Marie-Geneviève Blais, une nièce de Michel-Toussaint; leur fils Augustin donnera en 1783 une portion de sa terre à la Fabrique de Saint-Pierre);
- **et Simon Gervais (dit Talbot)**, (fils de Jacques, un pionnier de la paroisse).

- 2 Le 25 mars 1776, autour de sa maison située au sud de la rivière du Sud et arborant le drapeau britannique, s'est déroulée **la célèbre « Bataille de Saint-Pierre »**. Une cinquantaine de miliciens, commandés par le seigneur Couillard (il

s'agit de Jacques Couillard (1733-1799), coseigneur de la Rivière-du-Sud et petit-fils de Jacques Couillard et d'Élisabeth Lemieux) y ont combattu avec Michel-Toussaint Blais et ses fils pour repousser les Américains venus à Québec à l'automne 1775 en vue d'annexer le Canada dans le cadre de leur projet d'indépendance.⁵⁷ Ces faits d'armes, remontant seulement à quelques années, sont certainement encore frais à la mémoire des paroissiens.

- 3 Le 17 octobre 1777, Michel-Toussaint Blais a rendu **foi et hommage**⁵⁸ **devant le gouverneur Guy Carleton**, au château Saint-Louis de Québec, à titre de seigneur pour vingt-cinq (25) arpents de front sur quatre lieues de profondeur⁵⁹ faisant en total une superficie de trois mille six cents (3 600) arpents de terre en fief et seigneurie, démembrés des deux fiefs de Rivière-du-Sud. Le même jour, il a déposé **l'aveu et dénombrement de son fief**, contenant de précieux renseignements sur ses terres, ses censitaires et ses revenus.⁶⁰ Michel-Toussaint Blais y dénombre quatre arpents de terre de front sur 336 arpents de profondeur (soit quatre lieues de 84 arpents chacune). Il possède deux granges; ses deux fils et lui bénéficient de la force de travail de dix chevaux. Il déclare des revenus de 3000 livres tirés de son domaine, 66 livres provenant des cens et rentes de ses censitaires et 150 livres tirés de son moulin à vent, moulin qu'il a dû démanteler en 1778. C'est certainement avec une grande fierté que ce coseigneur, propriétaire de trois parts de seigneurie des héritières Couillard, devait exhiber ce parchemin portant sa signature apposée à côté de celle du gouverneur Carleton et officialisant ses titres de propriété.
- 4 Les paroissiens de Saint-Pierre se souviennent aussi du récent acte d'accord⁶¹ reçu par le notaire Antoine Panet le 9 avril 1778 et intervenu entre Michel Blais, le père et le fils, et Geneviève Alliés (1739-1802), veuve de Jean-Baptiste Couillard (ce dernier est décédé en 1759, à l'âge de 30 ans, tué par les Anglais lors d'une escarmouche) et seigneuresse d'une partie de la seigneurie de la Rivière-du-Sud.

57 Préc., note 1, pp. 1-7, 10-11.

58 Voir la copie de cet important document d'archives de 8 pages à l'annexe 24.

59 Ces quatre lieues équivalent à 19,31 km. Pour aller au bout de sa terre à pied et en revenir, en traversant les milieux densément boisés des 2^e, 3^e et 4^e concessions, Michel Blais devait compter environ deux jours... Avait-il marché sa terre de bout en bout au moins une fois dans sa vie ?

60 Préc., note 1, pp. 14, 31-33. Voir les quatre pages de ce document d'archives à l'annexe 18. Il est aussi disponible sur manuscrit à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BanQ), sous la cote R2 (Fonds Gouverneurs, régime anglais), S4 (Aveux et dénombrements du Régime anglais, 1777-1799), D1, P2 (Aveu et dénombrement de Michel Blais)

61 Préc., note 1, pp. 16-31 : à la page 23, la dernière page de l'accord est reproduite et contient notamment les signatures de Michel Blais père et fils.

Les Blais avaient été condamnés à démanteler **le moulin à vent érigé sans droit sur leurs terres (mais avec des raisons bien légitimes...)**. Pendant la dizaine d'années qu'ont duré les procédures judiciaires, leurs coparoissiens ont pu faire moudre leurs grains non loin de chez eux plutôt que d'avoir à parcourir près de trois lieues pour se rendre à Saint-Thomas au moulin souvent défectueux des Couillard. Ils avaient enfin fini de faire le pied de grue pour obtenir leur farine. Ils sont certainement encore reconnaissants envers ces deux entrepreneurs Blais qui leur ont permis de profiter pendant une décennie d'un moulin à vent construit dans leur propre paroisse et à proximité de leurs terres.

- 5 **Deux filles de Michel-Toussaint Blais chez les Ursulines de Québec.** Ce sont Marie-Joseph Blais (1745-1782), qui a pris l'habit et fit profession sous le nom de sœur St. Michel le 18 août 1764 [sa grand-mère paternelle, Françoise Beaudoin, décédée à Berthier-en-Bas le 26 février 1765 à l'âge de 88 ans, a peut-être assisté à cet heureux événement...] et Marguerite Blais (1749-1830), qui entra au monastère au printemps de 1768 et porta le nom de sa paroisse natale, sœur St. Pierre. Nul doute que cet autre fait ne pouvait que susciter l'admiration et l'estime des paroissiens envers cette famille exemplaire.

**Le 1er mars 1782, plus de 120 chefs de famille de Saint-Pierre
se rendent à Saint-Thomas pour présenter à la Cour des plaidoyers communs
leur projet d'une nouvelle église**

Transportons-nous en pensée en cette journée hivernale où la très grande majorité des chefs de famille de Saint-Pierre ont mis de côté leurs travaux de bûchage ou de fendage de bois de chauffage pour une cause qui leur tient vraiment à cœur, celle du rétablissement ou de la construction de l'église et du presbytère de leur paroisse. On peut imaginer une longue procession de carriages regroupant chacune trois ou quatre paroissiens bien emmitoufflés, montés à bord des voitures au fur et à mesure du trajet depuis l'extrémité ouest de la paroisse, peut-être avec les Blais comme peloton de tête au côté du sud de la rivière, et les Blanchet le long de la rivière du côté du nord. Il faut savoir qu'il y a environ deux lieues et trois-quarts (13,2 km) de distance entre l'église de Saint-Pierre et celle de Saint-Thomas.

Les deux groupes opposés exposent leurs raisons à la Cour...

Le jugement interlocutoire⁶² rendu par la Cour des plaidoyers communs du district de Québec en tournée, « *assemblée extraordinairement à St. Thomas* » en ce premier jour de mars 1782,⁶³ contient la liste des quatre-vingt-trois (83) chefs de famille présents et représentés par le Sieur Michel Blais père, capitaine de milice de St.Pierre, tous **demandeurs pour le rétablissement de l'église et presbytère**, et celle des trente-neuf (39) chefs de famille présents et représentés par le Sieur Couillard, seigneur du lieu, lesquels ont tous demandé **une nouvelle église et presbytère sur une terre appartenant déjà à la Fabrique et située au nord de la rivière, à quelques arpents à l'est de la terre des Blanchet et du site de l'église**⁶⁴.

Les 13 chefs de famille Blais : un groupe uni, solidaire et majoritaire

Parmi les demandeurs, nous pouvons dénombrer un groupe uni et solidaire de treize (13) chefs de famille Blais, habitant tous au sud de la rivière du Sud, sauf un. **Six d'entre eux sont des fils de Joseph-Marie et trois font partie de la famille de Michel-Toussaint.** Voici ceux habitant au sud de la rivière, en allant de l'est vers l'ouest de la paroisse, dont **Michel-Toussaint Blais** (1714-1783), capitaine de milice et représentant des demandeurs;

- **Pierre-Noël Blais** (1749-1806), petit-neveu de Michel-Toussaint; il appartient à la 5^e génération des Blais d'Amérique et a épousé en 1777 Geneviève Picard dit Destroismaisons; **il ne fait partie ni des demandeurs** (requérant la réparation de l'église), **ni des opposants** (réclamant une nouvelle église au nord, mais sur une autre terre appartenant à la Fabrique); **Pierre-Noël Blais demande une nouvelle église au sud et s'oppose à la réparation de l'église et du presbytère**;

- **Pierre Blais** (1721-1793), neveu de Michel-Toussaint et de Joseph-Marie Blais; il a épousé en 1748 Marguerite Morin, la fille de Pierre-Noël Morin et Thérèse Pelletier;

62 Un jugement interlocutoire se dit d'un jugement *avant dire droit* qui, avant de se prononcer sur le fond, ordonne des mesures [production de pièces au dossier, enquête, expertise, etc.] destinées à compléter l'instruction de l'affaire. (*Le Petit Robert de la langue française*, édition 2016, p. 1355.). La Cour ordonne en l'espèce une visite des lieux par des experts et la production d'un procès-verbal.

63 Voir le texte complet de ce jugement de 10 pages à l'annexe 15.

64 Préc., note 11. Il s'agit d'une terre appartenant à la Fabrique de la paroisse de Saint-Pierre depuis 1717, et située à environ sept arpents à l'est de la terre des Blanchet et de l'endroit des deux premières églises de Saint-Pierre.

- **André Blais** (1759-1815), établi en 1780 sur la terre de son père Joseph-Marie Blais; a épousé en 1781 Geneviève Blanchet, une arrière-petite-fille du pionnier Pierre Blanchet;
- **Pierre Blais** (1757-1814), établi en 1780 sur la terre de son père Joseph-Marie Blais; a épousé en 1780 Marie-Josephe Dessaint (dit St-Pierre);
- **Joseph Blais père** (1717-1806) (il s'agit de Joseph-Marie Blais, le frère de Michel-Toussaint; il a épousé en 1740 Charlette Leblond;
- **Louis Blais fils** (1763-1830), établi en 1780 sur la terre de son père Joseph-Marie Blais et représenté à l'assemblée par son père; a épousé en 1784 Marie-Roger Blanchet, une arrière-petite-fille du pionnier Pierre Blanchet;
- **Augustin Blais** (1761-1844), établi en 1780 sur la terre de son père Joseph-Marie Blais et représenté à l'assemblée par son père;
- **Jean Blais** (1754-1829), (Jean-Baptiste Blais, fils de Joseph-Marie; il a épousé Françoise Fontaine, la fille d'un voisin, en 1778);
- **Louis Blais** (1755-1838), établi en 1781 sur la portion est de la terre de son père Michel-Toussaint Blais; a épousé en 1781 Gabrielle Roy, la fille du seigneur de Beaumont; en secondes noces, en 1786, il a épousé Marie-Anne Bossé;
- **Michel Blais fils** (1746-1821), établi en 1769 sur la portion ouest de la terre de son père Michel-Toussaint Blais; a épousé en 1769 Charlotte Fournier; couple sans descendance;
- **Joseph Blais fils** (1752-1821) (Joseph-Marie Blais, établi en 1774 non loin de la terre de son père Michel-Toussaint Blais); a épousé Marguerite Mathieu en 1774;
- **Michel Blais absent** (1752-1840), (**Pierre-Michel Blais, fils de Joseph-Marie Blais**, établi en 1775 **au nord de la rivière**; époux de Marie-Ursule Mercier).

Les familles les plus nombreuses dans le groupe des demandeurs, et comptant au moins trois membres, sont les suivantes :

- **Les Blais (13 chefs de famille);**
- **Les Morin (10 chefs de famille);**
- **Les Picard dit Destroismaisons (8 chefs de famille);**
- **Les Cloutier (4 chefs de famille);**
- **Les Gagné dit Bellavance (4 chefs de famille)**
- **Les Langlois (4 chefs de famille);**
- **Les Fournier (3 chefs de famille);**
- **Les Létourneau (3 chefs de famille).**

Les sept raisons invoquées par le Sieur Michel Blais pour les demandeurs

Michel-Toussaint Blais, s'exprimant pour et au nom des demandeurs, invoque « *en substance* » les sept (7) raisons suivantes :

- 1 **Que les demandeurs auraient préféré construire une nouvelle église au sud de la rivière, afin qu'elle soit plus à proximité des habitants en général et plus commode dans les saisons de crues des eaux**, les églises des paroisses voisines (Saint-Thomas et Saint-François) étant toutes érigées au nord de la rivière;
- 2 **Que lors de l'assemblée tenue le 7 octobre 1781** par les curés, marguilliers et paroissiens, il ne fut fait **aucune opposition pour le rétablissement de l'église dans l'endroit où elle est actuellement** (soit sur la terre de la famille Blanchet, au nord de la rivière);
- 3 **Qu'il en coûtera beaucoup moins pour le rétablissement de l'église actuelle que pour la construction d'une nouvelle**, alors que tout est extrêmement cher;
- 4 **Qu'il ne faudrait démolir l'église que jusques au bas des fenêtres** et que beaucoup de matériaux serviraient;
- 5 **Que la nouvelle église demandée par les défendeurs présente de nombreux désavantages : elle « serait à environ quatorze arpents⁶⁵ de la rivière, dans une méchante terre incommode, dans un bois debout exposée au feu, qu'on n'est pas moins certain de la bonté du terrain et que si cette église avait lieu il faudrait changer le chemin »;**
- 6 **Que « l'église au sud pourrait être construite sur la terre de Pierre Sébastien Morin, terrain solide et situé au milieu de la paroisse »;**
- 7 **Qu'enfin « M. Couillard, seigneur primitif, ne pourrait s'opposer à cette nouvelle église du côté du sud, quoiqu'elle serait sur un fief.**

⁶⁵ Sous le régime français, 1 arpent équivalait à 180 pieds. Sous le régime anglais, cette même mesure de distance correspond à 191,8368 pieds. La distance de 14 arpents équivaut donc à environ 2685 pieds ou 0,5 mille ou 0,8 km.

Reconnaissant que les droits honorifiques luy appartiennent, et étant prêt de luy en faire passer acte par devant notaire par le propriétaire du fief ».

Les quatre raisons invoquées par le Sieur Couillard pour les défendeurs

Le Sieur Couillard, seigneur primitif de la seigneurie de la Rivière-du-Sud, s'exprimant pour et au nom des défendeurs, invoque « *en substance* » les quatre (4) raisons suivantes :

- 1 « ***Que l'ancienne église que les demandeurs veulent faire rétablir ne vaut pas la peine d'être réparée, menaçant ruine, que ce serait des dépenses inutiles, et que le fond ne vaut rien*** »;
- 2 « ***Que le terrain du côté du nord, sur lequel la nouvelle église serait bâtie, est un roc qu'il sera aisé de défricher le terrain*** »;
- 3 « ***Que voilà la deuxième église en pierre qui ont été construites dans l'endroit où est celle que les demandeurs veulent faire rétablir, que la première n'a existé que vingt un ans, et la seconde trente ans***⁶⁶ »;
- 4 « ***Que les défendeurs demandent une visite d'architecte et gens experts pour scavoir si l'ancienne église vaut la peine d'être raccommodée et pour constater la nature du terrain sur lequel elle est construite*** ».

⁶⁶ La première église, construite en pierre en 1713, a duré 38 ans et non 21. La seconde, aussi en pierre, a été bâtie en 1751 et compte bien 31 ans en mars 1782. La troisième église, également en pierre, a été consacrée en décembre 1785. Ainsi, les paroissiens de Saint-Pierre auront donc construit trois églises en l'espace de soixante-douze (72) ans, soit en moyenne une tous les vingt-quatre (24) ans, ou environ une par génération d'habitants, ce qui est une bien courte durée de vie pour des églises en pierre... Heureusement, la troisième église trône toujours fièrement sur le roc en 2021, après plus de deux siècles!

Dans la liste des trente-neuf (39) opposants à la réparation de l'église et du presbytère de Saint-Pierre et demandant la construction d'une nouvelle église au nord de la rivière, sur une terre appartenant à la Fabrique, se trouvent **M. Couillard écuyer [Jacques Couillard (1733-1799), coseigneur de la Rivière du Sud]**, fils de Jacques Couillard et Véronique Bélanger, petit-fils de Jacques Couillard (1665-1737) et d'Élisabeth Lemieux (1672-1739), ayant épousé à Saint-Thomas en 1757 Charlotte Fournier] et **M. Désilets Couillard écuyer [Jean-Baptiste Couillard (1759-1808)]**, écuyer, seigneur, capitaine aide-major de milice, fils de Jean-Baptiste et Geneviève Alliés (1739-1802)].

Les autres familles les plus nombreuses dans le groupe des défenseurs, **habitant pour la plupart au nord de la rivière** et comptant au moins trois membres, sont les suivantes :

- **Les Blanchet (6 chefs de famille)**, dont Augustin, un petit-fils du pionnier Pierre Blanchet, qui va poursuivre la Fabrique en 1784 pour contester la superficie possédée par cette dernière;
- **Les Talbot** (4 chefs de famille habitant au nord, à l'exclusion d'Antoine);
- **Les Laprise** (3 chefs de famille);
- **Les Picard dit Destroismaisons** (3 chefs de famille).

Les parties ouïes, la Cour ordonne...

Après avoir entendu les arguments des parties, la Cour ordonne que les experts nommés par chacune d'elles, assistés de Michel Jourdain, **entrepreneur d'ouvrages de maçonnerie nommé d'office à titre de tiers**, procèdent dès le mois de juin, en présence des Sieurs Blais et Couillard, à la visite de l'église et du presbytère de Saint-Pierre et du terrain sur lequel ils sont construits

« pour savoir s'ils valent la peine d'être réparés, si le terrain est d'une nature solide ou dangereux, s'il ne serait pas plus avantageux d'en construire de nouveaux, lesquels experts visiteront en même temps le terrain de la nouvelle église demandée du côté du nord de la rivière pour constater sa qualité, et visiteront en outre le terrain du côté du sud de la rivière pour sçavoir s'il y a quelque endroit solide et commode où l'on pourrait construire une nouvelle église et presbiterre ».

Enfin, la Cour exige que le procès-verbal des experts devra être produit au plus tard le 22 juin 1782 et exprimer **« les distances qu'il pourra y avoir des places qu'ils désigneront pour la construction d'une nouvelle église, afin que la Cour puisse juger dans quel endroit elle sera mieux placée pour la commodité en général des**

habitants de la paroisse de St.Pierre ». Trois semaines seulement après l'expiration du délai alloué pour la production de ce rapport d'experts, la Cour rend son jugement final.

Le jugement final du 13 juillet 1782 ordonne la construction d'une nouvelle église et d'un nouveau presbytère du côté du sud de la rivière

Dans le jugement final, les parties sont identifiées comme suit : « *ENTRE Michel Blais père, Izidor Costé et consorts demandeurs, ET Pierre-Noël Blais, Joseph Jalbert, Jean-Baptiste LeComte et consorts défendeurs* ». La Cour y homologue le procès-verbal de visite des lieux produit par les experts, lesquels « **sont d'accord que l'ancienne église est hors d'état de pouvoir être raccommodée, et que ce serait y faire des dépenses inutiles** », et ce, pour les motifs suivants :

- 1 « **Que l'endroit désigné du costé du nord pour y construire une nouvelle église, n'est que de la terre jaune meslée de gravois, et n'est pas plus propre que celui où est bastie l'ancienne église;**
- 2 **Qu' à l'égard de l'endroit désigné du costé du sud on pourrait y construire une bonne et solide église, le terrain estant du roc;**
- 3 **Qu'ils ont examiné la distance des places, et que la place du sud se trouve dans le milieu de la paroisse en longueur à deux arpents près, et qu'elle se trouve aussi dans le milieu des concessions;**
- 4 **Qu'au contraire celle du nord quoyque vis à vis de celle du sud, se trouve presque au milieu de la profondeur de la concession du nord ».**

En conséquence, la Cour ordonne que le procès-verbal des experts soit exécuté selon sa forme et teneur et qu'il sera « **avec l'approbation de Mgr l'Évesque de Québec, construit une nouvelle église et un nouveau presbitaire du costé du sud de la rivière, sur la terre de Pierre Sébastien Morin, endroit désigné par lesdits experts** ».

La Cour ordonne aussi que des syndics soient incessamment choisis et élus à la pluralité des voix lors d'une assemblée générale des habitants, dont sera dressé acte sur le Registre des délibérations de la fabrique de la paroisse.

Enfin, le jugement ordonne que les devis de l'église et du presbytère ainsi que l'état de répartition de ce que chaque habitant sera obligé de fournir et payer pour sa proportion soient « *lus et publiés par trois dimanches consécutifs à la porte de l'église paroissiale, afin qu'aucun desdits habitants n'en prétende cause d'ignorance* ».

La sagesse, l'indépendance et l'objectivité de la Cour

La décision finale rendue par la Cour des plaidoyers communs dans ce dossier repose uniquement sur des faits objectifs : l'endroit choisi comme site de la troisième église de Saint-Pierre a été désigné par les experts, et non par la Cour ou l'évêque. Pour déterminer le terrain le plus avantageux pour une telle construction, **les seuls critères utilisés ont été ceux relatifs à la nature des sols et à la distance des lieux.** Les experts et la Cour n'ont pas fondé leur choix en fonction de raisons religieuses ou politiques, ou dans le but de faciliter la pratique religieuse pendant les périodes de grandes crues des eaux de la rivière, ou pour avantager quelque notable ou grand propriétaire foncier.

Le lieu privilégié pour la construction de l'église devait posséder la solidité du roc et être situé au milieu de la paroisse et des concessions. Les endroits proposés du côté du nord de la rivière, celui de l'ancienne église autant que l'autre terrain propriété de la Fabrique, ne répondaient nullement à ces critères : les deux étaient constitués principalement de « *terre jaune meslée de gravois* » et celui de la Fabrique se trouvait « *presque au milieu de la profondeur de la concession du nord* » et « *à environ quatorze arpents de la rivière* ». Nul doute que le rapport des experts a réussi à convaincre la Cour que la portion de la terre de Pierre Sébastien Morin située sur le roc⁶⁷ et « *dans le milieu de la paroisse en longueur à deux arpents près* » était la place la plus appropriée pour garantir une nouvelle église solide, dont la durée de vie se comptera en termes de siècles plutôt que d'une ou deux générations.

Mgr Briand n'approuve l'ordre de la Cour que six mois plus tard...

Ce n'est que le 28 janvier 1783, soit six mois après le prononcé du jugement final du 13 juillet 1782 de la Cour des plaidoyers communs, que l'évêque de Québec, Mgr Jean-Olivier Briand, donne son approbation pour la construction de la nouvelle église au sud de la rivière, à l'endroit désigné par les experts mandatés par la Cour, soit sur une portion de la terre de Pierre Sébastien Morin⁶⁸. Par une curieuse de coïncidence, Sébastien Morin avait épousé en premières noces en 1717 Françoise

67 Voir l'illustration de l'annexe 19.

68 Lorsque plusieurs paroissiens portaient le même nom, on avait pris l'habitude de les distinguer en ajoutant à leur prénom celui de leur père. En l'espèce, il s'agit de Pierre à Sébastien. Le grand-père et le père de Sébastien Morin étaient prénommés Pierre, de même que l'un de ses frères, Pierre Morin (époux de Marie-Françoise Boulay), habitant à l'extrémité ouest de la paroisse de Saint-Pierre, au nord de la rivière du Sud. Sébastien Morin, son père et son frère Pierre sont tous les trois nés en Acadie. L'un de ses fils et quatre autres générations après ce dernier compteront aussi un membre portant le prénom de Pierre. Donc, huit générations de Morin comptant chacune au moins un descendant portant fièrement le prénom du premier ancêtre.

Blanchet, une des filles de Pierre Blanchet (le pionnier fondateur de la paroisse de Saint-Pierre et donateur de l'emplacement des deux premières églises). Il devait alors être bien loin de se douter qu'un jour (65 ans plus tard) une portion de sa terre serait aussi donnée à la Fabrique de Saint-Pierre pour un projet de construction de la troisième église. Finalement, cette église sera érigée quelques arpents plus à l'est, soit sur un terrain détaché de la terre d'Antoine Talbot (époux de feu Françoise Blais), et donné en échange à Michel Blais fils, son beau-frère.

Donation d'un terrain par les Morin⁶⁹ pour la nouvelle église

Le 12 juin 1783, moins de trois mois avant le décès de Michel Blais père, un an après le jugement final de la Cour ordonnant qu'« *il sera, avec l'approbation de Mgr l'Évêque de Québec, construit une nouvelle église et un nouveau presbitaire du costé du sud de la rivière, sur la terre de Pierre Sébastien Morin, endroit désigné par lesdits experts* » ainsi que quatre mois après l'approbation de cet emplacement par Mgr Briand, **Augustin Morin**, un petit-fils de Sébastien Morin (1691-1756) et Françoise Blanchet, «**en présence du Sieur Pierre Morin son père et de son consentement** » en raison de sa minorité, fait donation à la Fabrique de la paroisse de Saint-Pierre d'un terrain ainsi décrit :

*« C'est à savoir **un arpent et demi de terre de large sur quatre arpents de profondeur** situé au sud de la rivière du Sud paroisse de St.Pierre **seigneurie Couillard** et enclavé dans la terre dudit donateur. Borné d'un côté au nord-est à Antoine Létourneau et surwet audit donateur **prenant sa devanture à un arpent et demi au nord de la place du presbitaire** et pour profondeur la fin des dites quatre arpents. Ledit terrain donné **pour y bâtir une église presbitaire et cimetierre** pour l'utilité des habitans de ladite paroisse de St.Pierre ».*

Les Sieurs **Michel Blais fils, Joseph Talbot, Antoine Langlois, Ambroise Samson, Jean-Baptiste Dessain dit St.Pierre et Ignace Létourneau, syndics**, sont présents et acceptent cette donation **à titre de donataires pour et au nom de la Fabrique** de la paroisse de Saint-Pierre, « *autorisée pour cette effet par le jugement de l'Honorable Cour des plaidoyers communs district de Québec en date du 13 juillet 1782, et lequel jugement a été approuvé par Mgr l'évêque de Québec en date du 28 janvier 1783* ».

69 Acte reçu par le notaire Joseph Riverin, le 12 juin 1783. Voir la copie reproduite à l'annexe 20.

Ce terrain est donné

*« à la charge que ledit donateur aura et possédera **un banc à la même place et au même rang que ledit Pierre Bastien son père possède dans l'église qui existe présentement** duquel banc ledit donateur promet de laisser jouir ledit Pierre Morin son père sa vie durant paisiblement lequel banc ledit donateur jouira luy et les siens en toute propriété et à toujours. »*

Michel Blais fils s'invite dans la donation des Morin à la Fabrique pour faire son don personnel d'une terre en bois debout

Est-ce que cette donation de Michel Blais fils est tout-à-fait désintéressée? Les épisodes à venir de la saga entourant la construction de la nouvelle église nous fourniront la réponse à cette question. Constatons pour le moment que Michel Blais fils, dans cet acte notarié, porte deux chapeaux : comme syndic, il agit d'abord à titre de donataire pour et au nom de la Fabrique; puis à titre personnel, il intervient comme donateur dans la même transaction. Le notaire Riverin termine ainsi la rédaction de cette double donation :

*« Et à l'instant est intervenu le Sieur Michel Blais fils lequel par les mêmes présentes a donné et délaissé **deux arpents de terre en bois deboute sur quarante arpents de profondeur borné au nord est à Augustin Mathieu [le beau-frère de Michel Blais fils, chacun d'eux ayant épousé respectivement les deux sœurs Marie-Ursule et Charlotte Fournier] et au sudouest à Augustin Morin [le premier donateur inscrit à cet acte], lesdits deux arpents de terre situés dans la troisième concession du sud de la rivière du Sud, seigneurie Couillard, ledit terrain cy dessus baillé pour l'utilité des curés de ladite paroisse à la charge d'une livre dix sols par arpent envers le Sieur Michel Blais seigneur dudit terrain ».***

Cette terre à bois donnée à la Fabrique est située dans la troisième concession, donc moins facilement accessible pour la récolte du bois; de plus, même si elle est contiguë à celle d'Augustin Morin, aucune réserve de chemin ou droit de passage n'est prévue pour avoir accès à cette terre à bois. Enfin, cette donation est assujettie au paiement annuel de cens et rente (vu sa situation financière aisée, le donateur n'agit-il pas ici comme un grippe-sou...? N'aurait-il pu s'abstenir d'imposer un tel prélèvement à la Fabrique..., un organisme sans but lucratif ?).

Des syndics étroitement apparentés...

On se souviendra que la Cour avait ordonné la convocation d'une assemblée générale des habitants de la paroisse pour procéder à l'élection des syndics à la construction de l'église. Force est de constater que plusieurs de ces syndics et

intervenants à l'acte de donation ont en commun d'étroits liens de parenté et bénéficient, de ce seul fait, d'un plus grand pouvoir d'influence auprès des électeurs:

Syndics élus et intervenants	Liens de parenté
Michel Blais fils, syndic	Fils aîné de Michel-Toussaint Blais; beau-frère d'Augustin Mathieu, le voisin d'Augustin Morin dans la 3 ^e concession
Joseph Talbot, syndic	Frère d'Antoine Talbot (1742-1820), ce dernier étant le beau-frère de Michel Blais fils
Antoine Langlois, syndic	
Ambroise Samson, syndic	Gendre d'Antoine Létourneau, le beau-frère de Joseph-Marie Blais (oncle de Michel Blais fils)
Jean-Baptiste Dessain, syndic	Célibataire et beau-frère de Pierre Blais (fils de Joseph-Marie et cousin germain de Michel Blais fils)
Ignace Létourneau, syndic	Neveu de Joseph-Marie Blais (oncle de Michel Blais fils); lui et son frère Antoine Létourneau possèdent les terres situées entre celle d'Augustin Morin et celle d'Antoine Talbot (voir l'annexe 19)
Augustin Mathieu	Beau-frère de Michel Blais fils; voisin au nord-est de la terre à bois de ce dernier dans la troisième concession et deuxième voisin d'Augustin Morin
Pierre Sébastien Morin (1719-1808), le père du donateur Augustin Morin	Il a épousé Marie-Geneviève Blais (1727-1804), la cousine germaine de Michel Blais fils.

Tableau 6 – Liens de parenté entre les syndics pour la troisième église

L'acte de donation d'Augustin Morin à la Fabrique de Saint-Pierre, avec la présence et le consentement de son père, auquel sont intervenus Michel Blais fils et cinq autres syndics en leur qualité de donataires pour et au nom de la fabrique, ainsi que Michel Blais fils à titre personnel comme donateur d'une terre à bois, n'a pas été passé en l'étude du notaire Riverin à Saint-Vallier, mais **à la maison même de Michel Blais fils**, un desdits syndics à la construction de l'église. Compte tenu des nombreux liens de parenté énumérés dans le tableau ci-dessus entre les intervenants au contrat, ce rassemblement pourrait davantage être qualifié de « ***réunion de famille*** » que de réunion d'affaires...

**Par un avenant ajouté au contrat de donation,
Augustin Morin cède sa place de banc à Michel Blais fils pour le prix de 180 livres**

Par un avenant ajouté le 12 juillet 1783, soit un mois jour pour jour après la passation le 12 juin du contrat de donation d'un terrain à la Fabrique de Saint-Pierre pour la construction de la nouvelle église, **Augustin Morin**

« du consentement du Sieur Pierre Morin son père, a reconnu et confessé avoir cédé quitté délaissé et transporté dès maintenant et à toujours au Sieur Michel Blais fils à ce présent et acceptant acquéreur pour luy ses hoirs et ayants cause à l'avenir, la jouissance et propriété du banc que ledit Augustin s'était réservé en l'église de St.Pierre... moyennant le prix et somme de cent quatre-vingts livres de vingt sols».

Nous verrons plus loin que l'achat à gros prix de cette place de banc par Michel Blais fils n'était nullement désintéressé... et n'était que le prélude à de nombreux rebondissements dans la saga entourant l'emplacement de la nouvelle église. Michel Blais fils se voit déjà assis à une place de choix dans « son » église... et il rêve du jour où le proverbe « *À tout seigneur tout honneur* » s'appliquera pleinement à sa situation et lui fera bénéficier de certains privilèges réservés aux notables de la paroisse, dont une sépulture sous l'église et des droits de préséance lors de certaines cérémonies religieuses. N'est-il pas déjà le premier et le seul paroissien à posséder une place de banc dans la future église? Une lettre envoyée par le curé Michel Paquet à l'évêque le 21 novembre 1803 démontre que Michel Blais fils était attaché à ses titres honorifiques de coseigneur et capitaine de milice et tenait au respect des honneurs et des droits de préséance qui lui étaient dus, notamment lors de la distribution du pain bénit.⁷⁰ Des nombreux abus et conflits entourant cette ancienne coutume, nous est restée l'expression « *ambitionner sur le pain bénit* », signifiant « *exagérer, dépasser les bornes, aller trop loin* ».

**Le 28 août 1783⁷¹ - Une date charnière dans la saga de la nouvelle église :
Michel Blais fils achète de son beau-frère Antoine Talbot
le terrain où elle sera finalement bâtie**

Rappelons d'abord que cette transaction immobilière intervient une semaine avant le décès de Michel Blais père, le représentant des demandeurs lors de l'audience tenue par la Cour des plaidoyers communs le 1^{er} mars 1782. **Son fils aîné, à titre de syndic en chef, est fier de prendre la relève de son père dans la conduite du dossier de la nouvelle église.** De plus, au décès de son père, il aura la pleine

⁷⁰ Préc., note 15, pp. 246-249. Voir l'extrait reproduit à l'annexe 29.

⁷¹ Acte de vente passé devant le notaire Nicolas-Charles-Louis Lévesque. Voir sa transcription intégrale à l'annexe 21.

jouissance des droits seigneuriaux qu'il avait reçus en donation dans son contrat de mariage en 1769. Ces droits correspondent à la moitié des trois parts de seigneurie comptant ensemble vingt-cinq arpents de front au sud de la rivière du Sud et acquises par son père des héritiers de la famille Jacques Couillard Després. Peut-être se prend-il déjà pour « le seigneur » de la place...

La présente démarche entreprise par Michel Blais fils, avec la complicité de son beau-frère Antoine Talbot, vient mettre en péril l'exécution du jugement final de la Cour ayant ordonné la construction de l'église sur la terre de Pierre Sébastien Morin, soit à l'endroit désigné par les experts mandatés par le tribunal. Malgré cet ordre de la Cour approuvé par l'évêque de Québec, Antoine Talbot, après avoir pris soin de faire préciser par le notaire qu'il agissait « *de son plein gré et volonté et sans contrainte yndue* », vend à son beau-frère Michel Blais fils, « *lieutenant capitaine de milice de la paroisse St.Pierre, seigneur en partie de la seigneurie de la Rivière-du-Sud* », pour le prix de neuf cents (900) francs, un terrain de deux arpents de large sur trois de profondeur, soit six arpents de superficie, ainsi décrit :

« c'est à savoir une portion de terre de deux arpents de large sur trois arpents de profondeur sise et située du côté sud de la rivière du Sud faisant partie d'une terre et habitation sur laquelle est présentement demeurant le dit sieur vendeur borné par le nord-est à la terre d'Augustin Bouchard [la belle-mère de ce dernier, Judith-Théotiste Talbot, est la sœur du vendeur Antoine Talbot] et par le sud-ouest la terre d'Ignace Létourneau [le neveu de Joseph-Marie Blais, l'oncle de Michel Blais fils] d'un bout par devant la muraille de la nouvelle église de la paroisse que l'on est sur le point de faire édifier et au sud de la dite muraille allant aboutir en venant du côté du nord à environ trois arpents de profondeur de la dite muraille et du côté nord d'icelle ».

Présumant que sa transaction pourrait être contestée, notre vendeur complice fait ajouter cette mention expresse au contrat :

« qu'au cas que par évènement ou quelques circonstances imprévues la nouvelle église sur le point de présentement faire édifier sur le dit terrain y vendu ne se battirait point, il sera loisible au dit sieur vendeur de rentrer en possession du dit terrain par ces présentes vendu en remboursant le prix principal et loyaux couts; à commencer les jouïssances aussitôt que le curé pour desservir la dite paroisse entrera dans le presbitaire qui se basti présentement. »

Cet acte de vente nous apprend que certains travaux sont déjà en cours de réalisation sur ce même terrain : le presbytère « *se basti présentement* » et les murailles de la nouvelle église (« *étendue de murs épais et assez élevés* », selon *Le Petit Robert de la langue française*) « *que l'on est sur le point de faire édifier* » sont déjà en place.

Dans l'après-midi du 28 août 1783,⁷² Michel Blais fils échange avec la Fabrique le terrain qu'il a acheté de son beau-frère Antoine Talbot au cours de l'avant-midi

Pourquoi Antoine Talbot n'a-t-il pas vendu ou donné son terrain directement à la Fabrique de Saint-Pierre plutôt que de procéder par l'intermédiaire de son beau-frère? On peut présumer qu'il était vraiment de mèche avec Michel Blais fils qui - on s'en doutait déjà un peu depuis son acquisition à fort prix de la place de banc réservée par la famille Morin dans la future église et sa propre donation d'une terre à bois à la Fabrique - ne cachait pas son ambition d'être lui-même directement le donateur du terrain de la nouvelle église afin de pouvoir ensuite bénéficier de plusieurs prérogatives à titre de seigneur bienfaiteur, notamment une place de banc privilégiée, un droit de préséance lors de la distribution du pain bénit ou d'autres cérémonies religieuses, ainsi qu'une inhumation dans l'église plutôt qu'au cimetière comme le commun des mortels, etc.

Vu toute l'importance de cette transaction pour l'ensemble des paroissiens de Saint-Pierre, la Fabrique est représentée par son marguillier en charge, Pierre-Michel Blais, un cousin germain de Michel Blais fils, ainsi que par **sept anciens marguilliers**. Parmi ceux-ci, se trouve Pierre Morin, le père d'Augustin, qui avait consenti à peine deux mois plus tôt à ce que son fils donne à la Fabrique de Saint-Pierre un terrain, en exécution du jugement de la Cour et de la recommandations des experts. Cet ancien marguillier consent donc maintenant à ce que la future église soit construite ailleurs que sur une portion de sa terre paternelle. Sont aussi présents **les quatre syndics** choisis lors d'une assemblée de paroissiens pour l'édification de la nouvelle église, dont Michel Blais fils à titre de premier syndic. En tout, avec le notaire instrumentant et **l'abbé Pierre-Laurent Bédard, curé de Saint-François et représentant de Mgr Briand**, quinze personnes assistent à la passation de ce contrat, **en la maison presbytérale de Saint-Pierre**, donc à proximité de ce grand terrain de six arpents de superficie faisant l'objet d'un échange avec Michel Blais fils. Onze d'entre eux ont déclaré ne savoir signer.

Notons immédiatement que les échanges de terrain prévus au présent acte notarié ont comme conséquence de changer l'endroit désigné par la Cour et les experts pour la construction de la nouvelle église, et déjà approuvé par l'évêque de Québec le 28 janvier 1783. Les nombreux intervenants à ce contrat d'échange sont autorisés à agir **en vertu d'une nouvelle approbation toute récente, datée du 19 juillet 1783⁷³**, de « *Sa grandeur Monseigneur l'Évêque de Québec* », **Mgr Briand, représenté aux présentes par messire Pierre-Laurent Bédard, prêtre curé de la paroisse de Saint-**

⁷² Voir la transcription intégrale de cet acte à l'annexe 22.

⁷³ Au moment de la publication du présent ouvrage, nous n'avions pas encore obtenu une copie de ces deux approbations de Mgr Briand datées du 28 janvier et du 19 juillet 1783, après des demandes répétées aux archivistes des diocèses de Québec et de Sainte-Anne-de-la-Pocatière.

François-de-la-Rivière-du-Sud et curé de la paroisse de Saint-Pierre pour la période de 1783 à 1785.

Le notaire Lévesque décrit d'abord le terrain cédé et échangé par les huit (8) marguilliers et les quatre (4) syndics de « *l'oeuvre et fabrique de la paroisse* » « **au Sieur Michel Blays fils Michel, lieutenant de milice de ladite paroisse et syndicque en chef pour l'édification de laditte église** », « **à scavoir un arpent de large sur six arpents de profondeur... borné d'un costé à Marie Fournier et d'autre costé Augustin Blanchet, d'un bout par devant la rivière du Sud allant vers le nord et pour profondeur jusqu'à concurrence de six arpents de hauteur** ». En marge, le notaire ajoute l'inscription suivante : « *ledit terrain cy eschangé appartenant à la fabrique de ladite paroisse* ». Cette mention n'est pas anodine : elle vise à se prémunir contre l'intention éventuelle du petit-fils Blanchet propriétaire de la terre de l'ancêtre d'estimer en justice contre le curé et les marguilliers de la paroisse pour réclamer la possession de ce terrain de six (6) arpents de superficie.⁷⁴ Ce litige entre Augustin Blanchet et la Fabrique de Saint-Pierre, soumis à la Cour des plaidoyers communs en mai 1784, fera plus loin l'objet de notre analyse.

Le notaire décrit ensuite **le terrain cédé en contre-échange par Michel Blais fils à la Fabrique** :

« *c'est ascavoir **une portion de terre de deux arpants de large sur trois arpants de profondeur** [soit exactement la même superficie de six arpents que celle ci-dessus échangée par la Fabrique] **sis et situés du costé du sud de la rivière du Sud, faisant partie de la terre et habitation sur laquelle est présentement demeurant le Sieur Antoine Talbot** [portion de terre que son beau-frère Michel Blais fils a acquise le jour même en avant-midi], *bornée par le nord est la terre d'Augustin Bouchard et par le sud ouest la terre d'Ignace Létourneau, d'un bout par devant du costé du sud la muraille de la nouvelle église sur le point destre édiifiée du costé sud de la rivière du Sud allant aboutir d'autre part vers le nord à environ trois arpants de profondeur* ».*

Le notaire Lévesque prend soin de réserver les droits de la Fabrique sur le premier terrain reçu en donation pour la nouvelle église : « **Ces présentes eschanges faites bût à bût et sans préjudicier aux droits que l'oeuvre et fabrique de ladite paroisse Saint Pierre peut avoir sur le terrain vendu par Augustin Morin** [deux mois et demi plus tôt, soit le 12 juin 1783, devant le notaire Joseph Riverin de Saint-Vallier] **pour l'édification qui devait estre faite de ladite nouvelle église de ladite paroisse Saint Pierre** ».

⁷⁴ Ce terrain de la Fabrique est illustré en jaune sur le plan dressé le 27 mai 1784 par Jeremiah McCarthy, arpenteur-géomètre, et reproduit à l'annexe 6. Ce magnifique document d'archive peut aussi être lu et zoomé sur le site web de Bibliothèque et Archives nationales du Québec:

<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3376159>

Antoine Talbot comparaît à cet acte et agrandit le terrain donné pour l'église

« ***Et à l'ynstant des présentes*** », immédiatement après l'échange de terrains intervenu entre Michel Blais fils et la Fabrique de Saint-Pierre, Antoine Talbot comparaît à son tour et déclare qu'il donne « ***cinquante pieds de terre de profondeur sur un arpent de large nord est et sudoüest prenant de ladite église allant vers le sud*** ». Ce terrain, sis tout près de la future église du côté du sud, constituera le second cimetière de la paroisse, béni le 13 décembre 1785 par le curé Charles Chauveaux.

Le 13 décembre 1783, Blais et Talbot sont contraints d'annuler et résilier leur contrat de vente, vu le retrait féodal intenté par le seigneur Couillard

Ce qui devait arriver, arriva... Ayant eu vent que son censitaire Antoine Talbot avait vendu une parcelle de sa terre à son beau-frère Michel Blais fils pour la construction de la future église de Saint-Pierre, le **seigneur Jacques Couillard Després⁷⁵** s'est empressé d'intenter un recours en retrait féodal. Il s'agit du « *droit pour le seigneur de racheter d'office la censive vendue par un de ses censitaires à un tiers, en payant à ce dernier la somme convenue, dans les quarante jours de la vente* ».

Pour éviter ce rachat, par le seigneur Couillard, des six arpents de superficie ayant fait l'objet du contrat de vente, Michel Blais fils et Antoine Talbot ont, « *d'un commun accord* », annulé la vente et consenti que le vendeur « *soit restitué au mesme et semblable estat qu'il estait avant la dite vente et que ledit contrat demeure nul et résilié comme si ladite vente n'avait été faite ni acceptée* ». , Un avenant daté du 13 décembre 1783⁷⁶, ajouté par le notaire au bas du contrat de vente du 28 août, vient donner plein effet à l'annulation de cette vente, et « *à l'instant ledit sieur Antoine Talbot rembourse audit sieur Blays la somme de neuf cents francs prix principal de ladite vente avec les frais et loyaux coûts* ».

Toutefois, nos deux complices apparentés n'ont pas dit leur dernier mot et ils profiteront des rencontres festives de fin d'année pour prendre conseil auprès de leur conseiller juridique et réaliser leur projet au moyen d'une autre transaction, à l'abri cette

⁷⁵ Ce **Jacques Couillard Després (1733-1799)** a épousé en 1757 Charlotte Fournier, une arrière-petite fille de Guillaume Fournier, un pionnier de la paroisse Saint-Thomas et censitaire des Couillard. **Il était le fils de Jacques Couillard Després (1696-1744)** et de Véronique Bélanger et **le petit-fils de Jacques Couillard Després (1665-1737)** et d'Élisabeth Lemieux. **Ce grand-père avait hérité de la totalité de la seigneurie appartenant à Jean-Baptiste Couillard de l'Espinay, son frère consanguin et fils de Louis Couillard de l'Espinay et de Geneviève Després.** Le frère d'Élisabeth Lemieux, Guillaume Lemieux fils (1702-1760), avait épousé à Berthier en 1726 **Marie-Anne Blais (1708-1785), la sœur de Michel-Toussaint Blais (1714-1783).**

⁷⁶ Voir la transcription de cet avenant à l'annexe 21.

fois de tout recours en retrait féodal. Michel Blais fils a sûrement hérité du tempérament combatif et déterminé de son père, qui a connu près d'une décennie de procédures judiciaires pour défendre ses droits de coseigneur de posséder un moulin à vent sur ses parts de seigneurie. Exploitant ce moulin en société avec son père de 1771 jusqu'à son démantèlement en 1778, le fils devait ressentir encore une profonde inimitié contre ce descendant de la même famille Couillard Després. Précisons que c'est la seigneuresse Geneviève Alliés (1739-1802), la veuve de Jean-Baptiste Couillard (1729-1759) et héritière de la seigneurie de la Rivière-du-Sud, qui avait gagné cette longue et retentissante saga contre la famille Blais.⁷⁷

Le 3 janvier 1784, Michel Blais fils et Antoine Talbot s'échangent des terrains pour être à l'abri de tout nouveau retrait féodal

Cette fois, les beaux-frères Blais et Talbot ont pris les moyens d'échapper à tout retrait féodal du terrain prédestiné à la construction de la nouvelle église. Ils veulent empêcher définitivement le seigneur Jacques Couillard Després de s'approprier les honneurs rattachés au titre de bienfaiteur de la paroisse de Saint-Pierre, alors qu'il bénéficie déjà de telles prérogatives dans la paroisse voisine de Saint-Thomas. Pour ce faire, ils vont s'échanger – sans soulte ni retour - des terrains occupant chacun une même superficie de six (6) arpents, soit deux arpents de large sur trois arpents de profondeur. Pourquoi ce nombre précis d'arpents? C'est que le terrain donné en échange à Michel Blais fils par la Fabrique, dans l'après-midi du 28 août 1783, occupe une superficie identique, soit un arpent de front sur six (6) de profondeur.

Le 3 janvier 1784, soit seulement trois semaines après l'avenant du 13 décembre 1783 annulant la vente du 28 août, Joseph Riverin, notaire de la Côte-du-sud et résidant à Saint-Vallier, traverse la rivière du Sud et se rend à Saint-Pierre à la maison d'Antoine Talbot dit Gervais afin de rédiger un acte d'échange de terrains⁷⁸ entre celui-ci et son beau-frère Michel Blais fils, capitaine de milice, et Marie-Charlotte Fournier, son épouse. Les parties font entre elles les échanges et « **transport réciproque de terre pour terre** » ci-après décrits :

*Premièrement, a été baillé et délivré par le Sieur Michel Blais et son épouse au Sieur Antoine Talbot leur beau-frère... c'est ascavoir **deux arpents de terre de large sur trois arpents de hauteur prenant leur devanture au sud du***

⁷⁷ Le tableau de la page 12, intitulé « Liens entre les familles Fournier, Blanchet et Couillard », montre bien les différentes générations de Couillard, dont plusieurs membres étaient prénommés Jacques. Aussi, l'acte de foi et hommage rendu par Michel Blais père le 17 octobre 1777 (voir l'annexe 24), identifie les auteurs de ses titres de propriété.

⁷⁸ Voir la transcription de cet acte à l'annexe 23. C'est aussi le notaire Joseph Riverin qui avait rédigé le 12 juin 1783 l'acte de donation du terrain d'Augustin à la Fabrique de Saint-Pierre.

chemin du Roy⁷⁹ de la première concession du Sud de la Rivière du Sud paroisse de St. Pierre faisant partie d'une terre de quatre arpents ou environ où demeure lesdits bailleurs bornée au nord est à la ligne qui sépare ledit bailleur d'avec le Sieur Louis Blais son frère et au sudouest audit bailleur et à la fin desdits trois arpents audit bailleur... »

Pour ces deux arpents, Antoine Talbot a baillé et délivré **en contre-échange** le même terrain dont il avait dû annuler la vente faite à son beau-frère le 28 août 1783 en avant-midi devant le notaire Lévesque. Ce terrain, possédant les mêmes dimensions et la même superficie que celui reçu en échange, est ainsi décrit :

« ... deux arpents de terre de large sur trois arpents de hauteur situé dans la première concession du sud de la rivière du Sud paroisse de St.Pierre seigneurie Couillard, prenant leur devanture au sud du mur de l'église qui doit être construite dans ladite paroisse de St.Pierre en courant au nord jusqu'à la fin de ladite profondeur borné au surois à Ignace Létourneau et au nord est à Augustin Bouchard. »

Le notaire prend soin d'inscrire la clause suivante :

« Sont convenus lesdites parties que si le terrain ne sert point à l'église que ledit acte sera nul. Ces présentes échanges ainsi faites but à but sans aucune soulte⁸⁰ ni retour de part ni d'autre ».

C'est finalement ce terrain devenu la propriété de Michel Blais fils qui servira à la construction de la troisième église de Saint-Pierre. Cependant, la grogne des opposants à la construction de l'église au sud de la rivière semble encore vive, comme en fait foi une lettre transmise par le curé Pierre-Laurent Bédard à Monseigneur Briand.⁸¹

79 Nous sommes enclins à croire que ce terrain pourrait correspondre à celui occupé par le moulin à vent que les Blais avaient été contraints de démanteler cinq ans plus tôt, en 1778, à la suite de la demande en justice de la seigneuresse Geneviève Alliés (1739-1802), veuve de Jean-Baptiste Couillard (1729-1759), seigneur primitif de la Rivière-du-Sud.

80 Soulte : « Somme d'argent qui, dans un partage ou un échange, doit être versée par une des parties pour compenser l'inégalité de valeur des lots » (*Le Petit Robert*, édition 2016).

81 Voir la transcription de cette lettre à l'annexe 26.

Une lettre étonnante, incohérente et complaisante du curé Bédard dans le dossier de la construction de l'église au sud de la rivière

Le 30 mars 1784, dans une lettre transmise à Mgr Briand, **le curé Bédard se fait le porte-parole des habitants et syndics du nord de la rivière**, dont les voix l'emporteraient « *de onze* » pour le *statu quo*, afin que l'église reste au nord de la rivière. Il commence ainsi sa lettre de supplique :

«Il a été question hier [le 29 mars 1784] dans une assemblée de conclure le marché pour la bâtisse de l'église . Les syndics du nord et toute cette partie demandèrent jour d'avis pour supplier votre grandeur de permettre qu'elle restât où elle a toujours été, ils m'ont présenté les voix pour cette place qui l'emportent de onze sur celles de ceux qui paroissent s'y opposer».

Même s'il affirme d'entrée de jeu que son « *sentiment doit être regardé comme entièrement désintéressé*», l'ensemble de sa missive fait montre d'un manque évident de neutralité. Selon lui, «*à en juger par ladite position où je connois être les esprits*», «**il en résulteroit des suites bien moins fâcheuses** » si l'église restait « *où elle a toujours été* ».

Cette opinion du brave curé est étonnante et incohérente avec ses actions récentes dans ce dossier. On se souvient que sept mois plus tôt, dans l'après-midi du 28 août 1783, à l'occasion de la passation de l'acte notarié où la Fabrique donnait en échange à Michel Blais fils un grand terrain situé à proximité de celui de l'ancienne église,⁸² le curé Bédard agissait comme représentant de l'évêque de Québec, qui avait approuvé cette transaction le 19 juillet. En effet, alors qu'elle était représentée par son marguillier en charge, sept anciens marguilliers et quatre syndics choisis lors d'une assemblée de paroissiens, la Fabrique a échangé son terrain de six arpents de superficie au nord de la rivière contre un terrain de même superficie appartenant alors à Michel Blais fils et situé au sud de la rivière, **terrain qu'il venait d'acheter de son beau-frère Antoine Talbot, ce même jour en avant-midi, en vue de le donner en contre-échange à la Fabrique pour la construction de la nouvelle église**. Pourquoi le curé Bédard appuie-t-il maintenant « *les syndics du nord et toute cette partie* » pour que l'église reste « *où elle a toujours été* » depuis la fondation de la paroisse, soit sur le terrain donné par la famille Blanchet?

⁸² Voir le plan du 27 mai 1784 reproduit à l'annexe 6. C'est le lot n° 2 colorié en jaune et tel que décrit à l'acte d'échange passé le 28 août 1783 devant le notaire Lévesque.

Le curé Bédard fait fi des recommandations des experts et des ordonnances de la Cour des plaidoyers communs

Et qui plus est, cette position du curé Bédard fait fi des recommandations objectives des experts et des ordonnances de la Cour des plaidoyers communs édictées dans son jugement final du 13 juillet 1782, où elle homologue le procès-verbal produit par les experts à la suite de leur visite des deux endroits proposés par les parties. Dans ce jugement, la Cour n'avait-elle pas ordonné **la construction de la future église au sud de la rivière? Et ce, pour des raisons liées principalement à la nature des sols :«... l'endroit désigné du costé du nord... n'est que de la terre jaune meslée de gravois, et n'est pas plus propre que celui où est bastie l'ancienne église »**, et « **qu'à l'égard de l'endroit désigné du costé du sud on pourrait y construire une bonne et solide église, le terrain étant du roc »**). La Cour avait aussi pris en compte un autre constat relevé par les experts en regard de la distance : « **la place du sud se trouve dans le milieu de la paroisse en longueur à deux arpents près, et qu'elle se trouve aussi dans le milieu des concessions »**).

Dans sa lettre, le curé Bédard se base sur des critères plutôt subjectifs, tels la commodité ou la préférence pour les gens habitant au nord de la rivière. En affirmant que « *la place du sud n'est **commode pour aucun*** », il oublie que plusieurs de ses propres paroissiens de Saint-François habitant au sud de la rivière trouveraient cette place au sud bien plus commode, surtout lors des crues saisonnières des eaux...

Les trois arguments invoqués par le curé Bédard dans sa lettre de mars 1784

Le curé Bédard présente **trois arguments pour convaincre l'évêque Briand de maintenir l'église au nord de la rivière** :

- 1 d'abord, que « **ça été la première demande de ceux du sud** » qui, « après avoir fait beaucoup de bruit pour le sud, mais intérieurement ils en seroient bien aise »;
- 2 ensuite, que « **la place du sud n'est commode pour aucun : le plus proche voisin a plus de vingt-cinq arpents** » ;
- 3 enfin, que « **la place où elle a toujours été est à la commodité de tous, il n'y a aucun qui ne l'avoue, elle a toujours plu à tout le monde** ».

Malgré qu'il y ait déjà « **un presbitere de fait** » sur le terrain au sud de la rivière, le curé Bédard juge que « **c'est une trop petite raison pour renoncer pour toujours à la commodité** » de la place de l'ancienne église au nord de la rivière. Il rejette

aussi du revers de la main l'argument mettant en doute la durabilité d'une nouvelle construction sur le site où les deux églises précédentes sont pourtant tombées rapidement en ruines, et ce, malgré l'avis des experts. Alors que certains préviennent qu'il « **faudra... toujours recommencer** », il rétorque que « **cette raison ne nous frappe pas; nous qui bâtissons, nous serons morts, quand elle manquera; nos enfants... feront comme nous** ». Le curé Bédard devrait pourtant savoir que les paroissiens n'ont pas les moyens financiers de construire une nouvelle église à toutes les deux générations... Si l'évêque n'avait pas opposé son refus à cette ultime supplique du curé, les paroissiens actuels de Saint-Pierre ne bénéficieraient peut-être pas d'une troisième église plus que bicentenaire...

L'état d'esprit de confrontation des paroissiens en regard du site désigné par les experts et la Cour

Le curé Bédard termine sa lettre du 30 mars 1784 en brochant à son évêque un portrait assez alarmant de l'état d'esprit de confrontation opposant les paroissiens du nord vis-à-vis de ceux du sud : « **quelques-uns même du sud ont déjà abandonné leur banc** ». « **Tous ceux du nord sont déterminés à le faire** » et « **ils préféreront faire plusieurs lieux pour aller à la messe ailleurs, plutôt que de ne jamais y aller** ». Il ajoute même que les dispositions d'esprit d'un grand nombre de paroissiens sont telles « **que s'ils y travaillent** [dans le sens de « *faire tous ses efforts pour obtenir un résultat* »] **ce ne sera que par la force la plus violente de la justice** ». Le curé Bédard sait qu'il ne serait « **pas ami de tous** » si son évêque permettait que l'église « **restât où elle a toujours été** ». Dans cette éventualité, il évoque même son départ : « **peu m'importe, j'en serois quitte à me sauver à la St-Michel** [fête célébrée le 29 septembre], **un autre viendrait cueillir des fruits de paix** ». L'avenir lui apprendra que c'est lui qui consacrera, le 6 décembre 1785, soit plus d'un an et demi après cette étrange correspondance adressée à son évêque, la troisième église de la paroisse, bel et bien érigée envers et contre tous au sud de la rivière du Sud.

La réponse négative de l'évêque Briand à la lettre du curé Bédard

La lettre de dernier recours du curé Bédard, suppliant son évêque de permettre que la nouvelle église « *restât où elle a toujours été* », à la demande des « *syndics du nord et toute cette partie* », a reçu une réponse négative⁸³ et justifiée par les motifs suivants:

« L'emplacement choisi facilitera la pratique religieuse non seulement chez les paroissiens de St-Pierre mais aussi chez les habitants de la rive sud de la rivière car à la crue des eaux du printemps, les habitants de la rive sud ne pouvaient traverser la rivière pour assister à la messe à l'église de St-Pierre ou de St-François ou même de St-Thomas. »

À la suite de cette réponse, une autre requête est adressée à l'évêque Briand, directement par « *tous les représentants ci-dessous mentionnés nom par nom* » [suit la liste de treize (13) chefs de famille résidant du côté nord de la rivière], lesquels se plaignent d'être trop éloignés de l'église paroissiale de Saint-Thomas. Ils demandent d'être réunis à la paroisse de St-Pierre et « ***que l'église de St-Pierre subsiste du côté du nord de la rivière du Sud et sur la terre que votre honorable et saint Prélat jugera à propos*** » [soit sur celle de l'ancienne église ou soit sur l'autre terre appartenant à la Fabrique et située un peu plus à l'est]. À cette dernière lettre, Plessis, sous-diacre et secrétaire de Mgr Briand, transmet le 22 avril 1784 une réponse qui vient clore définitivement le dossier :

« Messieurs,

*Sa grandeur me charge de répondre que vos représentations sont trop tardives. À la vérité, Mgr avait bien dessein de vous mettre de St-Pierre, mais **l'indocilité, l'opiniâtreté, la résistance invétérée des habitants de cette paroisse l'ayant obligé de s'en rapporter aux juges civils, ceux-ci ont prononcé que l'église de St-Pierre serait placée de l'autre côté de la rivière, côté sud** de manière qu'il ne lui est plus possible ni de faire révoquer cette sentence, ni par conséquent de vous unir à cette paroisse. J'ai l'honneur d'être, avec bien de la considération, votre très humble et très obéissant serviteur.*

Plessis, sous diacre, secrétaire »

⁸³ Nous reproduisons ici un extrait de cette réponse de l'évêque, cité à la page 35 de l'ouvrage précité à la note 51.

Un autre obstacle... un petit-fils Blanchet intente le 5 mai 1784 un recours contestant la superficie du terrain occupé par la Fabrique

Un dernier obstacle risque de retarder le début des travaux de construction de la nouvelle église. En effet, le 5 mai 1784, Augustin Blanchet⁸⁴ et Marie-Angélique Gilbert, sa femme, intente un recours devant la Cour des plaidoyers communs⁸⁵ contre les Sieur Curé et marguilliers de la paroisse de St.Pierre, prétendant que les défendeurs **« jouissent de douze arpents de terre en superficie, que le contrat d'échange passé entre les marguilliers et Michel Blay l'un des défendeurs devant Me Lévesque notaire le 28 aoust 1783 ne donne audit Michel Blay que six arpents de terre en superficie, ce qui donnerait lieu de penser que la Fabrique ne prétend pas d'autre terrain que celui cédé audit Michel Blay »**.

Pour placer ce recours judiciaire dans son contexte, il faut se rappeler que le 1^{er} mars 1782, **Augustin Blanchet faisait partie des huit (8) chefs de famille Blanchet présents à l'audience de la Cour des plaidoyers communs parmi les trente-neuf (39) familles s'opposant à la réparation de l'ancienne église et à la construction d'une nouvelle au sud de la rivière**. Ces opposants, représentés par les seigneurs Couillard, réclamaient la construction d'une nouvelle église au nord de la rivière, mais sur une terre appartenant à la Fabrique et située à quelques arpents à l'est de celle des Blanchet. Il est permis de présumer qu'Augustin Blanchet, par solidarité avec son clan, ait tenté par son recours, pris deux ans plus tard, de faire dérailler le projet de la Fabrique de donner ce même terrain en échange contre le terrain de Michel Blais fils acquis de son beau-frère Antoine Talbot pour y construire la nouvelle église au sud de la rivière.

84 **Augustin Blanchet est le fils de Jean-Baptiste Blanchet** (1685-1769) et de Geneviève Rousseau (Jean et Marie Destroismaisons dit Picard). Son père a eu une nombreuse famille : sept enfants d'une première union avec Geneviève Gagné Belavance, et onze enfants d'une seconde union avec Geneviève Rousseau. **Son grand-père était Pierre Blanchet, le donateur du terrain de la première église de St-Pierre**, époux de Marie-Anne Fournier (Guillaume et Françoise Hébert).

85 Ce procès-verbal de la Cour est accessible en ligne sur le site web de BanQ sous la cote TL15,S4,D8, **images 372-373**, à l'adresse suivante:
<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/archives/52327/3376174>

Avant de faire droit, **la Cour ordonne** « *que par M^e Jeremie, arpenteur qu'elle a nommé d'office, il sera procédé au mesurage du terrain occupé par l'église, presbitaire, cimetiére et dépendances dont ont joui anciennement les sieurs Curé et marguilliers de la paroisse St-Pierre et dont ils jouissent maintenant* ». Voici la teneur du plan d'arpentage et du procès-verbal demandés à l'arpenteur :

*« Duquel mesurage ledit arpenteur dressera son procès-verbal avec un plan figuratif des lieux désignant d'une manière claire **la figure et quantité de terrain occupé par l'église, presbytere, cimetière et dépendances, ses tenants et aboutissants, les clôtures qui sont actuellement sur le terrain pour le séparer d'avec les voisins, le chemin réservé** sur l'acte dudit jour 24 novembre 1716... »*

Le plan des terrains occupés par la Fabrique sur la terre des Blanchet est dressé le 27 mai 1784 par l'arpenteur McCarthy⁸⁶

Le procès-verbal accompagnant le plan figuratif nous informe des faits suivants : **la Fabrique est représentée par Augustin Mathieu** (époux de Marie-Ursule Fournier et beau-frère de Michel Blais fils), **Michel Joseph Blais** (Pierre-Michel Blais, cousin germain de Michel Blais fils) **et Joseph Renneau** (Joseph Renaud dit Lavergne (1753-1815), **époux de Marie-Angélique Blanchet et gendre des demandeurs**), **1^{er}, 2^e et 3^e marguilliers**; le curé Bédard n'était pas présent lors de la rencontre des parties tenue par l'arpenteur le 21 mai 1784 sur les terrains occupés par l'église sur la terre des Blanchet.

Sous le titre « SPECIFICATION », l'arpenteur indique que les figures entourées de la couleur « sea green » sont les lots occupés par l'église et numérotés N° 1 et N° 2. Le lot N° 1, sur lequel l'église et le presbytère sont érigés, contient deux arpents et vingt et une perches en mesure de superficie. Le lieu marqué 2 n'est pas clôturé, mais les parties ont dit qu'il était occupé par l'église. **Le lot N° 2 occupé par l'église est le terrain litigieux et il contient quatre arpents et soixante perches de superficie.** L'arpenteur précise dans son procès-verbal que la description du lot correspond à celle faite dans l'acte d'échange entre les marguilliers susdits et Michel Blais fils, capitaine de milice, reçu le 28 août 1783 par le notaire Lévesque.

En suivant l'ordre chronologique des documents d'archives, nous analyserons plus loin la décision rendue par la Cour le 7 novembre 1784 dans cette affaire. Ce délai n'a pas empêché le début des travaux de construction de la nouvelle église au sud de la rivière.

⁸⁶ Une copie de ce plan est reproduite à l'annexe 6 ainsi que son texte d'accompagnement traduit en français. Ce plan peut être zoomé sur le site BAnQ :

<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3376159>

**4 juillet 1784 : Pose de la première pierre de l'église érigée au sud de la rivière,
par Pierre-Laurent Bédard, curé de Saint-François et exerçant par intérim
les fonctions curiales à Saint-Pierre de 1783 à 1785.**

Notons que ce début officiel de la construction de l'église suit de peu la date du certificat du 21 juin produit par Michel Blais, capitaine de milice et syndic en chef, attestant que l'état de répartition des quotes-parts de chaque habitant a été dûment publié et « **qu'il ne s'est présenté aucun opposant à son homologation** ». En ce début d'été 1784, soit près de deux ans après le jugement final du 13 juillet 1782 de la Cour des plaidoyers communs ordonnant la construction de l'église au sud de la rivière, le curé Bédard lance les travaux, en invitant sans doute ses ouailles de toute la paroisse, de la rive nord comme de la rive sud de la rivière, à fournir par solidarité et « *charité chrétienne* » leur quote-part en matériaux, corvées et deniers et à étouffer les voix divergentes et diviseuses entendues depuis trop longtemps dans leur paroisse. Les travaux de construction iront bon train durant plus d'un an, jusqu'à la consécration de ce nouveau temple prometteur d'unité et de paix, le 6 décembre 1785 par le curé Bédard.

**10 juillet 1784 : La Cour des plaidoyers communs homologue
l'état de répartition présenté par Michel Blais pour la bâtisse
du presbytère et de la nouvelle église de Saint-Pierre-du-Sud**

Ce jugement d'homologation est ainsi rédigé :

La Cour ayant considéré l'état de répartition présenté par Michel Blais capitaine de milice de St. Pierre Rivière du Sud, Antoine Langlois, Ignace Létourneau, syndics nommés pour la bâtisse du presbyterre et de l'église de St. Pierre, de ce que chaque habitant de la dite paroisse doit fournir pour sa quote part de la bâtisse de la dite église, ledit état dressé par les susnommés conjointement avec Ignace Bélanger, François Cloutier et Joseph Létourneau autres syndics nommés par les paroissiens, et signé par Mons^r Bédard prêtre curé de la dite paroisse en date du 26 avril dernier.

Ensemble son ordonné du 8 mai dernier ordonnant qu'avant faire droit sur l'homologation dudit état de répartition, icelui sera lu et publié par trois dimanches consécutifs à la porte de l'église dudit lieu de St. Pierre à l'issu du service divin, avec avertissement que si aucuns desd. habitants ont quelques objections à faire contre ledit état, ils en fassent leurs déclarations entre les mains du capitaine de milice. Le certificat dudit Michel Blay capitaine de milice du 22 juin dernier portant publication dudit ordonné et dudit état de répartition et qu'il ne s'est présenté aucun opposant à son homologation,

Ordonne que ledit acte de répartition est et demeure homologué pour être exécuté selon sa forme et teneur. Enjoint aux habitants de sy conformer et

ordonne que ledit état de répartition restera déposé au greffe de cette dite Cour pour en être délivré copie à qui il appartiendra. P. Panet, j.p.c.

6 novembre 1784 – Jugement de la Cour des plaidoyers communs dans l'affaire Augustin Blanchet contre la Fabrique de Saint-Pierre

Quatre mois après la pose de la première pierre de l'église érigée au sud de la rivière, donc sans impact sur le début des travaux de construction, la Cour rend son jugement dans l'affaire Blanchet. Après avoir pris connaissance du dossier et mis le tout en délibéré le 21 juillet 1784, elle rend sa décision le 6 novembre. Elle a considéré les pièces produites par les parties, notamment les deux actes suivants :

«... un acte de donation faite par Marie-Anne Fournier, veuve de Pierre Blanchet, et Guillaume Blanchet son fils à la fabrique de l'église St. Pierre d'une quantité d'un arpent de front en superficie et deux de hauteur passé devant Abel Michon notaire le 7 février 1713, et un autre acte passé devant le même notaire le 24 septembre 1716, où Jean Blanchet [un autre fils de Pierre Blanchet père] approuve la donation faite à la fabrique de St. Pierre par le testament de Pierre Blanchet d'un terrain contenant six arpents en superficie pour la batisse de l'église, presbytaire, cimetière et autres commodités du curé moyennant la réserve d'un chemin et la jouissance d'un banc cydevant accordé à défunte Marie-Anne Fournier à perpétuité par ladite fabrique, par lequel acte il est dit que le dit terrain tient à celui cydevant donné par la dite défunte Fournier ».

La Cour a aussi considéré le procès-verbal et le plan figuratif dressés à sa demande par l'arpenteur Jeremie McCarthy et datés du 27 mai 1784, *« par lequel il est constaté que le terrain dont jouit actuellement la fabrique de l'église St.Pierre ne contient que six arpents quatre vingt une perches en superficie »* [voir le texte accompagnant le plan à l'annexe 6]. En conséquence, la Cour est d'opinion que

« la plainte contenue en la déclaration des demandeurs, portant que ladite fabrique jouissait de six arpents de terre en superficie de plus que ne portent les titres est mal fondée, puisque par les deux titres de donation cydessus spécifiés, ladite fabrique possède moins de terrain qu'ils ne portent. »

De plus, la Cour argue que les deux titres de donation ne font *« aucune mention qu'en cas de changement d'église et de presbytaire le terrain donné à la fabrique reviendrait aux donateurs ou à leurs hoirs et ayant cause »*. Ainsi, les demandeurs *«ayant mal à propos mis en fait que la fabrique jouissait de six arpents de plus que ne portaient ses titres »*, la Cour ordonne en outre qu'ils devront payer les frais de l'arpenteur.

**Michel Blais maintenu dans la jouissance et propriété
du terrain échangé avec la Fabrique de Saint-Pierre le 28 août 1783**

Après toutes ces considérations, « **la Cour déboute les demandeurs de leur demande pour raison du terrain qu'ils réclament, lequel a été donné par leurs ancêtres sans aucunes réserves** et ce faisant, maintient ledit Michel Blay dans la jouissance et propriété dudit terrain désigné au plan figuratif dressé par ledit Sr Jérémie McCarthy et par lui échangé avec ladite fabrique par contrat passé devant Me Lévesque notaire le 28 aoust 1783. »

**Une place de banc à perpétuité pour Augustin Blanchet
« considéré comme fondateur de ladite église de St.Pierre »**

La Cour se prononce aussi sur les droits des demandeurs quant à la place de banc que leurs ancêtres s'étaient réservés dans l'église au moment de leur acte de donation. Elle est d'avis qu'il « **paraît juste** » qu'Augustin Blanchet et ses hoirs et ayants cause « **profitent dudit banc puisqu'il leur a été assuré par les ancêtres comme une reconnaissance de la donation par eux faite à ladite fabrique, ledit Augustin Blanchet devant être considéré comme fondateur de ladite église St.Pierre.** » En toute équité, la Cour ordonne qu'Augustin Blanchet et ses hoirs et ayants cause « **jouiront à perpétuité d'un banc dans la nouvelle église de St. Pierre à l'opposite de celui du seigneur sans payer aucunes redevances** ».

**Pierre Blanchette, un autre petit-fils de l'ancêtre, avait vendu
sa place de banc à la Fabrique en 1747**

Pierre Blanchette (1700-1756), « *habitant de la rivière desthechemin seigneurie de Loszon* », petit-fils de l'ancêtre donateur du terrain de la première église, a vendu à la Fabrique de l'église de Saint-Pierre en 1747⁸⁷, pour le prix de quatre-vingt-six (86) livres, « **la place d'un banc sise et située à l'opposite de celui du seigneur dans ladite église, lequel avait été donné à la defunte veuve de Pierre Blanchette grand-mère dudit vendeur, en reconnaissance du terrain dont elle avait fait donation à la fabrique... appartenant ladite place audit vendeur par succession de sadite grand-mère** ». La fabrique est alors représentée par Messire Jean-Baptiste Lacoudray, prêtre

⁸⁷ Dans un contrat passé le 2 juin 1747 devant le notaire Pierre Rousselot, résidant à La Pointe à la Caille, paroisse de Saint-Thomas. Pierre Blanchet est le fils aîné de Pierre-Alphonse Blanchet et de Louise Gagné Il a épousé en 2^e noce en 1739 Catherine Rousseau, la fille de Jean-Baptiste Rousseau, deuxième voisin à l'ouest de la terre ancestrale des Blanchet. Il est le cousin germain d'Augustin Blanchet.

et missionnaire dudit lieu, François Dagneau et Joseph Blais marguillier en charge. Le fait qu'il habite alors dans la seigneurie de Lauzon est une explication plausible de la vente de sa place de banc à la Fabrique. Les autres hoirs et ayants cause de ses grands-parents Blanchet pouvaient sans doute continuer de jouir de cette même place de banc reçue en héritage. En tous cas, ceux d'Augustin Blanchet pourront jouir « **à perpétuité d'un banc dans la nouvelle église de St. Pierre à l'opposite de celui du seigneur sans payer aucunes redevances** », tel qu'il est ordonné dans le jugement du 7 novembre 1784.

**1784-11-14 Plan et procès-verbal du grand voyer Jean Renaud
pour la route menant à l'église neuve au sud de la rivière⁸⁸**

Aussitôt dit, aussitôt fait! À peine huit jours après le prononcé du jugement dans l'affaire Blanchet, le grand voyer Jean Renaud dresse le plan de la route menant à l'église neuve en train d'être construite au sud de la rivière. Il visite les lieux en compagnie de **Michel Blais, capitaine des milices de la paroisse, de Jean-Baptiste Blais, lieutenant** [le fils de Joseph-Marie et cousin germain de Michel Blais fils]. Suit la liste des **propriétaires des terres situées au sud et près de la rivière en bordure du chemin du Roi, à partir de l'extrémité ouest** : René et Jacques Picquart (Picard), Jean-Baptiste Dubé, Antoine Morin, Joseph Blais [Joseph-Marie Blais, fils de Michel-Toussaint Blais], Louis Blais [fils de Michel-Toussaint], Louis Fontaine, Simon Fournier [gendre de Michel-Toussaint pour avoir épousé Louise Blais en 1783], Jos Blais [Joseph-Marie Blais, frère de Michel-Toussaint], Pierre Blais [fils de Joseph-Marie], André Blais [fils de Joseph-Marie], Pierre Jalbert, Ignace Bélanger, Pierre Sébastien Morin [dont le fils, Augustin Morin, a donné une partie de sa terre à la Fabrique], Ignace Létourneau, Antoine Létourneau, Antoine Gervais (dit Talbot) [qui a donné le terrain où sera construite la nouvelle église], Augustin Bouchard, Charles Mathieu [gendre d'Antoine Létourneau], Jean Côté [Jean-Baptiste Côté, fils d'Isidore, et époux de Marie-Anne Blouin (Joseph-Marie Blouin et Marie-Joséphé Blais), la nièce de Michel-Toussaint Blais] & consorts, tous habitants de la paroisse de Saint-Pierre. **Leur requête au grand voyer Renaud pour une route menant à l'église neuve est signée pour eux le 27 avril 1784 par le notaire Joseph Riverin** et demande qu'on leur accorde

« *un chemin de route depuis le chemin du Nord jusqu'à la rivière du Sud entre les terres d'André Picard et Jean-Baptiste Lecomte* [gendre de Simon Talbot] [la route est située entre les lots 20 et 21 du cadastre de 1875, lesquels appartenaient alors respectivement à Xavier Laverdière et à Pierre Lecomte fils] *faisant environ six arpents dans la terre faite, de là traverser la*

⁸⁸ Voir une reproduction de ce plan et du procès-verbal à l'annexe 25.

ditte rivière du Sud au sud ouest de l'islet à Pierre Lamarre⁸⁹] & de continuer la ditte route sur la ligne entre les terres de Jean Blanchet [propriété de Pantaléon Blanchet en 1875] et Jean-Baptiste Chartier [propriété de Xavier Létourneau en 1875] jusqu'au chemin du Roi au sud de laditte rivière du Sud environ vingt arpents de là tourner en esquaire dans le chemin du Roi au sud ou environ quatre arpents et puis continuer par laditte route sur la ligne entre Augustin Bouchard [propriété d'Elzéar Talbot en 1875] et Antoine Talbot [propriété des sœurs Marie, Florentine et Flavie Talbot en 1875, des arrière-petites-filles d'Antoine Talbot et de Françoise Blais] jusqu'à l'église neuve que la ditte paroisse fait actuellement bâtir, environ 8 arpents.

Étant dans le vieux presbîtère auprès de la vieille église où la Ste Messe se célébroit à l'issuë d'icelle, ledit capitaine Michel Blais a publié à haute voix que ceux d'entre les habitants qui pouvayent avoir quelques oppositions à ce que la ditte route ne se fasse dans les endroits cydessus désignés...mais quoyque l'assemblée fut nombreuse à la porte de l'église & que nous ayons resté un temps suffisant au dit presbîtère, pas un seul ne s'est présenté devant nous, de quoy nous prenons acte, & concluons que tout le monde de la ditte paroisse sont content que laditte route passe ainsi qu'il est dit dans la ditte requête.

Ensuite nous avons été avec ledit capitaine Michel Blais visiter les lieux, qui nous ont paru propre à cette route & le passage de la rivière & les écores de chaque bord très bons & même plus avantageux et moins dangereux que partout ailleurs...

Nous ordonnons aux propriétaires des terres où la route doit passer de livrer chacun trente pieds de terre sur la longueur de la ditte route tant pour la route que pour les fossés dont ils feront & entretiendront un bord ainsi qu'une cloture. Nous ordonnons aussi à tous les habitants de laditte paroisse de travailler à la ditte route cloture et fossés de façon quelle soit faite & parfaite au quinze juin prochain [soit le 15 juin 1785] pour tous délais chacun en droit & loy selon la proportion des terres qu'il possède dans la paroisse exceptant seulement les capitaine & lieutenant des milices et les propriétaires qui fournissent le terrain. »

Les procès-verbaux des grands voyers, à l'instar des aveux et dénombrements produits par les seigneurs, fournissent de précieux renseignements aux généalogistes, tels les noms des habitants, la localisation de leurs terres et les distances comprises dans les différents tronçons de chemin. Nous pouvons aussi souvent y trouver des renseignements intéressants sur d'autres faits historiques liés à la construction de la route ou du chemin en question : par exemple, ici, on apprend que la route se rend « jusqu'à l'église neuve que la ditte paroisse fait actuellement bâtir... de façon quelle soit faite & parfaite au quinze juin pour tous délais » [15 juin 1785].

89 Pour l'histoire de cette isle à Lamare, située non loin du pont sur la rivière du Sud à Saint-Pierre, nous vous invitons à lire le texte de Mariette Blais intitulé « Une île bien identifiée à Saint-Pierre? Quelle île? », sur le site Internet de la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, sous l'onglet « Histoire ». <http://stpierre.ca/index.php/histoire-de-st-pierre>

1785-12-06 : Consécration de la 3e église de Saint-Pierre

Le 6 décembre 1785, soit un an et cinq mois après la pose de la première pierre du 4 juillet 1784, la troisième église de Saint-Pierre était consacrée par Pierre-Laurent Bédard, curé de Saint-François, en présence du curé de Saint-Thomas, Jean-Marie Verreau, et du nouveau curé de Saint-Pierre, Charles Chauveaux (1785-1792). L'église comptait alors cent trois bancs. Une semaine plus tard, le 13 décembre, le curé Chauveaux a béni le nouveau cimetière de la paroisse, sis tout près de l'église, au sud de celle-ci. La dépouille de **Michel-Toussaint Blais, qui avait été inhumée sous l'ancienne église le 8 septembre 1783, fut exhumée le 20 septembre 1794** et inhumée de nouveau **probablement sous la nouvelle église**, en reconnaissance de son importante contribution à titre d'initiateur du recours visant sa construction. Ce n'est que le 13 mai 1860, soit soixante-quinze ans après la consécration de l'église, que les dépouilles inhumées dans l'ancien cimetière situé au nord de la rivière furent aussi exhumées et enterrées de nouveau dans le deuxième cimetière de la paroisse, situé au côté sud de l'église. Le 9 décembre de la même année, par criée publique à la porte de l'église, la fabrique a vendu pour neuf louis le terrain du vieux cimetière⁹⁰.

Le temps des ponts entre les deux rives de la rivière... pas avant 1867

De 1713 à 1785, ce fut le tour des paroissiens du sud de traverser la rivière en chaloupe, canot ou barque pour assister à leurs offices religieux ou visiter leur parenté établie sur la rive nord de la rivière. Les seuls ponts qui existaient alors entre les deux rives, et juste quelques mois par année, étaient les ponts de glace... Après ces soixante-douze ans de traversées, parfois impossibles ou périlleuses, mais souvent pittoresques, le moment était venu pour les habitants de la rive nord de la rivière de parcourir le même chemin d'eau en sens inverse, et de vivre les difficultés et dangers de la crue des eaux au printemps et à l'automne... jusqu'à la construction d'un premier pont de bois enjambant cette rivière du Sud enchanteresse, mais tumultueuse aussi en certains temps.

Nul doute que ce premier pont de bois en 1867 fut un événement particulièrement important et heureux pour les paroissiens de Saint-Pierre. Voici le résumé de certains faits liés à sa construction :

« Une pétition des habitants de la paroisse pour la construction du pont, afin d'éviter les difficultés et dangers de la crue des eaux au printemps et à l'automne, est envoyée à l'évêque pour obtenir la permission de faire la coupe du bois nécessaire sur la terre

90 Préc., note 51, p. 174.

de feu madame G. Blais [il s'agit probablement de Mélanie Delagrave, décédée à Saint-Pierre le 9 octobre 1866, qui avait épousé en secondes noces Godefroy Blais (1808-1862), un petit-fils de Michel-Toussaint Blais], **terre qui appartenait à la Fabrique.**

Mgr offre 150 morceaux de bois à la condition d'avoir un passage gratuit sur le pont. Les directeurs de la société doivent refuser le bois tout en maintenant son passage gratuit parce que les actionnaires ne peuvent, en vertu d'un règlement, avoir de passage gratuit afin d'éviter les troubles antérieurs et tout sujet de discorde puisque tous les actionnaires n'ont pas des parts égales ». ⁹¹

Donc, de 1785 à 1867, durant quatre-vingt-deux ans (soit 10 ans de plus que leurs ancêtres pionniers de 1716), les paroissiens résidant sur la rive nord de la rivière ont été obligés, à leur tour, de s'habituer à franchir ce cours d'eau pas toujours commode pour se rendre à leur nouvelle église érigée au sud. Plusieurs familles de la paroisse étant apparentées, la traversée de la rivière pour la messe dominicale pouvait aussi être prétexte à une visite ou à des agapes avec une autre famille de la parenté habitant sur la rive opposée. Ces nombreux liens de parenté entre les paroissiens ont probablement facilité la réconciliation et le rapprochement des familles temporairement divisées par la saga ayant entouré la construction de la troisième église au sud de la rivière.

Mes parents et grands-parents Blais ont uni leur destinée dans cette troisième église de Saint-Pierre-du-Sud bâtie en 1784-1785

À la fin du long exercice de recherche et rédaction du présent ouvrage – des centaines d'heures y ont été consacrées durant le Grand Confinement imposé par la pandémie de la COVID-19 depuis mars 2020 – j'éprouve un peu le sentiment magnifiquement exprimé par Proust et mis en exergue au début de mon texte, soit celui d'avoir réussi **«à porter sans fléchir...l'édifice immense du souvenir** ». Ce goût persistant de me lancer, moi aussi, **« à la recherche du temps perdu »** ou ancien, je le dois notamment à une enfance partagée avec mes grands-parents paternels sous le même toit. Grâce aux échanges étroits et quotidiens entre ces membres de trois générations, **« l'odeur et la saveur »** de ce **« passé ancien »** **« restent encore longtemps, comme des âmes, à se rappeler, à attendre, à espérer, ...à porter sans fléchir... l'édifice immense du souvenir »**.

La troisième église de Saint-Pierre-du-Sud, après cette reconstitution de la saga entourant sa construction, représente maintenant pour moi **beaucoup plus qu'un magnifique édifice de pierre trônant majestueusement au centre de la paroisse depuis plus de deux siècles**, solide comme le roc de ses fondations. C'est aussi **un lieu toujours bien vivant** où mes parents (en 1942) et mes grands-parents, autant maternels (en 1914) que paternels (en 1910), ont uni leur destinée. Sur les photos qui

91 Préc., note 51, pp. 279-280.

suivent, mes parents nouvellement mariés posent fièrement, le 20 juin 1942, sur le parvis de cette église bâtie en 1785 par leurs ancêtres des troisième et quatrième générations. Soixante ans plus tard, à l'occasion de leurs noces de diamant en 2002, ils se souviennent, au même endroit, de ce moment inoubliable. Chaque fois que je passerai devant ce majestueux temple, j'aurai une pensée reconnaissante pour ces généreux ancêtres l'ayant érigé par leur apport en matériaux, deniers et jours de corvée. Pour terminer ce devoir de mémoire, nous joignons ci-dessous l'arbre généalogique de ces **deux lignées de Blais originaires du coteau du Sud de Saint-Pierre**, dont sept couples ont uni leur destinée sous la voûte de cette église fréquentée avant eux par plusieurs générations d'ancêtres.

Hommages aux descendants Blais qui continuent de mettre en valeur en 2021 les terres de Michel-Toussaint et Joseph-Marie Blais et leurs fils

Les Blais sont encore très nombreux à Saint-Pierre, particulièrement dans le coteau du Sud. Nous avons noté précédemment que treize (13) chefs de famille Blais, habitant le long du chemin du Roi situé alors à quelques arpents au sud de la rivière, avaient participé à la construction de la nouvelle église en 1784-85. Encore en 2021, de nombreux descendants de ces familles Blais continuent de cultiver et de mettre en valeur les terres défrichées par leurs ancêtres. Nous tenons à les nommer et à leur rendre hommage pour cette indéfectible fidélité envers le patrimoine des premiers paroissiens de Saint-Pierre.

La très grande majorité des immenses terres défrichées au XVIII^e siècle au sud de la rivière du Sud par Michel-Toussaint Blais et ses fils Michel, Joseph-Marie et Louis, et par son frère Joseph-Marie Blais et ses fils André, Pierre, Augustin, Louis et Jean-Baptiste, sont exploitées aujourd'hui uniquement par les descendants de Joseph-Marie Blais, notamment par ceux de **Georges Blais et Bernadette Bouchard** (8^e génération) (voir leur arbre généalogique ci-dessous), soit leurs trois fils, **Théodule (l'aîné), Louis et Lauréat Blais** (9^e génération), leurs quatre petits-fils **Yvon, Simon, Réjean et Claude Blais** (10^e génération) , ainsi que leurs deux arrière-petits-fils **Sylvain et Frédéric Blais** (11^e génération des Blais d'Amérique), comme le démontre le tableau ci-dessous :

Les terres cultivées par quatre petits-fils de Georges Blais, et deux arrière-petits-fils		
Théodule		
Yvon (10 ^e génération)	Le lot 74 , ⁹² soit la partie ouest de la terre de Michel Blais fils	Le lot 67 partie, environ 1 arpent du côté est de la terre de Joseph-Marie, fils de Michel-Toussaint
Louis		
Simon (10 ^e génération) et son fils Sylvain (11 ^e)	La moitié du lot 80 , soit les 2 arpents du côté est de la terre de Michel-Toussaint Blais	Le lot 81 , soit la terre que Joseph-Marie Blais (le frère de Michel-Toussaint) a donné à son fils Jean-Baptiste
Lauréat		
Réjean et Claude (10 ^e) et Frédéric (fils de Claude) (11 ^e génération)	La moitié du lot 80 , soit les 2 arpents du côté ouest de la terre de Michel-Toussaint Blais	Les lots 78 et 79 , soit les 2 arpents de la partie est de la terre de Michel Blais fils ; le lot 82 ; les lots 86, 88, 89 et 91 , soit la partie centrale de la terre de Joseph-Marie Blais, le frère de Michel-Toussaint; en 1780, il a donné ces terres à ses fils Augustin et Pierre Blais.

Au nom de tous les paroissiens de Saint-Pierre et des Blais d'Amérique, nous offrons nos hommages et notre reconnaissance à ces descendants des 10^e et 11^e générations pour la conservation de ce patrimoine historique entre leurs mains. Vous êtes des passionnés d'agriculture, comme vos ancêtres défricheurs ayant converti en leur temps ces grands espaces boisés de haute futaie en immenses prairies verdoyantes et champs de beau blé blond. Vous avez le privilège de mettre chaque jour vos pas dans ceux de ces dignes prédécesseurs, sur les terres où Michel Blais père et fils ont érigé leur moulin à vent faisant farine pour les paroissiens de Saint-Pierre durant plus d'une décennie dans les années 1770, et qui ont été le théâtre de la fameuse « *Bataille de Saint-Pierre* » le 25 mars 1776.

92 Les numéros de lots surlignés en rouge dans ce tableau peuvent être vus en zoomant la carte de l'annexe 19, produite à partir du premier plan de cadastre de Saint-Pierre dressé en 1875. Précisons que les numéros de lots ci-dessus mentionnés sont situés dans la première concession au sud de la rivière. Les descendants de Georges Blais possèdent aussi des terres dans la deuxième concession ainsi que des terres à bois à l'extrémité sud de ces terres.

**Une entreprise florissante au bout de la terre de Michel Blais fils :
l'entreprise Forage CBF (Camille Blais et fils)**

À l'extrémité sud du lot 74, soit sur le lot 77 (détaché de l'ancienne partie ouest de la terre de Michel Blais fils), au 1430, rang du coteau Sud, il nous fait plaisir aussi de noter la présence de **l'entreprise Forage CBF (Camille Blais et fils)**. Camille Blais, **un fils d'Hormidas Blais et de Maria Bouffard**, fut d'abord un des nombreux puisatiers de Saint-Pierre à partir des années 1950. Ce sont ensuite ses cinq fils et ses petits-fils qui opèrent cette entreprise intergénérationnelle de grande renommée en matière de forage de tous genres, pieux de fondation, murs de soutènement, quais et fondations profondes. Fièr de ses 70 années d'expérience dans le domaine du forage au Québec, Forage CBF compte maintenant 80 employés et exécute des projets complexes sur de grands chantiers de construction, notamment celui du nouveau pont Samuel-De Champlain mis en service en 2019 et reliant les villes de Montréal et de Brossard en traversant le fleuve Saint-Laurent. Comme Camille Blais et ses descendants, Michel Blais père et fils étaient aussi de fiers entrepreneurs sur cette terre dans les années 1770, pour y avoir construit, et exploité contre vents et marées,⁷ un moulin à vent faisant farine pour les habitants de Saint-Pierre. Nous adressons nos hommages à cette famille d'entrepreneurs de Camille Blais qui perpétue, 250 ans plus tard, l'esprit d'ingéniosité et d'ambition de ces ancêtres industriels comme eux.

Sincères remerciements

J'offre mes plus sincères remerciements aux personnes qui ont collaboré à la production de ce texte cent fois remis sur le métier. D'abord à madame Mariette Blais, une petite-cousine avec qui je partage le même bisaïeul (Zéphirin Blais), férue comme moi de généalogie et d'histoire, pour son repérage et sa numérisation de plusieurs archives paroissiales, pour ses nombreux partages de documents par courriel, ses informations identifiant les descendants Blais occupant en 2021 les terres de Michel Blais père et fils et sa révision du présent document avant sa publication électronique; à madame Lise Cloutier, présidente du conseil de la Fabrique de Saint-Pierre, pour son autorisation de faire des recherches dans les archives conservées au presbytère; à mon fils Martin, pour son aide dans la gestion et l'insertion des images dans le texte et le montage de la table des matières; et à monsieur Marc Pellerin, pour la préparation de cartes identifiant plusieurs terres sur le cadastre de 1875 en arrière-plan.

Michel Blais⁹³

Lévis, le 18 mars 2021⁹⁴

93 Pour tout complément d'information, vous pouvez communiquer avec l'auteur à l'adresse électronique michel.blais22@videotron.ca.

94 Cette date de fin de rédaction de mon texte est significative. Elle coïncide avec le tricentenaire de la venue à Saint-Pierre, **le 18 mars 1721**, du commissaire Collet pour entendre les « *dires, déclarations et représentations* » des paroissiens notamment « *sur la commodité ou incommodité pour assister au service divin* » et faire rapport au gouvernement (voir le procès-verbal de l'annexe 5). Les commissions d'enquête existaient déjà à cette époque... Ce document d'archive contient la liste de plusieurs des premiers paroissiens de Saint-Pierre et le nombre d'habitants installés à cette date de chaque côté de la rivière du Sud. Cette date du 18 mars 2021 correspond également, presque jour pour jour, au premier anniversaire de la pandémie du virus COVID-19 confirmée officiellement par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

**Des nouveaux mariés Blais posent fièrement
sur le parvis de l'église de Saint-Pierre-du-Sud en 1942**



Les mariés, Maurice Blais et Marie-Anna Élodie Blais, sur le parvis de l'église de Saint-Pierre-du-Sud, **le 20 juin 1942**. Hormidas Blais (le père de la mariée à gauche); Arthur Blais (le père du marié à droite)



Maurice et Marie-Anna, à leurs noces de diamant, soixante ans plus tard, **le 20 juin 2002**, sur le parvis de l'église construite en 1785.

Leurs parents avaient aussi uni leur destinée dans la même église : Arthur Blais et Marie-Elmina Blais, le 4 juillet 1910; Hormidas Blais et Maria Bouffard, le 14 juillet 1914.

Leurs ancêtres en ligne directe des 3^e et 4^e générations ont participé à la construction de cette église en 1784-1785, en fournissant leurs matériaux, deniers et jours de corvée. Ce sont Joseph-Marie Blais (1717-1806), et ses jeunes fils Pierre Blais (1757-1814) et Louis Blais (1763-1830), tous deux héritiers en 1780 de deux arpents de front chacun de la terre paternelle.

Deux lignées de Blais de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud

1. Pierre Blais et Anne Perrot 1669-10-12 à Sainte-Famille (l. O.) (10 enfants)			
2. Pierre Blais et Françoise Beaudoin 1695-11-09 à Saint-François (l. O.) (11 enfants)			
3. Joseph-Marie Blais et Charlotte Leblond ^(Note 1) 1740-07-11 à Saint-Vallier (13 enfants)			
Ascendance paternelle		Ascendance maternelle	
4. Louis Blais ^(Note 1) M.-Rogère Blanchet	1784-08-10 à Saint-Pierre-du-Sud (10 enf.)	4. Pierre Blais ^(Note 1) Josephe Dessaint St-Pierre	1780-07-24 à Saint-Pierre-du-Sud (12 enf.)
5. Louis Blais Charlotte Bacon	1806-04-15 à Saint-Pierre-du-Sud (10 enf.)	5. Joseph-Théophile Blais Euphrosine Blanchet	1824-01-27 à Saint-Pierre-du-Sud (12 enf.)
6. François-Xavier Blais Archange Bissonnette	1846-01-20 à Saint-Michel (10 enf.)	6. Louis-Théophile Blais Angèle Gagnon	1849-11-13 à Saint-Vallier (16 enf.)
7. Herménégilde Blais Mathilde Gagnon	1880-07-05 à Saint-Charles (10 enf.)	7. Louis-Zéphirin Blais Anastasie Morin	1871-01-10 à Saint-François (13 enf.)
8. Arthur Blais ^(Note 2) Marie-Elmina Blais	1910-07-04 à Saint-Pierre-du-Sud (10 enf.)	8. Hormidas Blais Maria Bouffard	1914-07-14 à Saint-Pierre-du-Sud (11 enf.)
9. Maurice Blais ^(Note 3) Marie-Anna-Élodie Blais	1942-06-20 à Saint-Pierre-du-Sud (7 enf.)	9. Marie-Anna-Élodie Blais Maurice Blais	1942-06-20 à Saint-Pierre-du-Sud (7 enf.)
10. Michel Blais et Jeannine Bourget 1971-07-10 à Lauzon (3 enf.)			
11. Caroline Blais et Larry Fournier; Martin Blais; Chantal Blais et Yves Massé			
12. Thomas et Antoine Fournier; Alexandre Massé			

Note 1 Joseph-Marie Blais et ses fils Louis et Pierre ont participé en 1784-1785 à la construction de la troisième église de Saint-Pierre-du-Sud au sud de la rivière, en fournissant matériaux, deniers et journées de corvée.

Note 2 Les grand-pères paternels d'Arthur et Marie-Elmina Blais étaient les deux frères :

François-Xavier Blais Herménégilde Blais Arthur Blais	Étienne-Frédéric Blais (frères) Edmond Blais (cousins germains) Marie-Elmina Blais (cousins au 3 ^e degré)
--	---

Note 3 Les grand-mères maternelles de Maurice et Marie-Anna Blais étaient les deux sœurs :

Marie-Lizzie Mercier (Edmond Blais) Marie-Elmina Blais (Arthur Blais) Maurice Blais	Aurélie Mercier (Désiré Bouffard) (sœurs) Maria Bouffard (Hormidas Blais)(cousines germaines) Marie-Anna-Élodie Blais (cousins au 3 ^e degré)
--	--

Ascendance des fils de Georges Blais

Ascendance paternelle		Ascendance maternelle	
1. Pierre Blais Anne Perrot	1669-10-12 à Sainte-Famille (I. O.)	1. Nicolas Bouchard Anne Roy (LeRoy)	1670-09-30 à Sainte-Anne-de-Beaupré
2. Pierre Blais Françoise Beaudoin	1695-11-09 à Saint-François (I. O.)	2. Pierre Bouchard Marie-Catherine Fournier	1709-05-27 à Saint-Thomas
3. Joseph-Marie Blais Charlotte Leblond	1740-07-11 à Saint-Vallier	3. Pierre Bouchard Marguerite-Cordule Caron	1739-11-03 à L'Islet-sur-Mer
4. Pierre Blais Josephe Dessaint St-Pierre	1780-07-24 à Saint-Pierre-du-Sud	4. Charles Bouchard Angélique Cloutier	1774-08-01 à Saint-Pierre-du-Sud
5. Joseph-Théophile Blais Euphrosine Blanchet	1824-01-27 à Saint-Pierre-du-Sud	5. Charles Bouchard Dorothée Simoneau	1805-01-15 à Saint-Pierre-du-Sud
6. Louis-Théophile Blais Angèle Gagnon	1849-11-13 à Saint-Vallier	6. Charles Bouchard Marie-Luce Destroismaisons	1836-05-02 à Saint-François
7. Louis-Zéphirin Blais Anastasie Morin	1871-01-10 à Saint-François	7. Charles Bouchard Philomène Kemner dit Laflamme	1880-02-03 à Saint-Pierre-du-Sud
8. Georges Blais et Bernadette Bouchard 1910-10-11 à Saint-Pierre-du-Sud			
9. Théodule, Louis et Lauréat Blais			

LISTE DES ANNEXES

- ANNEXE 1** Les deux pages de couverture de l'ouvrage publié par l'auteur le 31 octobre 2018 et intitulé « *Michel-Toussaint Blais (1714-1783) : sa terre et habitation au sud de la rivière, le site de son moulin à vent et de la « Bataille de Saint-Pierre* », 45 pages, avec la collaboration spéciale de Mariette Blais.
<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3576484>
- ANNEXE 2** Le logo et le slogan des Fêtes du 375^e anniversaire de la seigneurie de la Rivière-du-Sud à Saint-Pierre
<http://stpierrersds.ca/index.php/histoire-de-st-pierre>
- ANNEXE 3** Extraits de l'aveu et dénombrement de la seigneurie de la Rivière-du-Sud par les seigneurs Couillard le 10 avril 1732 devant l'intendant Gilles Hocquart.
(Couillard Després, Azarie (L'abbé), *Histoire des seigneurs de la Rivière-du-Sud et de leurs alliés canadiens et acadiens*, Saint-Hyacinthe, Imprimerie de « La Tribune », 1912, pp. 154 ss.).
Cet ouvrage de 445 pages peut être consulté en ligne à l'adresse suivante de Bibliothèque et Archives nationales du Québec :
<https://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2022190>
- ANNEXE 4** Ordonnance du 22 avril 1720 de l'intendant Michel Bégon qui oblige tous les habitants de Saint-Pierre et de Saint-Thomas, seigneurie de la Rivière-du-Sud, de faire les chemins et ponts conformément au procès-verbal du sieur de Bécancour, grand voyer, à peine de dix livres d'amende contre les contrevenants.
(L'abbé F.-E.-J. Casault, *Notes historiques sur la paroisse de Saint-Thomas de Montmagny*, Québec, Typ. Dussault & Proulx, 1906, pp. 47-49.)
<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3308779>
- ANNEXE 5** Procès-verbal du 18 mars 1721 sur la commodité et incommodité dressé dans la paroisse de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud par Mathieu-Benoit Collet, procureur général du roi au Conseil Supérieur de Québec.
(*Rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1921-1922*, Québec, Louis-A. Proulx, Imprimeur de sa Majesté le Roi, 1921-22, pp. 338-339.)
<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2276291>
- ANNEXE 6** Plan and survey of the land occupied by the Church of the Parish of St-Pierre, dressé le 27 mai 1784 par Jeremiah McCarthy (1758-1828), arpenteur-géomètre.
(p. 1 : Plan; p. 2 : Texte décrivant le plan, en anglais; p. 3 : Traduction)
Ce plan peut être vu dans un format plus grand à l'adresse électronique suivante :
<https://numerique.banq.qc.ca/443/patrimoine/details/52327/3376159>
- ANNEXE 7** Ordonnance de l'intendant Claude-Thomas Dupuy du 17 août 1728 en faveur de l'abbé François Richard contre le curé Lelièvre et les marguilliers de Saint-Pierre-du-Sud
<https://numerique.banq.qc.ca/443/patrimoine/details/52327/3309706>

- ANNEXE 8** Extrait du cadastre de la paroisse de Saint-Pierre-du-Sud dressé en 1875
- ANNEXE 9** L'évêque ordonne de « *raccommoder* » l'église ou d'en bâtir une « *plus vaste et plus longue* »
- ANNEXE 10** Élection de Michel Blais comme syndic pour la « *bâtisse* » de la deuxième église, lors d'une assemblée de paroissiens tenue le 5 juillet 1750, et transcription du procès-verbal
- ANNEXE 11** Procès-verbal de l'assemblée de la Fabrique de Saint-Pierre tenue le 8 novembre 1750 et transcription de ce procès-verbal
- ANNEXE 12** Pose de la première pierre et bénédiction de la deuxième église
- ANNEXE 13** Lettre du 18 juillet 1763 du curé Duchouquet au vicaire général de l'évêque de Québec, au sujet d'une terre qui aurait appartenu à la Fabrique de Saint-Pierre
- ANNEXE 14** Lettre du 25 juillet 1763 du curé Duchouquet au vicaire général de l'évêque de Québec
- ANNEXE 15** Jugement interlocutoire rendu le 1^{er} mars 1782 par la Cour des plaidoyers communs du district de Québec en tournée, en assemblée extraordinaire tenue à Saint-Thomas, au sujet de la construction de la 3^e église de la paroisse de Saint-Pierre-du-Sud (Registre des procès-verbaux d'audiences du 20 août 1779 au 20 mars 1783 (03Q,TL15, S19, D6, pp. 296-305).
<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/archives/52327/3376143>
- ANNEXE 16** Jugement final rendu le 13 juillet 1782 par la Cour des plaidoyers communs du district de Québec, autorisant la construction de la 3^e église de la paroisse Saint-Pierre-du-Sud au sud de la rivière du Sud. (Registre des procès-verbaux d'audiences du 8 août 1781 au 11 mai 1785 (03Q,TL15,S4,D8, images 152-153).
<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/archives/52327/3376174>
- ANNEXE 17** Recensement du gouvernement de Québec en 1762 pour la paroisse de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud (Rapport de l'Archiviste de la province de Québec pour 1925-1926, Québec, L.-Amable Proulx, Imprimeur de sa Majesté le Roi, 1926, pp. 31
(<https://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/2276295>)
- ANNEXE 18** Aveu et dénombrement produit par Michel-Toussaint Blais le 17 octobre 1777 devant le gouverneur Guy Carleton
- ANNEXE 19** Terres des familles Morin, Létourneau, Talbot, Blanchet, Blais et de la Fabrique

- ANNEXE 20** Donation d'un terrain par Augustin Morin à la Fabrique de Saint-Pierre pour la construction de la nouvelle église au sud de la rivière (12 juin 1783, devant le notaire Joseph Riverin)
- ANNEXE 21** Transcription de l'acte de vente de terrain par Antoine Talbot à son beau-frère Michel Blais fils (28 août 1783 en avant-midi, devant le notaire Nicolas-Charles-Louis Lévesque)
- ANNEXE 22** Transcription de l'acte d'échange de terrains entre Michel Blais fils et la Fabrique de Saint-Pierre (28 août 1783 en après-midi, devant le notaire Nicolas-Charles-Louis Lévesque)
- ANNEXE 23** Transcription de l'acte d'échange de terrains entre Michel Blais fils et son beau-frère Antoine Talbot (3 janvier 1784, devant le notaire Joseph Riverin)
- ANNEXE 24** Foi et hommage du 17 octobre 1777 de Michel Blais devant le gouverneur Guy Carleton
- ANNEXE 25** Plan de la route de l'église neuve de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, dressé par Jean Renaud , grand voyer, le 14 novembre 1784
- ANNEXE 26** Lettre du 30 mars 1784 transmise par le curé Pierre-Laurent Bédard à Mgr Briand.
- ANNEXE 27** Jugement final du 6 novembre 1784 dans l'affaire Augustin Blanchet contre la Fabrique de Saint- Pierre (Cour des plaidoyers communs, Registre des procès-verbaux d'audiences du 8 août 1781 au 11 mai 1785); (BanQ, cote TL15,S4,D8, images 448-449) (<https://advitam.banq.qc.ca/notice/396927>)
- ANNEXE 28** Certificats de sépulture de Michel Blais père (inhumé le 8 septembre 1783, dans l'ancienne église) et de Michel Blais fils (inhumé le 19 septembre 1814, dans la troisième église)
- ANNEXE 29** « *Le capitaine Michel Blais est un homme terrible...* » (Extrait d'une lettre transmise par le curé Michel Paquet à l'évêque le 21 novembre 1803, au sujet des exigences abusives de Michel Blais fils lors de la distribution du pain bénit)
- ANNEXE 30** Plan figuratif daté du 25 juin 1849 et dressé par François Têtu, arp-géo., du chemin nord de la rivière et du chemin demandé à l'endroit nommé le Côteau dans la paroisse de Saint-Pierre, accompagnant la requête pour l'ouverture du chemin du Côteau dans la cause François Têtu vs municipalité (BanQ, TP10, S17, SS2, SSS1, D2) Fonds Cour de circuit, greffe de Montmagny 1844-1939. (<https://advitam.banq.qc.ca/notice/418141>)

Annexe 1 – Document sur Michel-Toussaint Blais (1714-83)

Michel-Toussaint Blais (1714-83) : sa terre et habitation au sud de la rivière, le site de son moulin à vent et de la « Bataille de Saint-Pierre »

Michel Blais, avec la collaboration spéciale de Mariette Blais



Cette magnifique photo aérienne de la terre occupée par Michel-Toussaint Blais à compter de 1738 (encadré orange) et par son fils aîné Michel (encadré bleu) a été prise par Mariette Blais, le 21 juin 2018. La grange au toit rouge fait partie des bâtiments de ferme situés au 1374 et au 1380, rang du Coteau Sud, et appartenant à un membre de la onzième génération des Blais d'Amérique, soit à Sylvain Blais, à Simon, à Louis, à Georges (le grand-père de Mariette et époux de Bernadette Bouchard), des fiers descendants de Joseph-Marie Blais, le frère de Michel-Toussaint. Cette grange se trouve juste vis-à-vis des deux arpents de la partie est de la terre de Michel-Toussaint. Quant aux deux arpents de la partie ouest, ils sont vis-à-vis des bâtiments de ferme dont le toit est vert, situés au numéro civique 1390 et appartenant à Réjean et Claude Blais, à Lauréat, à Georges. C'est à l'extrémité nord de ces terres du rang du Coteau Sud de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, non loin de la sinueuse rivière du Sud, que tournaient les ailes du moulin à vent érigé par Michel-Toussaint et qu'il a dû démanteler en 1778. C'est aussi à cet endroit, autour de la maison de cet illustre ancêtre, où se serait déroulée, le 25 mars 1776, la fameuse "Bataille de Saint-Pierre" contre les troupes américaines désirant intégrer le territoire canadien à leur projet d'indépendance.



L'auteur est un passionné de généalogie depuis de nombreuses années. Ses ascendants, autant du côté maternel que paternel, sont tous originaires de la paroisse de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud. Ses grand-mères Marie-Elmina Blais et Maria Bouffard ont en effet passé leur enfance dans le rang du Coteau Sud de Saint-Pierre, ainsi que leurs mères respectives, les deux sœurs Lagzée et Aurélie Mercier, non loin de la terre et habitation où a vécu Michel-Toussaint Blais. D'où son intérêt particulier pour ce coin de pays et cet illustre personnage respecté très tôt par ses coparoissiens autant à titre de coseigneur, de capitaine de milice, de syndic en chef pour la construction de l'église de 1751, que de cultivateur et meunier ambitieux et prospère.

Dès l'été 2010, à l'occasion du 10^{ième} rassemblement annuel des Blais à Montmagny, l'auteur avait entrepris d'intenses recherches historiques à propos de Michel-Toussaint Blais (1714-1783). Les documents alors consultés ont soulevé chez lui de sérieuses interrogations quant à l'installation, à la fin des années 80, dans le rang du Coteau Nord, d'une plaque commémorative de la fameuse « *Bataille de Saint-Pierre* » survenue le 25 mars 1776 autour

de la maison de Michel Blais. Par le présent texte, il désire infirmer et corriger cette malencontreuse erreur à propos de la localisation de la terre et habitation de cet illustre ancêtre. Cette méprise n'est peut-être pas étrangère au fait que c'était plutôt Pierre-Michel Blais, le fils de Joseph-Marie et neveu de Michel-Toussaint, qui habitait à cette époque du côté nord de la rivière. C'est finalement grâce à la perspicacité et à la détermination de Mariette Blais, une petite-cousine aussi passionnée que lui de généalogie, qu'a pu être dressée la chaîne de titres de 1738 à 2018 démontrant avec précision et certitude que cette terre était située **au sud de la rivière du Sud**, sur le lot correspondant au numéro quatre-vingt (80) du premier cadastre officiel de 1875 pour la paroisse de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud.

L'auteur rappelle aussi la longue saga judiciaire qui a opposé Michel-Toussaint Blais aux seigneurs Couillard à propos d'un **moulin à vent** qu'il avait fait construire sans droit – **mais avec des raisons bien légitimes** – sur la terre de son fils aîné Michel, avec qui il avait formé en 1771 une société pour l'exploitation de cette importante source de revenus, au début d'une décennie correspondant justement à « l'âge d'or » du commerce du blé et de la farine. **Les ailes « payantes »** de ce moulin – comme en font foi les généreuses dots versées par Michel-Toussaint à tous ses enfants, ainsi que l'étendue impressionnante de ses terres en culture et en prairie (170 arpents carrés) et ses revenus déclarés lors de l'aveu et dénombrement du 17 octobre 1777 – **ont tourné jusqu'au 26 juin 1778**, date où les Blais ont reçu le premier versement convenu à une entente à l'amiable annulant les jugements rendus contre eux et autorisant la démolition du moulin et la vente des matériaux à la veuve Couillard pour la somme de 3 000 livres. Lors de la donation de sa terre à son fils cadet Louis, en 1781, Michel-Toussaint conservera jalousement « *le blutot et la bâtisse qui l'entoure* » pour continuer de s'adonner encore quelques années au tamisage d'une farine « *bonne, loyale et marchande* », jusqu'à sa mort survenue le 5 septembre 1783.

Sur la photo ci-contre, l'auteur exhibe quelques-uns des nombreux documents analysés pour sa recherche.

Annexe 2 – Logo et slogan des Fêtes du 375^e anniversaire de la seigneurie de la Rivière-du-Sud à Saint-Pierre



D'eau, de roc, d'argile et d'étoiles

Le logo et le slogan de la célébration du 375^e anniversaire de la seigneurie de la Rivière-du-Sud à Saint-Pierre

LE LOGO

La représentation choisie reprend les éléments fondamentaux du logo officiel de notre municipalité adopté en 1992 et paraissant sur le drapeau depuis 2004. Cette belle goutte d'eau si significative pour Saint-Pierre a donc pris son air de fête, chacun des chiffres de cette célébration du 375^e se chargeant de mettre en relief un des symboles de notre municipalité : la goutte d'eau dans laquelle est insérée le clocher d'une église, des feuilles d'érable et une gerbe de blé.

LE SLOGAN

Il nous permet de mettre des mots sur ces symboles :

La goutte d'eau représente les multiples cours d'eau de notre territoire, surtout notre rivière du Sud qui a vu s'installer les premiers arrivants. Elle illustre également toute l'eau que les puisatiers ont fait jaillir un peu partout dans le monde, un des éléments essentiels de notre renommée.

L'église, bâtie sur le roc, symbole de durabilité et de solidité, située sur le rocher institutionnel de même que le cimetière. Ce rocher est aussi devenu le site historique des premières écoles.

Les feuilles d'érable pour nous rappeler le dynamisme de nos belles érablières et l'attachement que nous avons envers notre forêt devenue pratiquement un lieu habité.

La gerbe de blé, symbole qui rend visible le travail souterrain accompli par l'argile, qui a assuré la survivance de nos ancêtres, élevant la seigneurie de la Rivière-du-Sud au titre de «grenier du Bas district» au début du XIX^e siècle, représentant aujourd'hui plus que jamais la contribution fondamentale des agriculteurs et producteurs à notre qualité de vie.

Et au-dessus, **les étoiles**, dansantes, évoquant si bien notre ciel noir étoilé et l'observatoire permettant de les approivoiser.

Journal Le Pierr'Eau, Volume 30 • Numéro 1b, Spécial 375e

Annexe 3 – Aveu et dénombrement du 10 avril 1732

Extraits de l'aveu et dénombrement de la seigneurie de la Rivière-du-Sud devant l'intendant Gilles Hocquart le 10 avril 1732 (...)

DE LA RIVIÈRE DU SUD.

155

de trois livres et trois chapons de rente et cinq sols de cens, lesquels ont maison, grange, étable, et quarante arpents de terre labourable.

Qu'au-dessus est le sieur Jacques Couillard qui possède dix arpents de terre de front sur quarante arpents, sans aucune redevance, desquels il a concédé trois arpents sur quarante de profondeur, à charge de rentes envers lui, et sur lesquels sept arpents restant, le dit Sr Couillard a maison grange, étable, écurie, vingt-cinq arpents de terre labourable et quatre arpents de prairies.

Qu'au-dessus est Nicolas Fournier qui possède les dits trois arpents cy-dessus expliqués lequel a maison, grange, étable, six arpents de terre labourable, et deux de prairies.

			Arpents	Arpents		Maisons	Granges	Etables	Terres labourables.	Prairies
Au-dessus Alexis Lemieux,	possède	3	sur	40	prof.	;	3	3	3	7
" Pierre Joncas	"	3	"	40	"	;	3	3	3	35
" Louis Costé, (héri)	"	6	"	84	"	;	3	3	3	40
" Jean Létourneau, hér. (1)	"	3	"	84	"	;	3	3	3	25
" Charles Fournier	"	3	"	84	"	;	1	1	1	25
" Morin-Valcourt, (hér.)	"	3	"	84	"	;	2(2)	2	1	45
" Pierre Fournier	"	3	"	84	"	;	1	1	1	15
" Charles Bélanger	"	2	"	84	"	;	1	1	1	10
" Pierre Bélanger	"	3	"	84	"	;	2	1	1	12
" J. Laurendeau (hér.)	"	3	"	84	"	;	1	1	1	16
" Pierre Blanchet (3)	"	3	"	84	"	;	1	1	1	10
" Guillaume Thibault	"	4	"	40	"	;	1	1	1	15
" Joseph Boulanger	"	3	"	40	"	;	1	1	1	8
" René Moineau	"	6	"	40	"	;	1	1	1	7
" l'Ardoise, (représ.)	"	4	"	40	"	;	0	0	0	12
" Jean Boulanger	"	3	"	40	"	;	1	1	1	12
" Joseph Lamarre	"	3	"	40	"	;	1	1	1	7
" Jacques Gendreau	"	3	"	40	"	;	1	1	1	10
" Antoine Dandurand	"	3	"	40	"	;	1	1	1	9
" Pierre Gendreau	"	3	"	40	"	;	1	1	1	10
" Gontault	"	3	"	40	"	;	0	0	0	0
" Jean Chrétien	"	3	"	40	"	;	1	1	1	10
" Charles Lagrange	"	3	"	40	"	;	1	1	1	6
" Pierre Miot	"	3	"	40	"	;	1	1	1	4

(1) Il est chargé de 30 sols de rentes.

(2) L'une en pierre.

(3) Blanchet possède deux arpents sur la moitié de la profondeur qui se trouve depuis le bord du fleuve, jusqu'à la Rivière du Sud, chargés de 20 sols, réduits à 15 sols et un chapon par arpent et cinq sols de cens ; il a maison, grange, étable, 16 arpents de terre labourable et 2 de prairies,

		Arpents	Arpents		Maisons.	Granges.	Étables	Terres la- bourables.	Prairies
Au-dessus	Jean Bechet	possède	3 sur 40	prof.	; 0	0	0	10	
"	Chs Fournier	"	4 "	40 "	; 1	1	1	16	
"	Guillaume Boulay	"	4 "	40 "	; 1	1	1	6	
"	Laurent Michon	"	4 "	40 "	; 2	1	1	8	
"	Abel Michon	"	4 "	40 "	; 1	1	1	8	
"	Campagna	"	4 "	40 "	; 1	1	1	8	

Qu'au-dessus est un restant de terre d'environ 20 arpents jusqu'à la ligne qui sépare le dit fief d'avec celui de Bellechasse, lequel terrain n'est pas concédé.

Martin Boulet qui possède une pointe de terre d'environ 2 arpents de front sur 15 de profondeur, il a maison, grange étable, et 15 arpents de terre labourable.

"	Jacques Boulet	"	4 "	40 "	; 20				
"	Germain Gaumont	"	5 "	40 "	; 1	2	1	48	
"	Joseph Courteau	"	5 "	20 "	; 2	2	1	25	
"	Joseph Morin	"	5 "	40 "	; 2	2	1	26	

François Morin qui possède 6 arpents sur la profondeur qui se trouve depuis la Rivière du Sud jusqu'au bord du fleuve, chargés de vingt sols de cens, et un chapon de rente, lequel a maison, grange, 42 arpents de terre labourable et deux de prairies.

"	Germain Gaumont	"	4 "	40 "	; 1	1	1	8	
"	Ls Fournier (rep.)	"	4 "	40 "	; 1	1	1	20	4
"	Joseph Fournier	"	5 "	40 "	; 1	1	1	30	7
"	Jean-Baptiste Prou	"	6 "	40 "	; 1	1	1	36	
"	Denis Prou	"	5 "	40 "	; 1	1	1	60	5
"	Jacques Taillebault	"	6 "	40 "	; 1	1	1	90	10
"	Frs Destroismaisons	"	5 "	40 "	; 1	1	1	50	2
"	Pierre Gagné	"	5 "	40 "	; 1	1	1	40	
"	Pierre-Noël Morin	"	5 "	40 "	; 1	1	1	50	
"	Joseph Blanchet	"	5 "	40 "	; 1	1	1	4	
"	Joseph Renaud	"	1/2 "	40 "	; 1	1	1	5	
"	Pierre Morin dit Miscou	"	3 "	40 "	; 1	1	1	12	
"	Noël Bacon	"	3 "	40 "	; 1	1	1	8	
"	Joseph Gaumont	"	1/2 "	40 "	; 1	1	1	8	
"	J. Destroismaisons	"	3 "	40 "	; 1	1	1	27	
"	Nicolas Morin	"	4 "	40 "	; 1	1	1	36	
"	Louis Rolandeau	"	4 "	40 "	; 1	1	1	16	
"	Fabrique St-Pierre	"	4 "	40 "	; 1	1	1	16	
"	Louis Isabelle	"	5 "	40 "	; 1	1	1	2	

		Arpents	Arpents		Maisons	Granges	Étables	Terres la- bourables	Prairies.
Au-dessus Pierre Blanchet, (1)	possède		sur	prof.					
père, héritiers,	"	5	40	"	;	3	3	3	50 3
" Simon Fournier	"	9	40	"	;	1	1	1	80 3
" J.-B. Rousseau	"	4	40	"	;	1	1	1	24 2
" Martin Rousseau	"	4	40	"	;	1	1	1	4
" Jacques Talbeau (hér.)	"	6	40	"	;	1	1	1	6
" Michel Arbour	"	4	40	"	;	1	1	1	2
" Auguste Malbœuf	"	4	40	"	;	1	1	1	6
" Alexandre Mercier	"	4	40	"	;	1	1	1	8

" Pierre Morin, fils, possède le reste du terrain qui sépare le fief de la Rivière du Sud du côté du sud-ouest d'avec celui de Berthier et de Bellechasse, il a maison, grange, étable, 20 arpents de terre labourable et 2 de prairies.

De l'autre côté de la Rivière du Sud, commençant au Nord-Est, sont : Dominique Argo qui possède 3 arpents de terre de front sur la profondeur qui se trouve depuis la rivière ou Ruisseau St-Nicolas, il a une maison et 20 arpents de terre labourable.

" Jean Langlois	"	4	40	"	;	1	1	1	4
" Ménage (absent)	"	4	40	"	;	1	1	1	4
" Joseph Langlois, (hér.)	"	4	40	"	;	1	1	1	6
" Louis Cloutier	"	4	40	"	;	1	1	1	6
" Joseph Ains	"	8	40	"	;	1	1	1	15
Terrain de huit arpents non concédé.									
Au-dessus Paul Boulet	"	5	40	"	;	1	1	1	36
" Alexis Lemonde	"	4	40	"	;	1	1	1	12
" Martin Boulet	"	4	40	"	;	1	1	1	12
" Thomas Prou	"	4	40	"	;	1	1	1	2
" Jean Fournier	"	4	40	"	;	1	1	1	20
" J.-B. et Ls Boulet	"	4	40	"	;	1	1	1	8
" Louis Prou	"	4	40	"	;	1	1	1	8
" Augustin Boulet	"	4	40	"	;	1	1	1	8
" Charles Gaudreau	"	4	40	"	;	1	1	1	10
" Pierre Prou	"	3	40	"	;	1	1	1	28 8
" Jean Prou (2)	"	6	40	"	;	1	1	1	50
" Joseph Fournier	"	4	40	"	;	1	1	1	50
" Henry Ruel	"	2	40	"	;	1	1	1	10
" Joseph Morin	"	1	40	"	;	1	1	1	6
" Pierre Bouchard	"	4	40	"	;	1	1	40	13
" Jean Métivier	"	4	40	"	;	1	1	1	12

(1) Sur cette terre est l'église St-Pierre, bâtie en pierre.

(2) Jean Prou pour six arpents ne paye que 3 livres et 3 chapons.

		Arpents	Arpents		Maisons	Granges	Étables	Terres labourables
Au-dessus Isidore Côté	possède	5	sur 40	prof.	;	1	1	7
Terre non concédée	"	3						
" Jean B. Rochefort	"	2	" 40	"	;	1	1	6
" Charles Fiset	"	2	" 40	"	;	1	1	28
" François Gagné	"	3	" 40	"	;	1	1	21
" Pierre Morin	"	3	" 40	"	;	1	1	20
" Pierre Noël Morin	"	5	" 40	"	;	1	1	20
" Jean Rousseau, (hér)	"	5	" 40	"	;	1	1	25
" Louis Rousseau	"	5	" 40	"	;	1	1	6
" Joseph Cloutier	"	4	" 40	"	;	1	1	12
" Pierre Lamarre	"	3	" 40	"	;	1	1	6
" Simon Fournier, (veu),	"	4	" 40	"	;	1	1	8
" Char. Destroismaisons	"	4	" 40	"	;	1	1	16
" Sébastien Morin	"	4	" 40	"	;	1	1	15
" Pierre Gagné dit								
" Belleavance	"	4	" 40	"	;	1	1	16
" Jean Blanchet	"	4	" 40	"	;	1	1	6
" Guillaume Blanchet	"	5	" 40	"	;	1	1	40
" Sr Richard	"	4	" 40	"	;	1	1	25
" Jean Fournier	"	4	" 40	"	;	1	1	12
" Etienne Fontaine	"	4	" 40	"	;	1	1	6
" Jean Talbeau, (fils)	"	4	" 40	"	;	1	1	12
" Jacques Moyen	"	3	" 40	"	;	1	1	8
" Denis Morin	"	4½	" 40	"	;	1	1	6
" Pierre Pélerin, (hérit.)	"	4	" 40	"	;	1	1	7
" Jean Pinaud	"	4	" 40	"	;	1	1	7
" Pierre Morin	"	3	" 40	"	;	1	1	6

Dans une rivière appelée le Bras Saint-Nicolas, venant de l'est Nord-est et qui décharge dans la Rivière du Sud, et du côté du Sud de la rivière Saint-Nicolas, sont les habitants qui suivent commençant au Nord est et revenant sur la décharge.

" François Robin	"	4	" 40	"	;	1	1	8
" Jacques Thibault	"	4	" 40	"	;	1	1	22
" Veuve Laberge	"	4	" 40	"	;	1	1	12
" Jean Gagné	"	4	" 40	"	;	1	1	18
" Veuve Laberge	"	1	" 40	"	;	1	1	1
" Dominique Argo	"	3	" 40	"	;	1	1	7

LEQUEL AVEU ET DÉNOMBREMENT le Sieur COMPARANT
a dit contenir la vérité et a signé.

HOCQUART.

Par Monseigneur.

Louet.

Annexe 4 – Ordonnance du 22 avril 1720 de l'intendant Bégon

Ordonnance du 22 avril 1720 de l'intendant Michel Bégon à tous les habitants de Saint-Pierre et de Saint-Thomas de faire des chemins et des ponts conformément au procès-verbal du sieur de Bécancour, grand voyer, à peine de dix livres d'amende contre les contrevenants.

(L'abbé F.-E.-J. Casault, *Notes historiques sur la paroisse de Saint-Thomas de Montmagny*, Québec, Typ. Dussault & Proulx, 1906, pp. 47-49.)

ORDONNANCE qui ordonne à tous les habitants de St-Pierre et de St-Thomas, de faire des chemins et des ponts conformément au Procès-Verbal du Grand-Voyer, à peine de 10 livres d'amende contre les contrevenants ; du 22e avril 1720.

(Signé) MICHEL BÉGON, etc. »

« Sur la requête à nous présentée par le Sieur
« François Richard, prêtre curé des paroisses de St-
« Pierre et de St-Thomas, en la Seigneurie de la
« Rivière du Sud, expositive que depuis près de 6
« années qu'il dessert les dites paroisses, il n'a ja-
« mais pu obtenir de ses paroissiens de faire les
« ponts et chemins nécessaires pour l'utilité publi-
« que, malgré toutes les réquisitions qu'il leur en a
« faites de les faire conformément au Procès-Ver-
« bal du Sieur de Bécancourt Grand-Voyer en ce
« pays, en date des premier et deux août 1713,
« ce qui ne provient que de leur mauvaise volonté,

« et qu'attendu qu'il est impossible de pouvoir aller
« et venir de la manière que sont les dits chemins
« qui se trouvent même, pour la plus grande partie,
« renfermés par des clôtures et barrières que font
« plusieurs des habitants qui les ensemencent mal-
« gré les défenses faites par le dit Sieur de Bécancourt, par son dit Procès-Verbal, et qu'il y a
« entre autre, dans l'étendue des dits chemins, deux
« terres appartenantes aux mineurs de défunt Pierre
« Blanchet et Arnault Lavergne, sur lesquelles les
« tuteurs ne tiennent aucun compte de faire les dits
« chemins, qu'au préalable ils n'y soient contraints :
« pourquoi le dit Sieur Richard nous supplie de statuer sur les fins et conclusions de sa dite requête
« à laquelle ayant égard ;

« Vu la dite requête et le Procès-Verbal du dit
« Sieur de Bécancourt, ci-dessus daté : Nous ordonnons que le Procès-Verbal du dit Sieur de Bécancourt des 1er et 2 août 1713, sera exécuté selon sa forme et teneur et en conséquence, que
« tous les habitants des dites paroisses de St-Pierre
« et de St-Thomas, en la Seigneurie de la Rivière
« du Sud, même les tuteurs des enfants mineurs de
« Pierre Blanchet et Arnault Lavergne, travailleront
« après les semences chacun sur les terrains qui
« leur appartiennent, pour rendre praticables, les
« chemins réglés par le dit Sieur de Bécancourt
« et de faire les ponts y mentionnés, ainsi qu'il a
« été réglé par le dit Procès-Verbal, à peine, contre
« chacun des dits habitants refusants, de 10 livres
« d'amende applicable à la Fabrique des dites paroisses

« ses, dont le recouvrement sera fait à la diligence
« du marguillier en charge.

« Permettons au Sieur Costé, capitaine de mi-
« lice des dites paroisses, huit jours après que notre
« présente ordonnance aura été notifiée aux dits ha-
« bitants et qu'ils auront été par lui commandés pour
« le dit travail, de prendre aux frais et dépens des
« contrevenants, des habitants suffisants pour faire
« les dits chemins et ponts en convenant de prix
« avec avec eux, lesquelles journées nous ferons
« payer par les dits contrevenants, suivant le rôle
« qui nous en sera envoyé par le dit Costé, cetifié
« par lui, outre et pardessus l'amende qu'ils auront
« encourue par leur désobéissance.

« Mandons au dit Sieur Costé de tenir la main
« à l'exécution de la présente ordonnance, laquelle
« à sa diligence sera lue et publiée à l'issue des
« grandes messes paroissiales des dites paroisses, à
« ce que personne n'en ignore.

« Fait à Québec, le 22e Avril 1720.

(Signé) BÉGON. »

Annexe 5 – Procès-verbal du 18 mars 1721 du commissaire Collet

Sur la « *commodité et incommodité* » dressé dans la paroisse de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud par Mathieu-Benoit Collet, procureur général du roi au Conseil Supérieur de Québec.

SAINT-PIERRE-DE-LA-RIVIERE-DU-SUD

Et le dix huitième du dit mois de mars nous commissaire susd. étant partys du dit lieu de Bellechasse accompagnés de nostre greffier, sommes arrivés en la paroisse de St-Pierre, scituée en la seigneurie de la Rivière du Sud (71), où sont comparus par devant nous Monsieur François Richard, prestre, faisant les fonctions curiales en la ditte paroisse de St. Pierre et en celle de St-Thomas scituée aussy sur la ditte seigneurie au bas d'icelle au lieu nommé la Pointe à la Caille, sieur Louis Couillard, seigneur en partye de la ditte seigneurie, faisant tant pour luy que pour Mrs Jean-Baptiste Couillard, Sr. de L'Espinay, conseiller du Roy, lieutenant-général de l'amirauté de Québec et lieutenant particulier en la prévôté de la de ville, coseigneur de la ditte seigneurie, Simon Fournier, lieutenant de milice de la ditte paroisse, Guillaume Blanchet, Jacques Talman, Louis Isabel, Jacques des Trois Maisons, Jean Blanchet, François et Charles des Trois Maisons, Jean Baptiste Rousseau, Denys Morin, Jean Fournier, Estienne Fontaine, Pierre et Joseph La Marre, Alexandre Mercier et Augustin Malboeuf, tous habitants de la ditte seigneurie et paroissiens de la ditte paroisse de St-Pierre, faisant tant pour eux que pour les autres habitants et paroissiens de la même paroisse qui ne sont pas venus en cette assemblée, Jacques Daniau, Pierre Boulet, Julien Mercier, Pierre Garand, Daniel Frezeau, Michel Chiasson, habitants de la seigneurie de Bellechasse, établis le long de la rivière du Sud et paroissiens de la ditte paroisse de St-Pierre faisant tant pour eux que pour les autres habitants établis dans le même lieu de la ditte seigneurie, aussy paroissiens de cette paroisse qui n'ont pû venir en cette assemblée. Auxquels Srs. comparants et habitants nous avons exposé le sujet de nostre commission et les avons interpellés de nous dire l'étendue présente de la ditte paroisse, le nombre des chefs de famille qui la composent, et de nous déclarer si eux ou quelqu'uns d'eux qui ne sont point venus en cette assemblée sont incommodés pour assister au service divin par la difficulté des chemins ou par l'éloignement sur quoy ils nous ont dit que la ditte seigneurie de la rivière du Sud est de deux lieues ou environ de front le long du fleuve St-Laurent sur quatre lieues de profondeur qui s'étendent le long de la ditte rivière du Sud en la remontant, que le dit fond commence du costé d'en bas à la ligne qui sépare la ditte seigneurie d'avec le fief de la Pointe aux Foins appartenant aux héritiers de deffunct Jacques Bernier, habitant du cap St-Ignace, et finit du costé d'en haut à la ligne qui sépare la ditte seigneurie d'avec celle de Bellechasse, que le long de la ditte rivière du Sud il y a une lieue et un quart d'estendue de la ditte seigneurie de la Rivière-du-Sud qui est de la ditte paroisse de St-Pierre, scavoir trois quarts de lieue du costé d'en bas depuis et compris l'habitation de Jacques Taillebeau, qui est paroissien de cette paroisse, en remontant jusqu'à la ditte église de St-Pierre, et demye lieue depuis la ditte église jusqu'au bout des terres de la ditte seigneurie.

Que dans la ditte seigneurie de Bellechasse aussy le long de la ditte rivière du Sud en la remontant il y a une lieue ou environ d'estendue qui est de cette paroisse.

Qu'au nord de la ditte rivière du Sud sur ce qui est de cette paroisse, il y a quatorze chefs de famille résidens, deux concessionnaires qui font valoir leurs terres sans y résider, et six qui n'y ont fait ny établissement ny défrichement, qu'au sud de la ditte rivière

aussy sur ce qui en est de cette paroisse et de la ditte seigneurie de la rivière du Sud, il y a douze chefs de famille résidens, trois concessionnaires qui font valoir leurs terres sans y résider et quatre qui n'y ont fait ny établissement ny défrichement; que sur la ditte lieue ou environ d'estendue le long de la rivière du Sud dans la ditte seigneurie de Bellechasse, il y a au nord de la ditte rivière du Sud cinq chefs de famille résidents, un concessionnaire qui fait valloir sa terre sans y résider et onze qui n'y ont fait ny établissement ny défrichement, qu'au sud de la ditte rivière il y a trois chefs de famille résidents, huit concessionnaires qui font valloir leurs terres sans y résider et quatre qui n'y ont fait ny établissement ny défrichement.

Et sur la commodité ou incommodité pour assister au service divin, les dits habitans nous ont dit, scavoir, ceux de la ditte seigneurie de la Rivière du Sud, qu'ils n'ont pas d'église qui leur soit plus commode, que la d. église de St-Pierre dont ils sont contents d'estre paroissiens, et le dit Jacques Taillebeau, qui est le premier habitant du costé d'en bas, au nord de la ditte rivière, qui soit paroissien de cette paroisse et Pierre Bouchard qui est le troisième habitant du costé du sud qui soit aussy paroissien de cette paroisse, nous ont aussi dit qu'ils sont contents d'en estre paroissiens, et qu'il leur est bien plus facile de venir à l'église de St-Pierre n'ayant que trois quarts de lieue à faire que d'aller à celle de St-Thomas qui est éloignée de chez eux d'environ deux lieues, ce qui fait voir que c'est par un entestement que Jean Mestimer qui est au dessus du dit Bouchard refuse de même que les ayants cause du sieur Costé d'estre paroissiens de St-Pierre et par les dts habitans de la partie de la ditte seigneurie de Bellechasse, le long de la dite rivière, que l'église de St-Pierre leur est plus commode que celle de Notre Dame de l'Assomption de Bellechasse par rapport à la difficulté des chemins impraticables pendant au moins un tiers de l'année, outre qu'ils ont moins de chemin à faire pour venir à l'église de St-Pierre, de laquelle par cette raison ils demandent de rester paroissiens. Desquels dires, déclarations et représentations nous avons dressé le présent procès verbal duquel avons fait faire lecture et ont les dits sieurs Richard et Couillard, et les dits Jean Fournier, Moyon et Daniaux signez avec nous les autres ayants déclarés ne scavoir escrire ny signer de ce interpellés suivant l'ordonnance, ainsi signé, Richard, prestre, Couillard, Jean Fournier, Jacques Daniaux, J. Lemoyen, Collet et Boucault.

Le nom « Jean Mestimer » désigne Jean-François Métivier, dont la terre, selon le recensement de 1732, est située au-dessus de celle de Pierre Bouchard, du côté sud de la rivière. « Les ayants cause du sieur Costé » sont ceux d'Isidore Costé (époux de Geneviève Bouchard, sa voisine) occupant une terre située au-dessus de Jean Métivier.

Règlement des districts des paroisses de la Nouvelle-France

Nous, en conséquence des ordres du roi, après avoir examiné les procès-verbaux dressés, dans chacune des paroisses de ce pays, par le sieur Collet, procureur-général au conseil supérieur de cette ville, avons fait le règlement des districts de chacune des dites paroisses, ainsi qu'il ensuit:

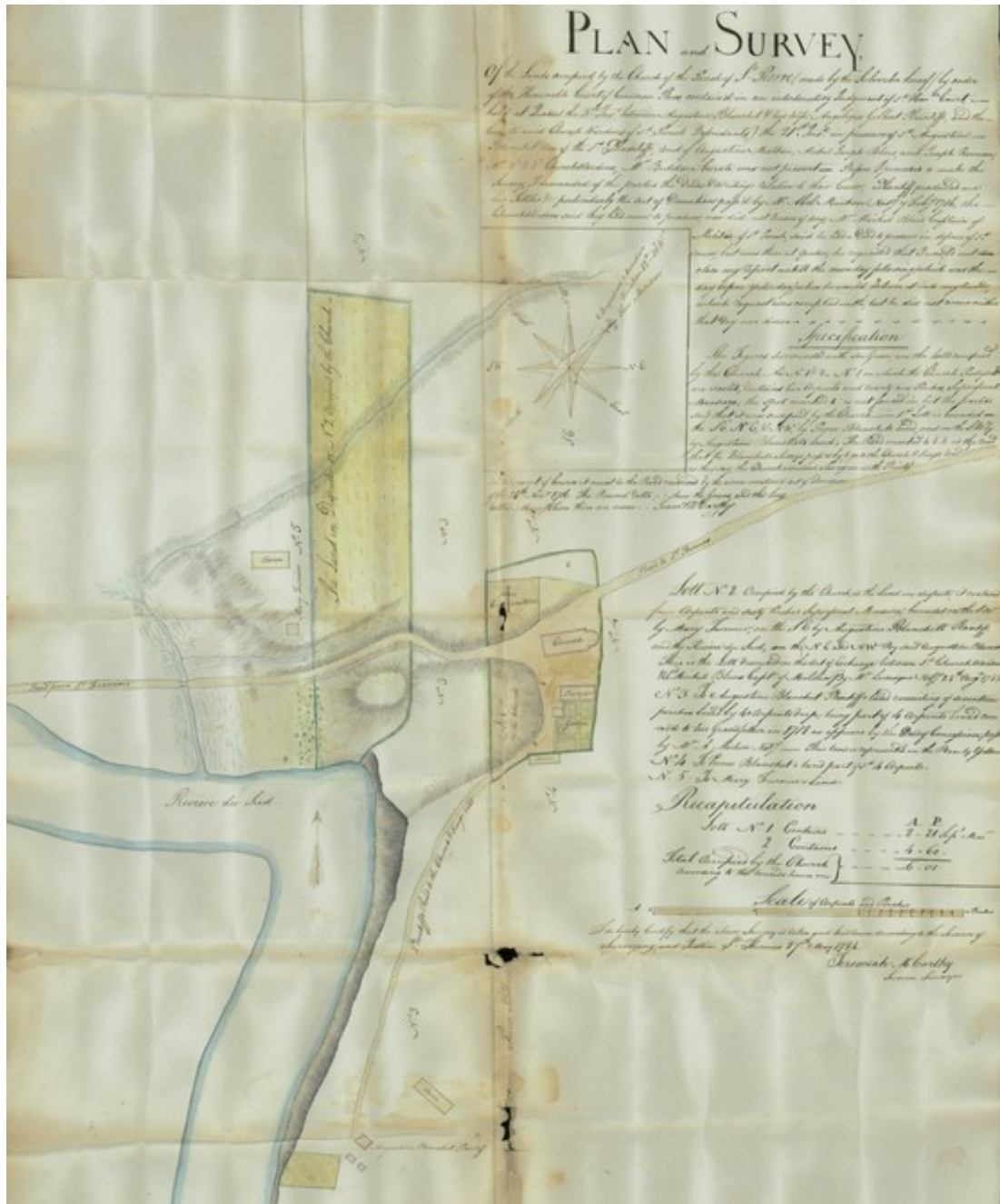
(,,)

Saint-Pierre.-L'étendue de la paroisse du même nom, située en la seigneurie de la rivière du Sud, sur la dite rivière au dit lieu de Saint-Pierre, sera d'une lieue et un quart, le long de la dite rivière, à prendre du côté d'en bas, depuis et compris l'habitation de Jacques Taillebeau, en remontant, jusqu'au bout des terres de la dite seigneurie, plus du restant du fief du dit sieur de L'Espinay, qui se trouve au sud de la dite rivière, dans la même étendue, et le curé de la dite paroisse desservira par voie de mission, les habitants du fief de Bellechasse qui sont sur la dite rivière du sud, jusqu'à ce qu'il ait été fait un chemin praticable dans le dit fief, pour aller à la paroisse de Bellechasse.

Édits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du Conseil d'État du Roi concernant le Canada, Québec : E.R. Fréchette, 1854, pp. 443-444; 450.

https://www.canadiana.ca/view/oocihm.9_08099/453?r=0&s=1

**Plan and survey of the land occupied by the Church of the Parish of St-Pierre,
dressé le 27 mai 1784 par Jeremiah McCarthy (1758-1828), arpenteur-géomètre**



<https://numerique.banq.qc.ca:443/patrimoine/details/52327/3376159>

Texte accompagnant le plan dressé par Jeremiah McCarthy le 27 mai 1784

PLAN and SURVEY

Of the lands occupied by the church of the parish of St. Pierre made by the subscriber hereof by order of the Honorable Court of Common Pleas, contained in an interlocutory judgment of s^d Hon^{ble} Court held at Quebec the 5th Insⁱ [1784-05-05] between Augustine Blanchet [Augustin Blanchet, fils de Jean-Baptiste Blanchet et de Geneviève Rousseau et petit-fils de Pierre Blanchet et Marie-Anne Fournier] & his wife Angelique Gilbert [Jalbert] **plaintiffs**, and the curate and church wardens of s^d parish **Defendants**, the 21th Insⁱ in presence of s^d Augustine Blanchet one of the s^d Plaintiffs, and of Augustine Mathieu [Augustin Mathieu, beau-frère de Michel Blais fils], Michel Joseph Blais [Pierre-Michel Blais, fils de Joseph-Marie et cousin germain de Michel Blais fils], and Joseph Renneau [Renaud], 1st, 2^d & 3^d church wardens [marguilliers], --M^r Beddare [Bédard] Curate was not present –

Before I proceeded to make the survey, I demanded of the parties the deeds & writings relative to their cause. Plaintiff produced me his tittles & particularly the act of donation passed by Mr Abel Michon notary 7 feby 1716, the church wardens said they had none to produce nor did not know of any; Mr Michel Blais [il s'agit du fils, parce que Michel-Toussaint Blais est décédé le 1783-09-05] captain of militia of s^d parish, said he had a deed to produce in defence of s^d cause, but was then at Quebec, he requested that I would not close my report untill the monday following (which was the day before yesterday) when he would deliver it into my hands, which request was complied with, but he did not come neither that day nor since.

SPECIFICATION

The figures surrounded with sea green are **the lotts occupied by the church as N° 1 & 2.**

N° 1, on which the church presbyterre are erected, contains two arpents and twenty one perches superficial measure; the spot marked 2 is non fenced in but the parties said that it was occupied by the church. S^d lott is bounded on the SE, NE & NW by Pierre Blanchet land and on the SW by Augustine Blanchet land. The road marked b.b.b. is the road that the Blanchet always passed by to go to the church & King's Road as they say, the church wardens also agree with plaintiff on this point of course it must be the road reserved by the above mention & act of donation of the 24th nov. 1716. **The round dotts (.) show the fences** and the long dotts (-) show where there are none.

Lott N° 2 occupied by the church is the land in dispute, it contains four arpents and sixty perches superficial measure, bounded on the SW by Mary Fournier, on the SE by Augustine Blanchet Plaintiff and the Rivière du Sud, on the NE and NW by said Augustine Blanchet. **This is the lott description in the act of exchange between S^d church wardens & Michel Blais capt of militia by Mr Levesque notary 28th august 1783.**

N° 3 is Augustine Blanchet Plaintiff land consisting of **seventeen perches broad by 40 arpents deep**, being part of 4 arpents broad conceded to his grandfather in 1718 as appears by the deed of concession passed by Mr A. Michon notary. This land is represented on the plan by yellow.

N° 4 is Pierre Blanchet's land, part of s^d 4 arpents.

N° 5 is Mary Fournier's land.

RECAPITULATION

	A	P
Lott n° 1 contains.....	2	21 sup ^l meas ^{ure}
2 contains	4.....	60
Total occupied by the church	6.....	81
according to the bounds hereon me		

I do hereby certify that the above Survey is taken and laid down according to the Science of Surveying and Justice.
St. Thomas 27th May 1784

Jeremiah M^c Carthy, ? Surveyer

**Traduction du texte accompagnant le plan dressé par Jeremiah McCarthy
le 27 mai 1784**

PLAN ET ENQUÊTE

Sur les terres occupées par l'église de la paroisse de St. Pierre par le souscripteur des présentes par ordonnance de l'Honorable Cour des Plaidoyers Communs, contenue dans un jugement interlocutoire de la sd Honble Cour rendu à Québec le 5ème Inst [1784-05-05] entre Augustine Blanchet [Augustin Blanchet, fils de Jean-Baptiste Blanchet et de Geneviève Rousseau et petit-fils de Pierre Blanchet et Marie-Anne Fournier] et son épouse Angélique Gilbert [Jalbert] demandeurs, et le curé et les marguilliers de la paroisse sd Défendeurs; le 21e Inst [1784-05-21] en présence du sd Augustine Blanchet un des sd Demandeurs, et d'Augustine [Augustin] Mathieu, Michel Joseph Blais, et Joseph Renneau [Renaud, dit Lavergne], 1er, 2e et 3e marguilliers, -Mr Beddare [Bédard] curé n'était pas présent -.

Avant de procéder à l'enquête, j'ai exigé des parties les actes et écrits relatifs à leur cause. Le plaignant m'a produit ses titres et en particulier l'acte de donation passé par M. Abel Michon, notaire, le 7 février 1716; les marguilliers ont déclaré qu'ils n'avaient rien à produire et n'en connaissaient aucun ; M. Michel Blais [il s'agit du fils, parce que Michel-Toussaint Blais est décédé le 1783-09-05] capitaine de milice de la paroisse de sd, dit avoir un acte à produire en défense de la cause de sd, mais étant alors à Québec, il me demande de ne pas fermer mon rapport jusqu'au lundi suivant (c'est-à-dire avant-hier) où il me le remettra en mains propres, ce qui est fait, mais il ne vient ni ce jour-là ni depuis.

SPÉCIFICATION

Les figures entourées de vert de mer sont les lots occupés par l'église comme N° 1 & 2.

Le lot N° 1, sur lequel est érigé le presbytère de l'église, contient deux arpents et vingt et une perches de mesure de superficie; le lieu marqué 2 n'est pas clôturé mais les parties ont dit qu'il était occupé par l'église. Le lot Sd est délimité au SE, NE & NO par le terrain de Pierre Blanchet et au SW par le terrain d'Augustin Blanchet. La route marquée b.b.b. est la route par laquelle les Blanchet passaient toujours pour se rendre à l'église & au chemin du Roi, comme ils disent. Les marguilliers sont également d'accord avec le plaignant sur ce point ; bien sûr, il doit s'agir de la route réservée par la mention et l'acte de donation du 24 novembre 1716. Les points ronds (.) indiquent les clôtures et les longs points (-) indiquent les endroits où il n'y en a pas.

Le lot N° 2 occupé par l'église est le terrain litigieux, il contient quatre arpents et soixante perches mesure de superficie, délimité au SO par Marie Fournier, au SE par Augustin Blanchet demandeur et la Rivière du Sud, au NE et au NO par ledit Augustin Blanchet. C'est la description du lot dans l'acte d'échange entre les marguilliers Sd et Michel Blais capitaine de la milice par le notaire Lévesque le 28 août 1783.

Le N° 3 est la terre du demandeur Augustin Blanchet qui consiste en dix-sept perches de large sur 40 arpents de profondeur, faisant partie des 4 arpents de large concédés à son grand-père en 1718 comme l'indique l'acte de concession passé par le notaire A. Michon. Cette terre est représentée sur le plan par du jaune.

Le n° 4 est la terre de Pierre Blanchet, faisant partie du sd 4 arpents.

Le n° 5 est la terre de Marie Fournier.

Traduit avec www.DeepL.com/Translator (version gratuite)

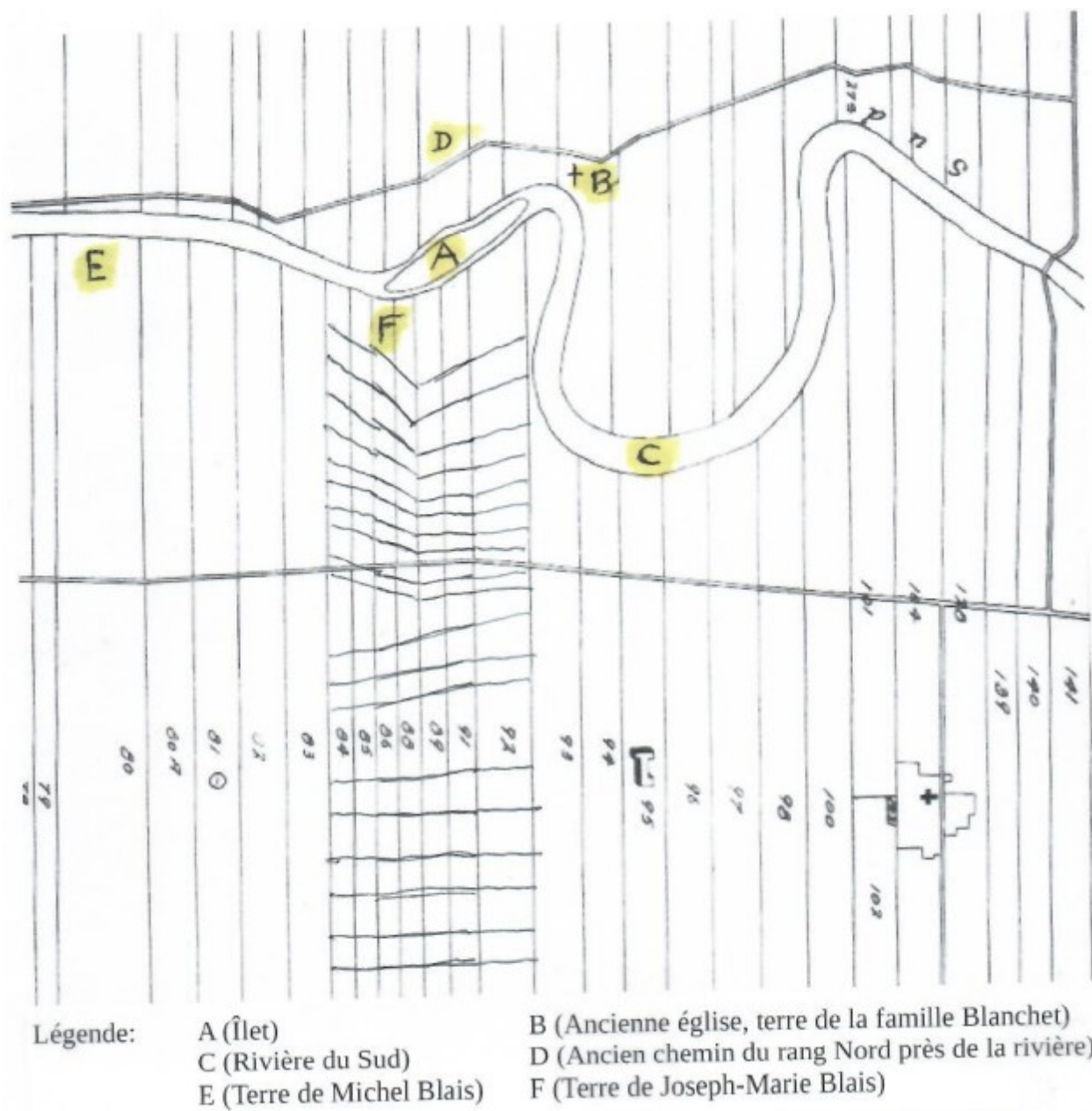
44
de Jean Baptiste Gourrasu finon parmis
et Guillaume Stanchette, cette convention
faite sans aucune redouance envers les di.
signeurs a l'exception qu'aucun quelcfr
Stichard vnde ou donne led, plus et qu'il
tombe entre les mains de quelcques particuliers
non selesiaastique led, plus sera charge
de cinq Sch. de Cens et rente annuelle
et perpennelle et poura pourant led
acquiesce le donneur selon laz sembl
a la fabrique de la paroisse et pierre au
quelcas il ne sera charge d'aucun rente
et par led Sr le Sieur a lui dit quelcun
da 67 ailleas a lui que ad, plus sera a la
fabrique de la paroisse de St pierre
dont led Sr Stichard soit Com muni cionaire
et que de plus vnde Comissionnaire qui est le
Sr de L'epiney n'a pas signé et contras
et n'est pas dans l'intention de le contras
et par le Sr Stichard, repliqué que la volonte
des 67 ailleas en par faitement se plie
dans les contras susdits et n'est pas
contre les dispositions qui en pourroient faire
le Sr Stichard ont été considérés. Enmises

et prout, et que pour l'acte considéré,
qu'appartient led, et le Livre il n'est pas
possible de le décrire par la nature même
du droit d'usage ne faisant apparoir
aucune chose qui justifie ce qu'il avance
sans demander en conséquence qu'il
soit fait dessein d'ice. Le Livre au nom
qu'il agit et nous met de quelque condition
qu'il soit de l'obligation de la parance
d'ice, plus à peine de voir de plus de dommages
et intérêts et abaisse de l'usage nous
jugerons à propos, par les charges et
valeurs futures ou il parait que le
domicile des autres d'ice la plus et
refaire toutes les difficultés qui sont
fautes au jour d'ice, par led, et le
Livre au nom qu'il agit ad, l'usage
d'ice auquel led, plus la loi considé
par led, et Couillard d'ice nous
d'ice, et de la prime, Coningneau
d'ice, l'un pour en faire faire et
disposer par led, et Couillard en
l'usage d'ice au jour d'ice d'ice
disposer ou en main l'usage ou d'ice
de l'Eglise à son choix ou

Chaux approuvée et l'union par Chaux
cette proposition. Mais avons entendus
et gardé les Richard en possession et
jouissance dudit, Jeter en question faisons
deffenses la premier aud, P. le Sieur unum
quelque et avons autre de quelque condition
qu'il soit et de tout ce qui s'ensuit les
se Richard dans la jouissance dudit Jeter
Circumstances et dépendances. Sans
pouvoir en aucune sorte d'aucune
et de tout ce qui s'ensuit et Jeter
fora l'union et de tout ce qui s'ensuit
ou d'appellation quelconque et sans
préjudice Jeter. Fait et donné en
notre hôtel à Québec le dix sept
cours. M. C. L. sept un vingt
huit. J. J. J.

Annexe 8 – Extrait du cadastre de 1875

Extrait du cadastre de la paroisse de Saint-Pierre-du-Sud dressé en 1875



Annexe 9 – Ordonnance du 30 juin 1750 de l'évêque Pontbriand

L'évêque Pontbriand, lors de sa visite pastorale du 30 juin 1750, ordonne de « raccommoder » l'église ou d'en bâtir une « plus vaste et plus longue »

Nous henry marie dubred de pontbriand eveque
de quebec faisant la visite de la paroisse de st pierre
pour la ruerie du sud avons regle et reglons, ordonné et
ordonnons ce qui suit
1^o qu'on fera raccomoder l'église pour qu'il y ait un autel et
elle menant une route prochaine et il est ordonné qu'il y ait ceux
qui y servent dedans la déclaration intervenue par acte si son deux mois
elle n'est point réparée, nommons m. le chassant pour rapporter
un procès verbal de l'état ou elle se trouvera après les réparations
et sub juge qu'on puisse y faire l'office en l'absence, il en fera un acte
et on continuera
2^o nous avons ordonné et ordonnons de bâtir une église plus vaste
et plus longue, extérieurs les habitants de faire les fondations de puits
de la ruerie et de leur en épargner pour la rendre solide nous déclarons
aussi que quatorze habitants ont promis de fournir chacun sa quote
part de travaux de pierre de poutres également et en outre s'il y a quelqu'un
à promettre de payer en argent même acte au homme 1750 de l'acte l'acte
1751
m. comte de seigneur fait présent de la somme de cent livres
pour y promettre sur les baux de l'acte au homme

Contributions des paroissiens de Saint-Pierre pour la construction de la deuxième église (1751)

Monnaie de France par Cy		
par tout Jacques Desrochers cent livres cy	100.	29
par tout Simon Gervais cent livres cy	30.	9
par tout Joseph Renaud cinquante livres cy	100.	
par tout Francois Gagne' prece cinquante livres cy	50.	
par tout Jos. Blais Soixante livres cy	50.	
par tout Ambroise Gagne' vingt livres cy	80.	
par tout Philippe Ricard cinquante livres cy	20.	
par tout Noel Bacon Soixante livres cy	50.	
par tout Jean Fournier cent livres cy	60.	
par tout Charles Mathieu trente livres cy	100.	
par tout Antoine Morin vingt cinq livres cy	50.	
par tout Jean Valliere cinquante livres cy	25.	
par tout Moyse vingt cinq livres cy	50.	
par tout Jean Malbec dix livres cy	12.	
par tout Charles Rouneau quatre vingt livres cy	80.	
par tout Pierre Delarance cinquante livres cy	50.	
par tout Gabriel Olivier cinquante livres cy	50.	
par tout Jos. Morin vingt cinq livres cy	25.	
par tout Louis Selloin trente livres cy	50.	
par tout Antoine Ricard cinquante livres cy	50.	
par tout Pierre Blais trente livres cy	50.	
par tout Jos Valliere trente livres cy	20.	
par tout Jean Marie Gagne' trente livres cy	50.	
par tout Claude Joseph Morin trente livres cy	50.	
par tout Ath. Thibault vingt cinq livres cy	25.	
par tout Denis Morin vingt cinq livres cy	25.	
par tout Pierre Noel Morin trente livres cy	50.	
par tout P. Lamare trente livres cy	50.	
par tout Aug. Gagne' dix livres cy	10.	
par tout Germain Morin vingt cinq livres cy	25.	
par tout Pierre Morin fils cent livres cy	100.	
par tout Pierre Ricard D'un haut vingt livres cy	20.	
par tout Pierre Selloin dix livres cy	12.	
par tout Jean Blunche' fils vingt livres cy	20.	
par tout Jos. Fontaine vingt livres cy	20.	
par tout Pierre Menus vingt quatre livres cy	24.	
par tout Pierre Malbec dix livres cy	20.	
par tout Pierre Malbec dix livres cy	20.	

Annexe 10 – Élection de Michel Blais comme syndic le 5 juillet 1750

Élection le 5 juillet 1750 de Michel Blais comme syndic
pour « la bâtisse » de la deuxième église
(Voir plus bas la transcription de ce document d'archives)

L'an mil sept cent cinquante le cinq de juillet au son de la cloche issue de la messe
paroissiale se sont assemblés tous ou la majeure partie des habitants de cette
paroisse, les quels à la pluralité des voix ont nommé et élu Michel Blais
pour syndic pour la bâtisse de l'Eglise que Monseigneur l'Evêque a ordonné
de faire dans la dte paroisse et ont en outre consenti de nouveau aux
fournitures tant en argt qu'en matériaux qu'ils ont cy devant promis en
confirmant lad. promesse. Ont tous excepté les soussignés déclaré
ne savoir signer à ce enquis faire suivant l'ord. Aud. St-Pierre les jour et an cy dessus.

Jean Fournier Pierre Morin fils Michel Blais
Joseph Clotie Germain Morin Jean Isabelle
Alexis Gagne Noël Bacon A Blanchet
Denis Morin

L'an mil sept cent cinquante le cinq de juillet au son de la cloche issue de la messe paroissiale se sont assemblés tous ou la majeure partie des habitants de cette paroisse, lesquels à la pluralité des voix ont nommé et élu Michel Blais pour syndic pour la bâtisse de l'Eglise que Monseigneur l'Evêque a ordonné de faire dans la dte paroisse ont en outre consenti de nouveau aux fournitures tant en argt qu'en matériaux qu'ils ont cy devant promis en confirmant lad. Promesse et ont tous excepté les soussignés déclaré ne sçavoir signer à ce enquis faire suivant l'ord. Aud. St-Pierre les jour et an cy dessus.

Jean Fournier Pierre Morin fils Michel Blais
Joseph Clotie (Cloutier) Germain Morin Jean Isabelle
Alexis Gagné Noël Bacon A Blanchet
Denis Morin

Lacoudray, ptre (curé de Saint-Pierre de 1742 à 1750, avec desserte de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (1748-49). Il sera remplacé à l'automne 1750 par l'abbé Duchouquet.

Annexe 11 – Procès-verbal de la Fabrique du 8 novembre 1750

Procès-verbal de l'assemblée de la fabrique de Saint-Pierre tenue le 8 novembre 1750

(Voir la transcription de ce document d'archive à la page suivante)

Le huit. Denombre apres avoir convoque
 une assemblée de la paroisse de St Pierre en la maniere ordinaire ispe
 de la grande messe, se sont assemblez tous les habitants
 de ladite paroisse, les quels apres avoir confere sur les moeurs quel
 davant prendre pour l'avenir, ont nomme une nouvelle assemblée
 pour l'ordonnance de l'empire le long du 30 juin de la presente
 année ont delibere et se sont conformez la nomination de l'archevêque
 d'Alais pour l'indie du 5 juillet dernier. Les quels ont fait que chaque
 habitant soit obligé de fournir également leur quote part de matériaux
 et pour eux, avec l'argent qu'ils ont prêté dans l'assemblée cy dessus dite
 en presence de l'ordonnance le long. Les matériaux consistant à chaque
 habitant 1.º d'apporter l'argent qu'ils ont prêté. 2.º de fournir également les
 pierres de coupe tant pour l'édifice des maisons que les fondements, et
 quelques bœufs pour les charriers de la ville ou pour le bateau.
 3.º de fournir chacun dix planches. 4.º cinq madriers. 5.º cinq cents de bardeaux
 6.º trois cents de trois de poutres pour la maçonnerie 7.º le bois de charpente et
 pour couvrir la pierre de bateau. Et pour aider ledit l'indie de la paroisse de St Pierre
 en core quelques autres l'indie pour faire le bois et couvrir les dits matériaux
 chacun selon son état pourvoir les. Jean pourvoir capitaine pour l'indie
 des planches, madriers, et bardeaux. Pierre pourvoir le bois de charpente.
 Le bois de charpente. porteur, bœufs, maçonnerie pour la pierre de maçonnerie
 et char de Mathieu pour la pierre de bateau. aux quels dits l'indie, ils donnent
 leur pouvoir d'agir pour le bois et le couvrir de la paroisse de St Pierre. fait
 au et par l'indie ayant tous delibere, nous l'ordonnance de l'archevêque de
 qui ont signé des engins suivant l'ordonnance de l'archevêque de
 Jean Forenier Augustin Trigo Charles Rousseau
 Michel Blais Simon Fournier
 Jean Isabelle Jehan Joseph Clavier
 Germain Martin C. BERTOD Pierre Morin
 Duthouquet

Transcription du procès-verbal de l'assemblée de la fabrique du 8 novembre 1750

L'an mil sept cent cinquante le huit de novembre après avoir convoqué une assemblée de la paroisse de St-Pierre en la manière ordinaire, issue de la grande messe

se sont assemblés la majeure partie des habitants de la ditte paroisse lesquels après avoir conféré sur les moiens qu'ils doivent prendre pour bâtir plus promptement une nouvelle église suivant l'ordonnance de Monseigneur l'Évêque du 30 juin de la présente année

ont déclaré et déclarent confirmer la nomination de Michel Blais pour syndic du 5 juillet dernier

de plus qu'il faut que chaque habitant soit obligé de fournir également leur quote part de matériaux et journées, avec l'argent qu'ils ont promis dans l'assemblée cy dessus porté en présence de Monseigneur L'Évêque.

Les matériaux consistant à chaque habitant :

1° à fournir l'argent qu'ils ont promis.

2° de fournir également les journées de courvé tant pour servir les maçons, faire les fondements et démolir l'ancienne église, que pour charoier le sable ou pierre à cheau

3° de fournir chacun dix planches

4° cinq madriers

5° cinq cents de bardeaux

6° trois-quart de tonne de pierre pour la maçonne

7° le bois de charpente et pour cuire la pierre à cheau

Et pour aider ledit syndic Blais cy dessus nommé dans la ditte bâtisse encore nomme quatre autres syndics pour faire livrer et recevoir les dits matériaux chacun selon ses fonctions sçavoir

le Sr Jean Fournier, capitaine, syndic des planches, madriers et bardeaux,

le Sr Pierre Morin major de milice, pour le bois de charpente

le Sr Reneau (Joseph Renault), marguillier, pour la pierre de maçonne

et Charles Mathieu pour la pierre à cheau.

Auxquels dits syndics ils donnent tous pouvoirs d'agir pour le bien et l'avancement de la ditte bâtisse.

Fait l'an et jour susdit ayant tout déclarés ne scavoir signer à la réserve de ceux qui ont signé de ce enquis suivant l'ordonnance.

Noël Bacon, Jean Fournier, Augustin Rousseau, Charles Rousseau,

Michel Blais, Simon Fournier,

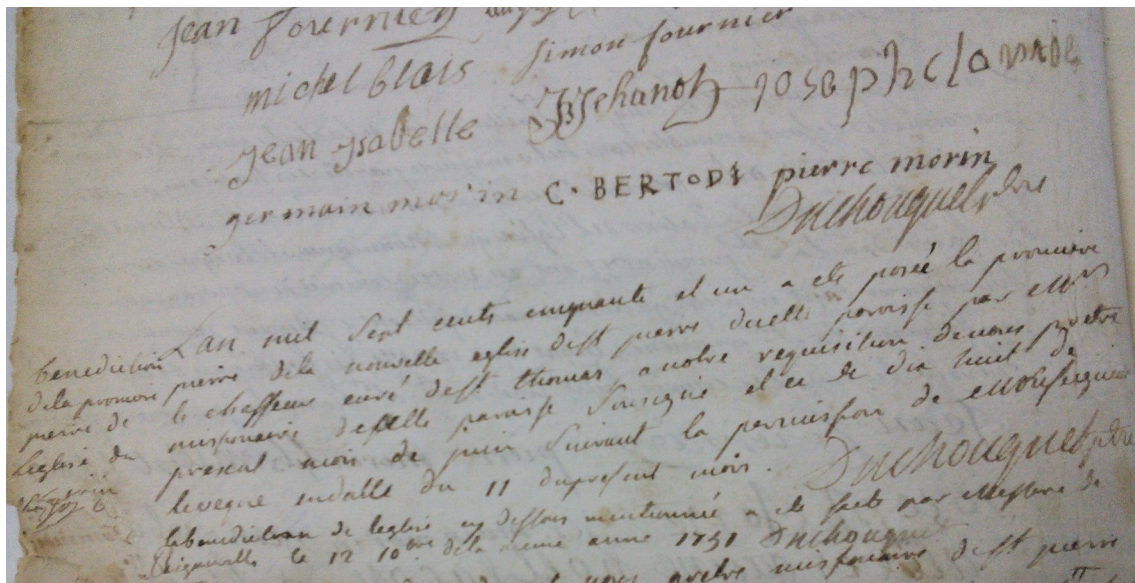
Jean Isabelle, J-B. Jehanot, Joseph Cloutié.

Germain Morin, C. Bertodi, Pierre Morin

Duchouquet, ptre (curé de Saint-Pierre de 1750 à 1764)

Annexe 12 – Pose de la première pierre le 18 juin 1751

18 juin 1751 - Pose de la première pierre et bénédiction de la deuxième église



Bénédiction de la seconde église le 17 octobre 1751

L'an mil sept cent cinquante et un a été posée la première pierre de la nouvelle église de St. Pierre de cette paroisse par Messire Le Chasseur curé de St Thomas à notre réquisition de nous prêtre missionnaire de cette paroisse (?) et ce le dix huit de présent mois de juin suivant la permission de Monseigneur l'évêque en date du 11 du présent mois.

Duchouquet, ptre

La bénédiction de l'église cy dessus mentionnée a été faite par Messire de Rigauville [il s'agit de Charles-Régis des Bergères de Rigauville, curé de la paroisse de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, de 1749 à 1752] le 17 octobre de la même année 1751.

Duchouquet, ptre

Annexe 13 – Lettre du 18 juillet 1763 du curé Duchouquet

Au vicaire-général de l'évêque de Québec, au sujet d'une terre
qui aurait appartenu à la Fabrique de Saint-Pierre

Monsieur
Monsieur Vicaire
général de Québec
A Québec

M. Duchouquet prie
18 juillet 1763.
St. Pierre du Sud.
Acquisition d'une
terre pour la
fabrique

Monsieur

J'ai l'honneur de vous assurer de mes très humbles respects et en même temps vous représenter que l'église a eu cinq arpans de terre de large avec sa profondeur, pour l'utilité de l'église et du curé. La fabrique a vendu la moitié de la dite terre, il y a environ vingt cinq ans pour faire bâtir l'ancienne église, et l'autre moitié a été donnée au bon homme Jehannot pour sa vie, il y a huit ans que ledit Jehannot est mort, et la terre est revenue à la fabrique. Je n'ai point fait de difficulté pour en avoir la jouissance, quoique les seigneurs m'est dit que laditte terre appartenait au curé, parce que je prenois toujours mon bois, et que j'en jouissois.

« Monsieur,

« J'ai l'honneur de vous assurer de mes très humbles respects et en même temps vous représenter que l'église a eu cinq arpans de terre de large avec sa profondeur, pour l'utilité de l'église et du curé. La fabrique a vendu la moitié de la dite terre il y a environ vingt cinq ans pour faire bâtir l'ancienne église et l'autre moitié a été donné au bon homme Jehannot pour sa vie, il y a huit ans que ledit Jehannot est mort, et la terre est revenue à la fabrique. Je n'ai point fait de difficulté pour en avoir la jouissance, quoique les seigneurs m'est dit que laditte terre appartenait au curé, parce que je prenois toujours mon bois, et que j'en jouissois

toujours en payant 30^{livres} ou 40^{livres} en faisant
vendre le foin à la porte de l'église. mais
présentement tout le monde ont envie du foin, il fut adjugé l'année dernière à
78^{livres} et cette présente année, il ira peut être
à davantage. c'est pourquoy je crois que
le curé de St. Pierre devrait avoir la
jouissance de la ditte terre pour le foin
qui est dessus, comme il la pour le
bois, vû que les seigneurs disent que la
ditte terre en son total étoit pour le
curé et pour la fabrique. La fabrique a
vendu sa part, par conséquent il ne
reste plus que la part du curé. tous
les curés jouissent des terres données aux
fabriques. je n'aurois pas fait cette représentation
si j'en avais eu la jouissance en payant 30
ou 40^{livres} quoique je n'ai pas vendu pour
avoir un piastre comptant de mes dixmes
les ayant encore dans mon grenier, et

« toujours en payant 30 livres ou 40 livres en faisant vendre le foin à la porte de l'église, mais présentement tout le monde ont envie du foin, il fut adjugé l'année dernière à 78 livres et cette présente année, il ira peut être à davantage. C'est pourquoy je crois que le curé de St. Pierre devrait avoir la jouissance de la ditte terre pour le foin qui est dessus, comme il la pour le bois, vû que les seigneurs disent que la ditte terre en son total étoit pour le curé et pour la fabrique. La fabrique a vendu sa part, par conséquent il ne reste plus que la part du curé. Tous les curés jouissent des terres données aux fabriques. Je n'aurois pas fait cette représentation si j'en avais eu la jouissance en payant 30 ou 40 livres, quoique je n'ai pas vendu pour avoir une piastre comptant de mes dixmes les ayant encore dans mon grenier, et

parconséquent hors d'état de vivre, Si vous
 jugez à propos je me mettrai en —
 possession de la dite terre, en payant
 à la fabrique 30^l ou 40^l comme les
 années dernières, jusqu'à ce que vous ayez
 examiné l'affaire, vu que tous les
 papiers ont été brûlés, Si vous ordonnez
 que le curé aye la jouissance, je vous
 prie de donner ordre en conséquence
 comme vous avez donné à Berthier.
 Je suis avec respect
 Monsieur
 Ce 18 juillet 1763
 Votre très humble
 et très obéissant serviteur
 Duchouquet ptre
 J'espérois avoir l'honneur de vous voir
 je suis toujours malade depuis quinze jours. »

« parconséquent hors d'état de vivre. Si vous jugez à propos je me mettrai en possession de la dite terre en payant à la fabrique 30 livres ou 40 livres comme les années dernières, jusqu'à ce que vous ayez examiné l'affaire, vu que tous les papiers ont été brûlés. Si vous ordonnez que le curé aye la jouissance, je vous prie de donner ordre en conséquence comme vous avez donné à Berthier.

Je suis avec respect, Monsieur,
 Votre très humble et très obéissant serviteur
 Ce 18 juillet 1763
 Duchouquet, ptre

J'espérois avoir l'honneur de vous voir
 je suis toujours malade depuis quinze jours. »

Annexe 14 – Lettre du 25 juillet 1763 du curé Duchouquet
Au vicaire général de l'évêque de Québec

Monsieur
Monsieur Briant
vicaire général du
diocèse
de Québec

M. Duchouquet prie
25 juillet 1763.
H. Moreau du dard.

J'ai eu l'honneur de vous écrire il y
 a huit ou neuf jours pour vous
 représenter qu'il paroit que la fabrique
 a eu une terre de cinq arpans, qu'elle
 en a vendu deux arpans et demie
 pour faire batir la précédente église,
 et que les deux autres arpans et demie,
 comme il n'y avoit pas de curé à St. Pierre
 avoit été donné au bon homme Jehannot
 pour sa vie pour faire du désert dessus
 la dite terre, il y a sept ou huit
 ans que le bon homme Jehannot
 est mort, ont fesoit crier tous les
 ans le foin, et je ne my suis point
 opposé, parceque il ne me couloit
 que 30 ou 40^{livres}, mais ^{act}présentement
 le foin étant rare, il a été adjugé
 l'année dernière à 78^{livres} à un paroissien

« Monsieur

J'ai eu l'honneur de vous écrire il y a huit ou neuf jours pour vous représenter qu'il paroit
 que la fabrique a eu une terre de cinq arpans, qu'elle en a vendu deux arpans et demie
 pour faire batir la précédente église, et que les deux autres arpans et demie, comme il
 n'y avoit pas de curé à St. Pierre avoit été donné au bon homme Jehannot pour sa vie
 pour faire du désert dessus la dite terre, il y a sept ou huit ans que le bon homme
 Jehannot est mort, ont fesoit crier tous les ans le foin, et je ne my suis point opposé,
 parce que il ne me couloit que 30 ou 40 livres, mais présentement le foin étant rares, il
 a été adjugé l'année dernière à 78 livres à un paroissien

comme il ne paroît pas que la terre appartient à la fabrique et que le seigneur a dit que c'était pour le curé, je pense que je dois avoir le même droit que les autres curés ont de jouir du dit terrain. Si j'avois eu la jouissance pour le foin en payant 30^l ou 40^l je n'en parlerois pas mais peut estre cette année elle ira à plus de 80^l ce qui est une somme puisque les curés ne peuvent pas vendre leurs bled n'ayant reçu encore une piastre du bled que j'ai vendu. Messire Lacoudray premier curé de St. Pierre a jouit de la dite terre et moy aussi depuis vingt ans pour prendre son bois et ne jouissoit pas du reste, parce que le dit Jehannot l'avoit pour sa vie. Ainsi je vous prie d'ordonner à ce sujet et je suis avec respect votre très humble et obéissant serviteur.

Le 25 juillet 1763
 Duchouquet, ptre

« comme il ne paroît pas que la terre appartient à la fabrique et que le seigneur a dit que c'était pour le curé, je pense que je dois avoir le même droit que les autres curés ont de jouir du dit terrain. Si j'avois eu la jouissance pour le foin en payant 30 livres ou 40 livres je n'en parlerois pas mais peut estre cette année elle ira à plus de 80 livres, ce qui est une somme puisque les curés ne peuvent pas vendre leurs bled n'ayant reçu encore une piastre du bled que j'ai vendu. Messire Lacoudray premier curé de St. Pierre [Jean-Baptiste Lacoudray, missionnaire desservant la paroisse de Saint-Pierre du 1742 à 1750, et prédécesseur du curé Duchouquet] a jouit de la dite terre et moy aussi depuis vingt ans pour prendre son bois et ne jouissoit pas du reste, parce que le dit Jehannot l'avoit pour sa vie. Ainsi je vous prie d'ordonner à ce sujet et je suis avec respect votre très humble et obéissant serviteur.

Ce 25 juillet 1763
 Duchouquet, ptre

Annexe 15 – Jugement interlocutoire du 1^{er} mars 1782

De la Cour des plaidoyers communs du district de Québec en tournée,
en assemblée extraordinaire tenue à Saint-Thomas

2. copies de ce jugement

Du premier mars 1782. Cour Tenante
à St. Thomas, Extraordinairement.

Entre le s^r Michel Blais pere, capitaine de milice
à St. Pierre.

Judore Côté,
Jean Côté,
Joseph Gagné,
Jean Baptiste Chartier,
André Langlois,
Pierre Blais,
Benoit Fournier,
Antoine Langlois,
Gervais Gaudreau,
Augustin Bécarré,
Jace Langlois par son fils,
Pierre Noël morin n'a point de terre.
Jace Gaudreau idem
Julien Senéchal,
Augustin Bécarré fils,
Louis Bécarré De faillaut,
Joseph Vétérinaire,
Charles mathieu De faillaut,
Louis Blanchet,
Gabriel Cloutier comparant par saumon Cloutier,
led^t saumon Cloutier
philippe Bécarré, Christothome Langlois.

Laurent Cloutier,
Jacques Dugeot fermier d'une terre,
germain Morin,
Jean Baptiste Chartier Abtont,
Augustin Bouchard par Charles Cloutier,
Antoine Lalbot,
Ignace St-Hurneau,
Antoine St-Hurneau,
Pierre Morin par son fils,
Augustin Morin,
André Cloutier,
François Morin,
Ignace Bellanger par son fils,
Jean Baptiste Bellanger,
Antoine Gagné,
Pierre Jalbert,
Joseph Fontaine,
André Blais,
Pierre Blais,
Joseph Blais père,
Veuve Simon Fournier,
Louis Blais fils par son père,
François Gagnon,
Augustin Blais par son père,
Jean Blais,
Louis Fontaine,
Louis Blais,
Michel Blais fils.

Veuve Denis Morin par son fils,
 Jacques Dandurant,
 Antoine Mercier,
 Joseph Blais,
 Antoine Morin,
 Jean Morin par son père,
 Jean Baptiste Dubé,
 Jacques Ricard,
 Pierre René Ricard par son frère,
 Pierre Morin - est à la Roche,
 Joseph Chamberland,
 Julien Bonnerat, n'a point de terre,
 Louis Marie Blauquet absent, point de terre
 François Dagnau j'dem,
 Pierre Ricard par Antoine Morin,
 Pierre Noël Ricard par j'dem,
 Augustin Morin absent,
 Louis Gagnon,
 Alexandre Cormack, n'a point de terre,
 Harnois père
 Jean Bapt. Harnois fils par son père,
 François Thibault absent,
 Veuve Barthélemy Gagné par son fils,
 Pierre Chavane n'a point de terre,
 Michel Blais absent,
 Jean Deasse,
 Geneviève Fournier,
 Hyacinthe Bellétier,

Jean Bapt. Gagné,
Louis pellerin par son fils,
michel pellerin fils,
augustin Valieré, Tous Demandeurs pour le
Rétablissement de l'Eglise & pour la terre de St.
pierre;

Pierre Noël Blais } Demandeurs une Nouvelle
Joseph Talbot } Eglise au Sud.

Opposants à la Réparation de l'Eglise
& pour la terre de St. pierre.

^{Charles}
Jean Baptiste Lescomte Comparant par
Simon Jervais.

Jean Bapt. Talbot,
Simon Talbot,
Jean Talon d. St. Exeuvance,

Ambroise Samson,
augustin Talbot,
Joseph Blauquet,
Joseph Talbot,

Pierre Blauquet,
Joseph Lavigne,
augustin Des trois maisons,
Alexis Ambroise Gagné,
Jean Baptiste Morel,
André Dufrenau,

Joseph Racou,
 Louis Picard des trois maisons,
 Jean charvon } Comte de terre.
 antoine duot }
 m^r. Couillard Euvr,
 m^r. Desjats Couillard Euvr,
 paul marbot,
 Jean Baptiste Saprise,
 Charles Morin comparant par Jean B^e Ducheneau,
 Jean Baptiste Ducheneau marquillier,
 Jean Blanchet absent,
 Joseph Corté idem,
 Joseph Gellelier,
 Louis Laurendau,
 Jean B^e Saprise comparant par son pere,
 Augustin Blanchet,
 Pierre Blanchet,
 Jean Bapt^e Blanchet,
 Augustin Mathieu,
 Jacques Aubin,
 Francois des trois maisons,
 Basil Morin, compar. par Jean Bapt^e
 Talbot.
 Joseph Saprise par son pere,
 Pierre Deschene absent,
 Joseph martin, J^rssieurs
 Lesquels precedents ont tous

Demande une nouvelle Eglise et presbiterre
sur la terre de l'Eglise au nord;

Et les parties pour Dire leurs Maisons à la
Cour, ont nommées, A savoir les Demandeurs pour la
Preparation de l'Eglise et presbiterre de St. Jovire,
la personne dudt. Sieur Michel Blais pere,
Capitaine de milice au d^t. Lieu;

Et les opposants precedents ont nommés mons^r.
Sieur Guillard Seigneur du Lieu, pour dire leur
Maison.

ACCORD ayant Entendu les Maisons
dudt. c^t. Michel Blais pour les Demandeurs,
contenants en substance;

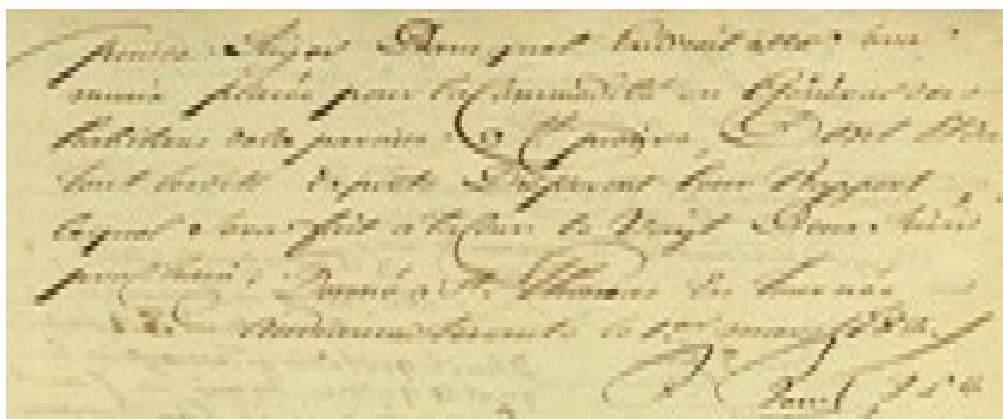
1^o qu'il a été fait une assemblée par les Jurés,
Marquillais, et paravancis pour le Retablissement
de l'Eglise, Dans le Indroit où elle est actuellement,
suivant l'acte du sept Octobre Dernier,
quand il ne fut fait aucune opposition;

2^o que les Demandeurs auroient proposé d'en
construire une Nouvelle au sud, et tant plus
prochaine pour tous les habitants du Jeneral, et
plus Commode, surtout Dans les Saisons
de l'automne et du printemps, les Eglises

De St. Thomas Et de St. Francois l'étant au nord de
 La Rivière;
 3.^e qu'il en coûtera Beaucoup moins pour le
 Rétablissement de L'Eglise que pour la construction
 D'une Nouvelle, surtout Dans le Temps présent
 où Tout est Extrêmement cher,
 4.^e qu'il ne faudroit Démolir L'Eglise que jusqu'à
 au Bas des fenêtres, que le Pong pourroit être bon,
 Et que Beaucoup de matériaux serviroient,
 5.^e que la Nouvelle Eglise Demandée par les
 D'Affideurs seroit à Environ quatorze
 arpents de la Rivière, Dans un Endroit très
 incommode, Dans un Bois et tout, exposé au
 feu, Qu'on n'est pas même certain de la
 Bonté du terrain, que si cette Eglise avoit
 L'eau, il faudroit changer le Chemin;
 6.^e que L'Eglise au Sud pourroit être construite
 Sur la terre de guerre Sébastien marin,
 Terrain Solide Et au Milieu de la paroisse;
 7.^e Qu'enfin M.^r Couillard Seigneur primitif,
 ne pourroit S'opposer à cette Nouvelle Eglise du
 Costé du Sud, puisqu'elle seroit sur un fief;
 Reconnaisant que les Droits honorifiques lui
 appartiennent, Et étant prêt de lui en faire
 passer acte, pardevant no.^{ve} par le propriétaire

Du fief;
 Ayant Aussy Entendu les
 Raisons dudit 1.^e Contre les pour les Défendeurs
 Contenant en Substance.
 1.^e Que l'ancienne Eglise que les Demandeurs
 veulent faire Rétablir, ne Vaut pas la peine
 D'être Reparée, menaçant Ruine, que ce
 seroit des Depenses inutilles, Et que le fief ne
 Vaut rien;
 2.^e que le Terrain du fort du Nord, sur lequel la
 Nouvelle Eglise seroit Bâtie, est un Roc,
 qui sera aisé de Désifier le Terrain;
 3.^e que Voilà la Deuxième Eglise Impuise
 qui ont été construites Dans l'endroit où est
 celle que les Demandeurs veulent faire Rétablir,
 que la première n'a existée que Vingt ans, Et
 La seconde Vingt ans.
 4.^e que les Défendeurs Demandent une Visite
 D'architecte, Et pour Experts pour l'avoir le
 l'ancienne Eglise Vaut la peine D'être
 Rassemblée, Et pour constater la Nature du
 Terrain, sur lequel elle est construite;
 Et Tout considéré Meme de Leur

Convenantement que par Jean Marcoux nommé
par les Demandeurs, Et Jean Mithon Ex parte
nommé par les Défendeurs, assistés de Michel
Tourdain Entrepreneur D'ouvrages de maçonnerie,
que La Cour a nommé D'Office pour tiers, il sera
au commencement de juin prochain, procédé, en
présence dudit J. Michel Blais Et dudit J. —
Coutillart, ou eux D'icelui appelé, à la Visite
delaud. Eglise Et du presbytère de St. quaire,
Et du Terrain sur lequel ils ont construit,
pour Sçavoir S'ils Vallery la peine d'Étre
Réparés, Si le Terrain est d'une nature
Solide ou Dangereux, S'il ne seroit pas plus
Avantageux Den Construire de Nouveaux, les
quels Experts Visiteront En même Temps le
Terrain de la Nouvelle Eglise Demandée, du
Côté du Nord de la Rivière pour Constater sa
Qualité, Et Visiteront en outre le Terrain
Du Côté du Sud de la Rivière pour Sçavoir S'il
y a quelques Endroits Solides Et Commodes, où l'on
pourroit Construire une Nouvelle Eglise Et
presbytère, Enfin Exprimeront Dans leur
procès Verbal les Distances qu'il y aura y avoir
des places qu'ils Désigneront pour la Construction
D'une Nouvelle Eglise, afin que La Cour



Une autre copie du jugement est disponible sous la même cote à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BanQ) aux pages 252 à 362, où la liste des chefs de famille présents ou représentés est numérotée de 1 à 83 pour les demandeurs et de 1 à 39 pour les défendeurs et sur laquelle n'apparaît pas la signature du juge.

La signature du juge est celle de P. Panet, J.P.C. (pour juge des plaidoyers communs).

Il s'agit de Pierre (Pierre-Méru) Panet (1731-1804), avocat, notaire, fonctionnaire, juge et homme politique. Il fut nommé juge de la Cour des plaids communs du district de Québec en avril 1778. Il y remplace son frère Jean-Claude, décédé le 28 février de la même année. À cette tâche il ajoute, en 1779, celle de juge de paix pour l'ensemble de la province de Québec, et le 11 novembre de la même année, celle de juge de la Cour des prérogatives du district de Québec.

Raymond Dumais, « PANET, PIERRE », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 5, Université Laval/University of Toronto, 2003—, consulté le 13 déc. 2020, http://www.biographi.ca/fr/bio/panet_pierre_5F.html.

**De la Cour des plaidoyers communs du district de Québec,
ordonnant la construction de la nouvelle église du côté sud de la rivière**

130

Terre de Pierre Sébastien Morin, en doit désigner par les dits
Experts, l'usage la construction de lad. Eglise, et presbitaire,
Regler leur largeur et profondeur, fixer le terrain nécessaire,
En faire l'achat, faire les marches avec les voisins, et dresser un Etat de repartition
de ce que chaque habitant doit fournir, et payer pour sa portion, Il sera
en même temps choisis, et élus par les d. habitants à la pluralité de Vozes des Syndics
pour cet effet, Il sera tenu une assemblée générale des d. habitants à la
manière accoutumée, pour procéder à l'élection des d. Syndics, On sera dressé
acte sur le registre de la délibération de la fabrique de lad. paroisse et seront
les d. Dévis de lad. Eglise, et du d. Presbitaire ainsi que l'Etat de repartition de ce que
chaque habitant sera obligé de fournir, et payer pour sa portion, Les d.
publics par trois dimanches consécutifs à la porte de l'Eglise paroissiale de St.
Pierre, Affin qu'aucun des d. habitants ne prétende l'ignorance,
Et pour le frais d'expertise, et de experts, Corruptifs de l'Etat de repartition, Affin
que chaque habitant en supporte également sa portion. l.

(Transcription du jugement final du 13 juillet 1782)

ENTRE Michel Blais père, Izidor Costé et consorts demandeurs, et Pierre-Noël Blais, Joseph Jalbert, Jean-Baptiste LeComte et consorts défendeurs,

LA COUR ayant considéré son jugement interlocutoire rendu en la Cour de Tournée dernière tenue à St.Thomas le premier mars dernier [1782-03-01], le procès-verbal de visite dressé en conséquence par Jean Marcou, et Jean Michon⁹⁵ experts nommés par les parties assisté de Michel Jourdain entrepreneur d'ouvrages de maçonnerie en date du 5 juin dernier **par lequel lesd. deux experts sont d'accord que l'ancienne église est hors d'état de pouvoir être raccommodée**, et que ce serait y faire des dépenses inutiles;

Que **l'endroit désigné du costé du nord pour y construire une nouvelle église, n'est que de la terre jaune meslée de gravois**, et n'est pas plus propre que celui où est bastie l'ancienne église;

Qu' à l'égard de **l'endroit désigné du costé du sud on pourrait y construire une bonne et solide église, le terrain estant du roc**,

Qu'ils ont examiné la distance des places, et que **la place du sud se trouve dans le milieu de la paroisse en longueur à deux arpents près**, et qu'elle se trouve **aussi dans le milieu des concessions**,

Qu'au contraire **celle du nord** quoyque vis à vis de celle du sud, se trouve **presque au milieu de la proffondeur de la concession du nord**,

Ayant aussi considéré les écrits des parties à l'occasion dud. procès-verbal,

ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, a homologué le procès-verbal desd. deux experts, pour être exécuté selon sa forme et teneur,

En conséquence **ordonne** qu'aux frais et dépens des habitants tenanciers de la paroisse St.Pierre il sera, **avec l'approbation de Mgr l'Évesque de Québec** [Mgr Briand donnera son approbation le 1783-01-28], construit **une nouvelle église et un nouveau presbitaire du costé du Sud de la Rivière, sur la terre de Pierre Sébastien Morin, endroit désigné par lesdits experts**,

Que pour la construction de ladite église et presbitaire, régler leur largeur et proffondeur, fixer le terrain nécessaire, en faire l'achat, faire les marchés avec les ouvriers, et dresser un état de répartition de ce que chaque habitant doit fournir et payer pour sa proportion, il sera incessamment choisis et élus par lesd. habitants à la pluralité des voyes, des sindics,

Que pour cet effet, il sera convoqué une assemblée générale des habitants en la manière accoutumée, pour procéder à l'élection desd. syndics, dont sera dressé acte sur le Registre des délibérations de la fabrique de lad. paroisse,

Et seront les devis de lad. église et dud. presbitaire ainsy que l'état de répartition de ce que chaque habitant sera obligé de fournir et payer pour sa proportion, lus et publiés par trois dimanches consécutifs à la porte de l'église paroissiale de St.Pierre, afin qu'aucun desd. habitants n'en prétende cause d'ignorance,

Seront les frais du greffe et des experts compris dans lad. répartition, afin que chaque habitant en supporte également sa portion.

⁹⁵ Jean Michon, maître-maçon, a conclu, dix ans auparavant, soit le 19 janvier 1772 devant le notaire N.-C.-L. Lévesque, un marché avec les syndics de l'église du Cap-Saint-Ignace «*pour toute maçonnerie généralement quelconque*» de la nouvelle église.

Annexe 17 – Recensement de 1762
de St-Pierre-du-Sud

LE RECENSEMENT DU GOUVERNEMENT DE QUÉBEC EN 1762—*Suite*

ST-PIERRE-DU-SUD—*Suite*

Noms	Hommes	Femmes	Enfants mâles -dessous de 15 ans	Enfants mâles -dessous de 15 ans	Enfants femelles	Industriels mâles -dessous de 15 ans	Industriels mâles -dessous de 15 ans	Industriels femelles	Etrangers	Arpents de terre	Semence 1762	Boeufs	Vaches	Taureaux	Moutons	Chevaux	Cochons
Michel Blay, cape.....	1	1		3	4	2		2		4	40	4	10	8	18	3	8
Jean Fournier, 2e cape.....	1	1	1		4	1				10	40	2	6	4	4	3	7
Isidore Coste, lieut.....	1	1	2	1	1					4	38	2	4	2	6	2	4
François Picard, ens.....	2	2	3	1						1½	3	2	3	2		2	6
Pierre Morin, major.....	1	1		1					4	2	24	2	3	2	6	2	6
Pierre Picard, sergt.....	1	1	1	1	2		1			2	18		2	2	5	2	4
Louis Fontaine, sergt.....	1	1		5	1					1½	24	2	3	1	8	2	3
Jean Malbouf, sergt.....	1	1		4	1					1½	15		1	1	3	2	2
Joseph Morin, sergt.....	1	1			1	1				1½	24		2	3	6	4	3
Charles Dagneau, sergt.....	1	1	1	2	3			1		1½	22		3	2	2	2	4
Le chev. de la Durantaye.....	1	1			1	1				2	10		3	2		2	3
Jean Gaudin.....	1	1	1	5	1					1½	5		1			1	2
François Coulombe.....	1	1	1	3	2					1	18		2	2	2	2	4
Antoine Gagné.....	1	1		2	3					1½	12		2			1	3
Louis Picard.....	1	1	1	2	1					2	25	1	2	2	3	2	3
Joseph St-Jean.....	1							1		1	24		2			2	4
Joseph Rouleau.....	1	1		3	1					1	20		2	2	2	1	4
Louis Rousseau.....	1	1	1	2	4					5	24		2	3	5	2	5
Joseph Gagné.....	1	1		1	2					1½	20	2	2	2	5	1	4
Louis Blanchette fils.....	1	1		3	2					3	13	2	2	1	5	1	2
Germain Gaudreau.....	1	1		3						2	8		2	1	3	1	3
Antoine St-Jean.....	1	1		1				1		2	12		2	1	4	1	3
Claude St-Jean.....	1	1			2					1½	6		1	1		1	4
Charles Mathieu.....	1	1	1	2	3	1				3	40	2	5	2	8	2	7
Joseph Chamberland.....	1	1		6	4					1½	11		1	1	2	1	3
Jean-Bte Laprise.....	1	1		2	1	1		1		1½	30	2	2	2	4	2	4
Germain Morin.....	1	1		1			1			1	5		1	1	1	2	3
Gabriel Cloutier.....	1	1	2	1	2					2	20	2	4	2	8	2	5
Philippe Picard.....	1	1		1	1		1			2	27	2	3	1	4	1	4
Jean Blanchette fils.....	1	1								1½	10		1	1	2	1	2
Beaupré Cloutier.....	1	1		2	2			1		1½	15		1	1	4	1	3
Joseph Lamarre.....	2	1		2	2					1½	12		2	1	4	2	3
Charles Rousseau.....	2		1	1	7	1				2½	25		3	2	4	2	4
Charles Picard.....	1	1	1		2	1			1	4	30	4	4	3	8	2	4
Pierre Blay.....	1	1		3	2					1½	10		2		3	1	2
Antoine Létourneau.....	1	1	2	1	4	1		1		4	40	4	5	3	10	3	5
Pierre Bastion.....	1	1	2	1	3					4	40	2	5	2	10	3	4
Ignace Bélanger.....	1	1	1	3	4					2	20	2	3		6	2	4
Vve Alexis Gagné.....		1	1	3	2	1		1		2	25	2	4		9	1	4
Pierre Jalbert.....	1	1	1	3	3					2	20		4	1	6	2	5

Recensement de 1762 de St-Pierre-du-Sud

Noms	Hommes	Femmes	Enfants mâles au-dessus de 15 ans	Enfants mâles au-dessous de 15 ans	Enfants femelles	Domestiques mâles au-dessus de 15 ans	Domestiques mâles au-dessous de 15 ans	Domestiques femelles	Etrangers	Arpents de terre	Semence 1762	Boeufs	Vaches	Taurailles	Moutons	Chevaux	Cochons
Antoine Rousseau.....	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1	15	2	2	4	6	2	3
J.-Bte Chartier.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1 1/2	40	6	2	3	10	3	6
Joseph Blay.....	1	1	1	6	2	1	1	1	1	4	55	4	7	14	17	3	10
Simon Fournier.....	1	1	1	3	1	1	1	1	1	1	15	1	2	1	6	2	3
Julien Hervé.....	1	1	1	1	1	3	1	1	1	4	40	2	8	4	8	2	4
Denis Morin fils.....	1	1	1	1	2	1	1	1	1	3 1/2	21	1	2	2	4	1	3
Molse Morin.....	1	1	1	3	2	1	1	1	1	2 1/2	15	1	2	2	3	1	5
Pierre Pellerin.....	1	1	1	4	1	1	1	1	1	2 1/4	24	1	1	5	1	2	5
Antoine Morin.....	1	1	1	5	1	1	1	1	1	1 1/2	12	2	4	1	4	2	4
Louis Pellerin.....	1	1	1	1	3	1	1	1	1	1 1/2	13	2	2	1	1	1	3
Jean-Bte Dubé.....	1	1	1	2	3	1	1	1	1	2	15	2	3	2	6	2	3
Jean-Bte Nadeau.....	1	1	1	6	1	1	1	1	1	2	15	2	3	1	5	2	3
... Marchand.....	1	1	1	3	1	1	1	1	1	1	11	1	1	1	1	1	2
Augustin Morin.....	1	1	1	2	3	1	1	1	1	3	20	2	2	2	3	2	6
Joseph Gagnon.....	1	1	1	2	2	1	1	1	1	1 1/2	10	1	1	1	1	1	2
Jean-Bte Arnois.....	1	1	1	3	1	1	1	1	1	1 1/2	6	1	1	1	4	1	4
François Thibault.....	1	1	1	4	2	1	1	1	1	1 1/2	16	1	1	2	4	2	4
Jean St-Pierre.....	1	1	1	1	5	1	1	1	1	3 1/2	30	2	6	4	10	3	6
Pierre Gagné.....	1	1	4	2	3	1	1	1	1	3	30	1	5	4	7	4	7
Jacques Moyen.....	1	1	1	1	6	1	1	1	1	2	12	2	2	2	2	2	4
Joseph Vallière.....	1	1	1	2	2	1	1	1	1	2	12	1	1	1	4	1	3
Augustin Rousseau.....	1	1	1	8	1	1	1	1	1	1 1/2	18	1	3	2	6	2	4
Joseph Fournier.....	1	1	1	1	3	1	1	1	1	3 1/2	30	2	4	3	8	3	6
Michel Rousseau.....	2	2	1	2	2	1	1	1	1	2	20	1	2	1	6	2	4
Augustin Blanchette.....	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	5	2	3	1	4	2	3
Jean Bastien.....	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1 1/2	25	2	3	3	4	2	3
Louis Blanchette père.....	1	1	1	1	3	1	1	1	1	2 1/2	25	2	3	2	5	2	4
Jean Isabelle.....	1	1	1	3	3	1	1	1	1	1 1/2	18	2	3	1	6	1	4
Louis Laurandos.....	1	1	1	1	2	1	1	1	1	4	34	2	3	1	7	2	4
Vve Louis-M. Picard.....	1	2	1	3	2	2	1	1	1	4	35	2	5	3	8	2	6
Noël Bacon.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	15	2	3	2	6	2	5
Joseph Bacon.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1 1/2	15	2	2	4	7	3	3
François Cloutier.....	2	2	2	4	2	1	1	1	1	3	28	2	4	3	6	3	6
Joseph Reneau.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3	8	1	1	1	4	1	3
Joseph Blanchette.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1 1/2	15	1	2	2	3	1	4
Bazile Morin.....	1	1	1	5	1	1	1	1	1	2	24	2	3	1	5	1	3
François Gagné.....	1	1	1	2	4	1	1	1	1	1	10	1	1	1	2	2	3
Jacques Picard.....	1	1	1	3	3	1	1	1	1	2	15	1	2	1	3	1	2
Augustin Picard.....	2	2	1	1	5	1	1	1	1	2	20	1	2	3	1	2	3
Pre Picard, fils de Franc.....	1	1	1	1	3	1	1	1	1	2	12	1	2	1	1	2	4
Jean Bte Ducheneau.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	15	1	1	1	1	1	2
Simon Gervais.....	1	1	1	4	2	1	1	1	1	8	44	1	4	2	4	2	5
Augustin Gagné.....	1	1	1	2	5	1	1	1	1	1	15	1	1	1	1	1	4
Jean-Marie Gagné.....	1	1	1	2	3	1	1	1	1	2	10	1	2	1	2	1	3
Jean Marot.....	1	1	1	2	2	1	1	1	1	2	20	2	4	1	4	1	6
Vve Ambroise Gagné.....	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1 1/2	11	2	3	2	3	2	4
Mr Duchouquet, curé.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Réfués:—																	
Franc. Quirouet.....	1	1	1	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Jacques Thibierge.....	1	1	1	1	4	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Pierre Bésé.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Joseph de la Durantaye.....	1	1	1	1	3	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Noël Gagné.....	1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
François Laprise.....	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2
Habitants:—																	
Joseph Isabelle.....	1	1	1	4	1	1	1	1	1	2	13	1	1	1	4	2	3
Totaux.....	96	99	41	185	182	32	4	20	6	193 1/4	1752	95	238	160	390	159	350

produit par Michel Blais père



Dues des Domaines & Cens relatifs, en argent					Honnors & Régiment			Régiment en argent Censés			Qualité & quantité			
Le fief	Le profit	Le cens	Le cens	Le cens	Le fief	Le fief	Le fief	Le fief	Le fief	Le fief	Le fief	Le fief	Le fief	Le fief
1.	200	100	100	100	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
2.	40	20	10	10	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
3.	40	20	10	10	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
4.	40	20	10	10	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
5.	40	20	10	10	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
6.	40	20	10	10	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
7.	40	20	10	10	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
8.	40	20	10	10	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
9.	40	20	10	10	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
10.	40	20	10	10	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
11.	40	20	10	10	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
12.	40	20	10	10	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
13.	40	20	10	10	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
14.	40	20	10	10	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
15.	40	20	10	10	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
16.	40	20	10	10	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
17.	40	20	10	10	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
18.	40	20	10	10	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
19.	40	20	10	10	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
20.	40	20	10	10	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
21.	40	20	10	10	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
22.	40	20	10	10	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
23.	40	20	10	10	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
24.	40	20	10	10	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
25.	40	20	10	10	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
26.	40	20	10	10	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
27.	40	20	10	10	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
28.	40	20	10	10	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
29.	40	20	10	10	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
30.	40	20	10	10	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
31.	40	20	10	10	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
32.	40	20	10	10	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
33.	40	20	10	10	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
34.	40	20	10	10	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
35.	40	20	10	10	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
36.	40	20	10	10	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
37.	40	20	10	10	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
38.	40	20	10	10	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
39.	40	20	10	10	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.
40.	40	20	10	10	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.	1.

Lequel, avec le Dénombrement des dits biens

Compté & enregistré
[Signature]
 Par le Juge de la Cour de la Ville de Paris le 12. novembre 1777
[Signature]

67

Cronique			Précis, facilité & simplification des signaux de la Bibliothèque et du Catalogue.	Précis du Catalogue de la Bibliothèque de la Bibliothèque de la Bibliothèque
Précis	Précis	Précis		
1	2	3	Précis du Catalogue de la Bibliothèque de la Bibliothèque de la Bibliothèque	Précis du Catalogue de la Bibliothèque de la Bibliothèque de la Bibliothèque
4	5	6		
7	8	9		
10	11	12		
13	14	15		
16	17	18		
19	20	21		
22	23	24		
25	26	27		
28	29	30		
31	32	33		
34	35	36		
37	38	39		
40	41	42		
43	44	45		
46	47	48		
49	50	51		
52	53	54		
55	56	57		
58	59	60		
61	62	63		
64	65	66		
67	68	69		
70	71	72		
73	74	75		
76	77	78		
79	80	81		
82	83	84		
85	86	87		
88	89	90		
91	92	93		
94	95	96		
97	98	99		
100	101	102		

Imprimé par la Bibliothèque de la Bibliothèque de la Bibliothèque

W. 6201
par l'archiviste

Par ordre de son Excellence
J. C. de la Bibliothèque de la Bibliothèque de la Bibliothèque

Tableau de l'aveu et dénombrement produit par Michel Blais le 17 octobre 1777

Seigneur et censitaires	Noms des femmes	Étendue de leurs terres
Michel-Toussaint Blais (1714-1783), seigneur, 64 ans Revenus de ses domaines : 3000 livres Revenus des cens et rentes : 66 livres Revenus du moulin à vent : 150 livres	Françoise Lizot (55 ans)	4 arpents sur 336 (= 4 lieues de 84 arpents) Le père et ses deux fils possèdent à eux seuls 10 chevaux. Le père possède 2 granges.
1-Louis Fontaine, 53 ans; beau-frère de Denys Morin (3)	Veuf d'Élisabeth Huard (1725-1775)	2 arpents sur 40
2-Michel Blais fils (1746-1814), 29 ans	Charlotte Fournier (32 ans)	4 arpents sur 40
3-Veuve Denys Morin (1730-1774)	Cécile Fontaine (40 ans); sœur de Louis (1)	1 1/2 sur 40
4-Joseph-Marie Blais fils de Michel-Toussaint, (1752-1821), 25 ans	Marguerite Mathieu (23 ans)	4 arpents sur 40
5-Antoine Morin (1725-1786), 55 ans	Marie-Anne Pellerin (1725-1811), 47 ans	1 1/2 sur 40
6-Louis Boulet, fermier du seigneur (46 ans)	Geneviève (?) 40 ans	1 1/2 sur 40
7-Veuve Simon Fournier (1729-1771)	Élisabeth Thibault (50 ans)	1 1/4 sur 40
8-Jean-Baptiste Dubé (66 ans)	Rose Morin (55 ans); fille de Sébastien Morin et Françoise Blanchet)	2 sur 40
9-Augustin Morin (54 ans), frère de Pierre Morin (11) et oncle de Pierre-Noël Picard (13)	Judith Talbot (47 ans), sœur d'Antoine Talbot	2 sur 40
10-Jacques Picard (32 ans)	M.-Reine Gendron (30 ans)	2 sur 40
11-Pierre Morin (69 ans), frère d'Augustin Morin (9), oncle de Pierre-Noël Picard (13)	Marie-Madeleine Picard (62 ans), fille de Jacques Picard et Madeleine Pelletier	1 sur 40

12-Joseph-Marie Blais (60 ans), frère de Michel-Toussaint, possède cette terre dans le second rang, en plus de sa terre et habitation dans le premier rang, un peu plus à l'est.		1 1/4 sur 40 dans le second rang
13-Pierre-Noël Picard (33 ans), possède une terre et une maison dans le second rang , fils de Pierre-Noël Picard et Madeleine Morin; neveu de Pierre Morin (11) et d'Augustin Morin (9)	Agathe Gagnon (38 ans) Mariage en 1768	1 1/4 sur 40 dans le second rang, avec une maison déjà bâtie dans ce rang en 1777

et de la Fabrique de Saint-Pierre
(avec les numéros de lots du cadastre de 1875 en arrière-plan)



Carte préparée par Marc Pellerin

12 Juin
1783

Parduant J^e Messieur notaire de la cote du Sud
Résidant à St. Valois soussigné Et témoins Cy Bas nommés
ont parvenu les personnes lesdits Augustin Morin de la
paroisse de St. Jean division du Sud lequel en présence
desdits Pierre Morin son père et d'eux conjointement
à Acconnu et confessé avoir donné eide et abandonné
par donation pure simple et d'elles vobles faite
entre inf et entremetteurs forme et maniere qu'
donation pure se faire pour valoir et avoir lieu
et promettre garanties sans valoir de tous troubles dont
donaires d'elle hypotheques et autre Empeschement
généralement quel conque aux Sieus Michel Blais
Sic J^e. Labbot autovins d'Anglais ambroise Samson
Izle de main dit J^e prime Ignace Létourneau au present
et acceptant atouts desormistains pour et au nom de
la fabrique de ladite paroisse de St. Jean autovins pour
cette effe par le Jugement del'honorable Louis Oylaplain
Commis, d'estait de cy sous d'eyuelle Jugement à ele
approuver par M^e le seigneur Lesseigne de cy sous endatée
du 28. Janvier 1783. Cert à avoir vu appent et demi
de l'en de lorge sus que tute appent des profundeurs Silex
au sud de lachemin du sud parois de St. Jean Seignuria
Cenillard et lullane d'aus latene dudit donmatieus Bonne
dunord au nord et à autovins de lournau et au dit donmatieus
prenant l'adventure d'au appent et demi au nord.
de la place du Parbitaire et pour Profondeurs Sapis
des dits quatre appent ledit terrain donne Sous y Malis
une Eglise Pirbilaine et semitene pour l'utilité des
habitans de ladite Paroisse de St. Jean lequel terrain sera clos
et entouré par les habitants de ladite Paroisse ou fors
pour route et entre tenu faite alavies Pas messieurs

Donataire
Pardant
Morin père
et au nom
de la fabrique

Indie
M^e B^enot
J^e

13. juillet
1782
J^e B^enot
J^e

ARCHIVES NATIONALES
DU QUÉBEC

Les curés qui détermineront Ladite paroisse
Ledit terrain cy dessus donné à charge que ledit
donnateur aura et possédera en sans aucune ~~charge~~
~~charge~~ que son plus et au moins sans aucun qui
ledit terrain ~~parten~~ son terrain possédera dans lequel qui
existe présentement duquel sans ledit donnateur
promet de laisser son terrain ~~parten~~ son terrain
saver d'entre paisiblement Lequel sans ledit
donnateur jouira de son terrain ~~parten~~ son terrain
et ~~parten~~ son terrain ~~parten~~ son terrain
en chemin ~~parten~~ son terrain ~~parten~~ son terrain
en ~~parten~~ son terrain ~~parten~~ son terrain

et alportant est intervenu l'écuyer Michel
Mais fait lequel ~~parten~~ son terrain ~~parten~~ son terrain
et ~~parten~~ son terrain ~~parten~~ son terrain
arguant de profondes bornes au nord et à l'ouest
Mathieu et au sud-est à l'ouest ~~parten~~ son terrain
arguant de son terrain ~~parten~~ son terrain
de la ~~parten~~ son terrain ~~parten~~ son terrain
cy dessus ~~parten~~ son terrain ~~parten~~ son terrain
à charge de son terrain ~~parten~~ son terrain
en ~~parten~~ son terrain ~~parten~~ son terrain

Auquel de ceux ledit donnateur ~~parten~~ son terrain
de son terrain ~~parten~~ son terrain ~~parten~~ son terrain
au profit ~~parten~~ son terrain ~~parten~~ son terrain
curés qui détermineront Ladite paroisse ~~parten~~ son terrain
qui ~~parten~~ son terrain ~~parten~~ son terrain
pas quis et ainsi qu'il appartiendra ~~parten~~ son terrain

Annexe 21 – Vente de terrain par Antoine Talbot à son beau-frère Michel Blais fils

(acte passé le 28 août 1783 devant le notaire Nicolas-Charles-Louis Levesque)

Par devant nous Nicolas-Charles-Louis Lévesque, notaire royal dans toute l'étendue du gouvernement de Québec soussigné résident à St-Thomas-de-la-Pointe-à-la-Caille et les témoins ci-après nommés en présence du sieur **Antoine Talbot** de la paroisse St-Pierre Seigneurie de la Rivière-du-Sud, **veuf de feu dame Marie-Françoise Blais** [la fille aînée (1742-1773) de Michel-Toussaint Blais, décédée à l'âge de 30 ans après avoir donné naissance à six enfants], lequel **de son bon gré et volonté, sans contraintes ...** par les présentes a volontairement ... quitté, cédé, transporté, délaissé et abandonné dès maintenant et à toujours avec promesse d'entretenir, faire valoir et garantir de tous troubles, cens, douaire, dettes, rentes, hypothèques..., aliénations et autres empêchements généralement quelconque **au sieur Michel Blais fils, lieutenant capitaine des milices de la paroisse St-Pierre Seigneur en partie de la Seigneurie de la Rivière-du-Sud** à ce présent et acceptant acquéreur pour lui ses hoirs et ayants causes à l'avenir, c'est à savoir **une portion de terre de deux arpents de large sur trois arpents de profondeur sise et située du côté sud de la rivière du Sud faisant partie d'une terre et habitation sur laquelle est présentement demeurant le dit sieur vendeur** borné par le nord-est à la terre d'Augustin Bouchard et par le sud-ouest la terre d'Ignace Létourneau **d'un bout par devant la muraille de la nouvelle église de la paroisse que l'on est sur le point de faire édifier et au sud de la dite muraille allant aboutir en venant du côté du nord à environ trois arpents de profondeur de la dite muraille et du côté nord d'icelle** tel que le terrain se poursuit, comporte le tout de fond en comble de toutes parts en toute son étendue.

Se réserve le dit sieur vendeur un chemin sur le dit terrain de dix-huit pieds pour aller et venir en toutes saisons avec telles voitures qu'il jugera à propos pour vaguer à ses affaires et servir et desservir ses autres terres. Cette vente faite franche et quitte de tous cens et rentes, droits et devoirs seigneuriaux et de toutes autres debtes rentes et charges hypothèques généralement quelconques. Le dit sieur vendeur en acquittant et deschargeant le dit sieur acquéreur et tout autre et pour et moyennant **le prix et somme de neuf cents frants ou schelings de vingt sols [900 francs]** que le dit sieur acquéreur a présentement baillée, payée, comptées nombrées et réellement délivrées au dit sieur vendeur en bonne monnaie ayant cours s'en tenant pour content dont quittance.

Se réserve le dit sieur vendeur **qu'au cas que par évènement ou quelques circonstances imprévues la nouvelle église sur le point de présentement faire édifier sur le dit terrain y vendu ne se batterait point**, il sera loisible au dit sieur vendeur de rentrer en possession du dit terrain par ces présentes vendu en remboursant le prix principal et loyaux couts; **à commencer les jouissances aussitôt que le curé pour desservir la dite paroisse entrera dans le presbitaire qui se basti présentement.**

Car ainsi et au moyen de ce que dessus le dit sieur vendeur transporte tout droit de propriété au dit sieur acquéreur fond tresfonds appartenances et dépendances noms raisons et actions pour par ledit sieur acquéreur ses hoirs et ayant causes jouir faire et disposer comme de chose luy appartenant en vray et loyal acquêts en vertu des présentes voulant qu'yl en soit tout présentement vêtu suivant la coutume. Car ainsy promettant & s'obligeant & transportant & renonçant & dessaisissant. **Fait et passé à St-Pierre Rivière-du-Sud maison du dit sieur vendeur** l'an mil sept-cent quatre-vingt-trois le vingt-huit août environ mydy et ont les dites parties signer en présence du sieur François Godin et du sieur **Ignace Létourneau [fils d'Antoine Létourneau et voisin du côté du sud-ouest]** témoins qui ont déclarés ne scavoir signer de ce enquis par le notaire soussigné après lecture faite suivant l'ordonnance. Sept mots des autres parts rayés nuls et un renvoy bon.

Michel Blais Antoine Talbot François Godin (sa marque) Ignace Létourneau (sa marque)
Levesque notaire

**Avenant du 13 décembre 1783 annulant l'acte de vente du 28 août 1783,
vu le retrait féodal intenté par le seigneur Jacques Couillard Després**

Advenant le treize décembre mil sept-cent quatre-vingt-trois en notre étude par devant nous Nicolas-Charles-Louis Levesque, notaire royal dans toute l'étendue du gouvernement de Québec soussigné résident à St-Thomas-de-la-Pointe-à-la-Caille sont comparus les sieurs Michel Blays et Antoine Talbot dénommés au contrat ci-dessus et des autres parts transcrits lesquels **d'un commun accord vû le retrait féodal intenté par le sieur Jacques Couillard Despres touchant la vente faite par ledit sieur Antoine Talbot au dit sieur Blays de deux arpents de large sur trois arpents de hauteur** mentionnés au dit contrat transcrit des autres parts, vû la clause inscrite audit contrat **qu'au cas de quelque événement ou difficulté imprévuë** le dit sieur Antoine Talbot rentreroit en pleine propriété et possession du terrain par luy vendu pour l'édification de la nouvelle église de la paroisse Saint-Pierre Rivière du Sud, **en conséquence et vû le retrait féodal intenté par ledit sieur Couillard Despres les dites parties ont par ces présentes résilié et annulé la dite vente consente que ledit sieur Antoine Talbot soit restitué au mesme et semblable estat qu'il estait avant la dite vente et que le dit contrat demeure nul et résilié comme si la dite vente n'avait esté faite ni acceptée** et à l'instant le dit sieur Antoine Talbot rembourse au dit sieur Blays la somme de neuf cents francs prix principal de la dite vente avec les frais et loyaux coûts dont ils se quittent respectivement.

Car ainsi quittant, renoncant & annulant & fait et passé les jour et an susdits en présence des sieurs Ignace Létourneau et d'Augustin Lefevre tesmoins qui ont déclarés ne scavoir signer. Les dites parties ont signé avec nous notaire soussigné après lecture faite

Antoine Talbot Michel Blais
Levesque notaire

Annexe 22 – Le 1783-08-28, échange de terrains entre Michel Blais et la Fabrique

Par devant nous Nicolas Charles Louïs Lévesque notaire roÿal dans toute l'estenduë du gouvernement de Québec soussigné résident à St Thomas de la Pointe à la Caille et tesmoins cy après nommés furent présents

le Sieur **Pierre-Michel Blaÿs fils de Joseph** [le cousin germain de Michel Blais fils], **marguillier**,

le sieur Joseph Marie Blaÿs [l'oncle paternel de Michel Blais fils],

Louïs Fontaine [voisin du côté est de Michel-Toussaint Blais],

Pierre Morin [père d'Augustin Morin, ce dernier ayant fait donation d'un terrain pour la construction de la nouvelle église au sud de la rivière du Sud, dans un contrat passé près de trois mois plus tôt, soit le 12 juin 1783 devant le notaire Joseph Riverin; Pierre Morin consent donc à la construction de l'église ailleurs que sur le terrain dont il avait fait don à la Fabrique],

J-Bte Morin [1730-1796, fils de Sébastien Morin et de Françoise Blanchet; époux de Françoise Blais, la fille d'Augustin Blais et cousine germaine de Michel Blais fils],

Jbte Dubé [1726-1795, époux de Rose Morin, la fille de Sébastien Morin et de Françoise Blanchet; leur fils Jean-Baptiste Dubé a épousé à Saint-Pierre en 1774 Marie-Françoise Dessaint St-Pierre, la belle-sœur de Pierre Blais [cousin germain et Michel Blais fils],

Gabriel Cloutier [1711-1792, époux de Françoise Toupin; leur fille Françoise a épousé en 1766 à Saint-Pierre Joseph Létourneau, le fils d'Antoine Létourneau, ce dernier étant le beau-frère de Joseph-Marie Blais, l'oncle de Michel Blais fils],

Antoine Morin [1725-1786 fils de Pierre Morin et de Marie-Françoise Boulay, a épousé en 1746 Marie-Anne Pellerin, fille de Pierre Pellerin natif de Beaubassin en Acadie; son frère Augustin Morin a épousé la sœur d'Antoine Talbot],

anciens marguilliers;

le Sieur **Michel Blaÿs premier syndic**

Jean Dessaint dit Saint-Pierre [le beau-père de Pierre Blais, le cousin germain de Michel Blais fils],

Antoine Langlois,

Ignace Lestourneau [fils de feu Antoine Létourneau et de Marie-Anne Leblond; neveu de Joseph-Marie-Blais, l'oncle parternel de Michel Blais fils], **syndicque en charge pour l'édification de l'église, et fabrique de la paroisse St Pierre du Sud d'une part**

le Sieur Michel Blaÿs fils Michel syndicque en charge pour l'édification de l'Église sur le point de se bastir de laditte paroisse St Pierre,

lesquels **en vertu de l'ordre de Sa grandeur Monseigneur L'Évesque de Québec [Mgr Briand] du dix neuf juillet mil sept cent quatre vingt trois** (dans la marge: **représenté par messire Pierre Bédard prêtre curé de la paroisse de Saint François Rivière du Sud**) [notons que cette approbation de l'évêque Briand datée du 19 juillet 1783 est postérieure de près de six mois à celle qu'il avait donnée le 28 janvier 1783 au jugement de la Cour ordonnant la construction de la nouvelle église sur la terre de Pierre Sébastien Morin]

Ont fait les eschanges cessions permutations transports et désaisissements cy après déclarés avec promesse de chacun à tous égard entretenir faire valloir et garantir de tous troubles dons douaires debtttes rentes hypotecques et autre empeschement généralement quelconque

Premièrement a esté baillé ceddé transporté **eschangé** abandonné et délaissé **par lesdits marguilliers et syndicques de l'oeuvre et fabricque** de laditte paroisse de St Pierre de la Rivierre du Sud **au Sieur Michel Blays fils Michel, lieutenant de milice de ladite paroisse et syndicque en chef pour ledification de laditte église** à ce présent et acceptant preneur retenant pour luy ses hoirs et ayant cause cest ascavoir **un arpent de terre de large sur six arpents de profondeur** sur lequel terrain est édifié leglise ~~présentement existante de ladite paroisse Saint pierre du Sud~~, **borné d'un costé à Marie Fournier** [fille célibataire de Jean Fournier et de Marie Talbot; belle-sœur de Michel Blais fils] **et d'autre costé Augustin Blanchet** (petit-fils du pionnier Pierre Blanchet et Marie-Anne Fournier) ~~tel que le tout se poursuit comporte et estend d'un bout par devant au chemin de Sa majesté (en marge: par devant la rivierre du Sud) allant vers le nord et pour profondeur jusqu'à concurrence de six arpents de hauteur tel que le tout se poursuit comporte et estend de fond en comble de toutes parts (en marge: ledit terrain cy eschangé appartenant à la fabricque de ladite paroisse).~~ [Cette mention inscrite en marge n'est pas anodine : elle vise à se prémunir contre l'intention du petit-fils Blanchet propriétaire de la terre de l'ancêtre d'ester en justice contre le curé et les marguilliers de la paroisse de Saint-Pierre afin de réclamer la possession de ce terrain de six (6) arpents de superficie.]

En contre échange de ce que dessus **a esté baillé** transporté abandonné et délaissé **à l'oeuvre et fabricque de laditte paroisse Saint Pierre du Sud présents et acceptant pour ladite oeuvre et fabricque les marguilliers et syndicques tant anciens que nouveaux cy dessus nommés et à commencer les jouïssances de part et d'autre aussitôt et immédiatement que Monsieur le curé de ladite paroisse entrera dans le presbitaire de la nouvelle église qui est sur le point d'estre édiifiée** du costé du sud de la dite rivierre du Sud cest ascavoir **une portion de terre de deux arpant de large sur trois arpant de profondeur** [soit la même superficie de six arpents que celle ci-dessus échangée par la Fabrique] **sis et situés du costé du sud de la rivierre du sud, faisant partie de la terre et habitation sur laquelle est présentement demeurant le Sieur Antoine Talbot** [le beau-frère de Michel Blais fils pour avoir épousé Françoise Blais], **bornée par le nord-est la terre d'Augustin Bouchard et par le sudouest la terre d'Ignace Létourneau, d'un bout par devant du costé du sud la muraille de la nouvelle église** sur le point destre édiifiée du costé sud de la rivierre du sud allant aboutir dautre part vers le nord à environ trois arpants de profondeur, telle que ledit terrain se poursuit et comporte actuellement de toutes parts en tout son contenu.

Se réserve ledit Sieur Blays dudit terrain un chemin de dix huit pieds de large pour y aller et venir avec toutes sortes de voitures il jugera apropos et quand bon luy semblera. Ledit terrain franc et quitte de tous cens et rentes droits et devoirs seigneuriaux ledit bailleur en quittant et deschargeant ladite oeuvre et fabricque de Saint Pierre.

Et à l'ynstant des présentes est comparu le sieur Antoine Taillebot dit Gervais lequel a déclaré qu'il quittait transportait abandonnait et désaisissait à ladite œuvre et fabrique de St Pierre présents et acceptant lesdits syndics et marguilliers sus nommés pour ladite fabrique, **cinquante pieds de terre de profondeur sur un arpant de large nord est et sudoüest prenant de ladite église allant vers le sud** tel qu'il se poursuit de fond en comble.

Ces présentes échanges faites bût à bût et **sans préjudicier aux droits que l'oeuvre et fabrique de ladite paroisse Saint Pierre peut avoir sur le terrain vendu par Augustin Morin [deux mois et demi plus tôt, soit le 12 juin 1783, devant le notaire Joseph Riverin pratiquant à Saint-Vallier] pour ledification qui devait estre faite de ladite nouvelle église de ladite paroisse Saint Pierre.**

Car ainsy se promette & s'oblige & transporte échange desaisisse chacun en droit soit & fait et **passé en la maison presbitérale de ladite paroisse St Pierre du Sud** l'an mil sept cent quatre vingt trois le vingt huit aoust [1783-08-28] **après mydy**. [Dans l'avant-midi, devant le même notaire, Michel Blais fils achetait de son beau-frère Antoine Talbot le même terrain que celui échangé avec la Fabrique en après-midi.] Et ont déclarés ne scavoir signée de ce enquis à l'exception des soussignés avec nous notaire soussigné après lecture faite.

Dix neuf mots rayés nuls trois renvoys bons.

Signatures : Michel Blais Antoine Talbot P. Bédard ptre [il s'agit de Pierre-Laurent Bédard, curé de la paroisse de Saint-François de la Rivière-du-Sud et représentant de Mgr Briand]

Lévesque notr

Transcription de l'acte par Michel Blais, chercheur

Annexe 23 – Échange de terrains entre Michel Blais fils et Antoine Talbot

(3 janvier 1784, devant le notaire Joseph Riverin)

Par devant Jh Riverin notaire de la côte du sud résident à St. Vallier soussigné et témoins cy bas nommés furent présents en leurs personnes **le Sieur Michel Blais capt de St. Pierre et Marie Charlotte Fournier son épouse** qu'il autorise pour l'effet des présentes d'une part, **et le Sieur Antoine Talbot dit Gervais** de St. Pierre d'autre part, lesquels parties de leurs bons grés et volontés ont faites entre eux les échanges permutation cession, et **transport réciproque de terre pour terre** cy après nommées et déclarées avec promesse de garantie l'un envers l'autre de tous troubles et empeschement généralement quelconques.

Premièrement a été baillé et délivré par le Sieur Michel Blais et son épouse au Sieur Antoine Talbot leurs baufrière à ce présent acceptant et retenant pour luy ses hoirs et ayant cause à l'avenir c'est ascavoir **deux arpents de terre de large sur trois arpents de hauteur prenant leur devanture au sud du chemin du Roy de la première concession du Sud de la Rivière du Sud paroisse de St. Pierre** faisant partie d'une terre de quatre arpents ou environ où demeure lesdits bailleurs bornée au nord est à la ligne qui sépare ledit bailleur d'avec le **Sieur Louis Blais son frère** et au sudouest audit bailleur et à la fin desdits trois arpents audit bailleur, ledit terrain mouvant en censive dudit seigneur dont il relèvent, franc et quitte des arrérages dudit cens jusqu'à ce jour.

Pour lesquels deux arpents y celui **le Sieur Antoine Talbot a baillé et délivré en contre échange au sieur Michel Blais et son épouse** ce acceptant aussi pour eux leurs hoirs et ayant cause à l'avenir **deux arpents de terre de large sur trois arpents de hauteur situé dans la première concession du Sud de la Rivière du Sud paroisse de St. Pierre seigneurie Couillard**, prenant leur devanture au sud du mur de l'église qui doit être construite dans ladite paroisse de St. Pierre en courant au nord jusqu'à la fin de la dite profondeur borné au surois à **Ignace Létourneau** et au nordest à **Augustin Bouchard** Ledit terrain mouvant en censive du seigneur dont il relevent franc et quitte des arrérages dudit cens jusqu'à ce jour. Sur lequel terrain cy dessus échangé **le dit Antoine Talbot s'est réservé un chemin de dix huit pieds** à prendre par le dit bailleur à l'endroit qu'il trouvera le plus convenable pour son utilité et sans aucune difficulté.

Sont convenus lesdites parties que si le terrain ne sert point à l'église que ledit acte sera nul.

Ces présentes échanges ainsi faites but à but sans aucune soulte ni retour de part ni d'autre à la charge par les parties seulement des cens et rentes à l'avenir et clause et condition cydessus ennoncés.

Car ainsi a été accordés entre lesdites parties elles se sont tenue pour contantes cédant quittant et transportant tous droits de propriété l'une des parties à l'autre.

Car ainsi & promettant & obligt & renonçant & faite et passé à St. Pierre Rivière du Sud maison du Sieur Antoine Talbot le trois janvier mil sept cent quatre vingts quatre en présence des Sieur P^e Chicou et Germain Blondeau témoins qui ont ainsi que le Sieur Michel Blais et le Sieur Antoine Talbot qui ont signés avec nous dit notaire sur la présente minutte de ce enquis lecture faite. Un renvoye bon.

Michel Blais Antoine Talbot Germain Blondeau P^e Chicou Jh Reverin nt

[Informations additionnelles concernant Augustin Bouchard, le voisin de terre d'Antoine Talbot du côté du nord-est : il épouse en 2^e noce à Saint-Pierre, le 16 février 1784, Madeleine Morin, fille d'Augustin Morin et de Judith-Théotiste Talbot, la sœur d'Antoine Talbot. François-Xavier Talbot, un frère d'Antoine Talbot, a épousé Marie-Angélique Blais, fille de Louis Blais et cousine germaine de Michel Blais fils.]

[Informations additionnelles concernant Ignace Létourneau (1755-1815), le voisin de terre d'Antoine Talbot du côté du sud-ouest : fils d'Antoine Létourneau et de Marie-Anne Leblond, il épouse le 30 août 1779 à Saint-François Geneviève Picard dit Destroismaisons; son fils, nommé aussi Ignace Létourneau (1784-1856), a épousé à Saint-Pierre le 3 juin 1806 Madeleine Bouchard, fille d'Augustin Bouchard et de Madeleine Morin (Augustin et Judith-Théotiste Talbot). Le 16 juillet 1778, devant le notaire Joseph Riverin, Antoine Létourneau a fait donation de sa terre de quatre arpents à ses fils Antoine et Ignace. Dans cet acte, Antoine Talbot dit Gervais est bien indiqué comme voisin du côté nord-est, et Pierre Morin du côté sud-ouest]

Transcription par Michel Blais, recherchiste

**Annexe 24 – Foi et hommage de Michel Blais le 17 octobre 1777
devant le gouverneur Guy Carleton**

District de Québec

Le sieur Michel Blais
seigneur de 25 arpens de
front sur quatre lieues
de profondeur, faisant
en superficie 3600
arpens démembrés des
deux fiefs de la Rivière
du Sud

Du dixsept octobre 1777

L'Ex. L. C. by.

En procédant à la Confession du Papier
Terrier du domaine du Roy en la Province de Québec, est comparu au
château St Louis en la ville de Québec, et par devant nous **Guy
Carleton**, Chevalier du Bain, Capitaine Général et Gouverneur
en chef de la Province de Québec et territoires en dépendans en Amérique,
Vice Amiral & Garde du grand Secau d'icelle, &c. &c. &c. Le sieur Michel Blais
du District de Québec, Propriétaire de vingt cinq arpens de front sur quatre
lieues de profondeur, à prendre dans cent dix neuf arpens de front sur la
même profondeur, bornés par devant au sud de la Rivière du Sud et
par derrière aux terres non concédées, les quels cent dix neuf arpens composent
la quatrième partie de la seigneurie de la Rivière du Sud, concédée par la
Compagnie, au sieur De Montmagny, chevalier de l'ordre de St Jean de
Jerusalem, le cinquième jour de may mil sept cent quarante six, et la
moitié de la seigneurie particulière joignant la précédente, concédée par
M^{re} le chevalier de Callières et Jean Rochart Gouverneur Général et Intendant
au sieur de l'Épinay le septième jour d'août mil sept cent un. Lequel des
sieurs comparant nous a dit qu'il comparait pour rendre et porter
au Roy au château St Louis de Québec, à cause des dix vingt cinq arpens
de front sur quatre lieues de profondeur, faisant en superficie trois mil
six cent arpens en fief & seigneurie, relevant en plein fief de son domaine,
à charge de foy et hommage, comme étant démembrés tant de la seigneurie
de

De la rivière du sud, Concéde^{en} en mil sept cens quarante six, d'une
lieue et demie de front sur quatre lieues de profondeur, situées du côté
du sud du fleuve St Laurent, vis à vis les îles aux oyas, dont il nous a
présenté Copie du titre primitif, que du fief et seigneurie particulier
joignant la seigneurie précédente Concéde^{en} en mil sept
cens un, dont il nous a également présenté Copie du
titre primitif, Et nous a en outre présenté pour titre de
propriété, Primo; un Contrat passé devant Abel Michon
Notaire et témoins le dix six mil sept cens quarante
trois, de vente par le sieur Charles Couillard de Beaumont
et Demoiselle Marie Madeleine Couillard Després son
épouse, au dit sieur Comparant, de huit arpens cinq
perches, portions des dits fiefs appartenans à la dite Dame,
comme fille & héritière de feu Jacques Couillard Després et
Demoiselle Elisabeth Lemieux ses père et mère, aux quels
dits père et mère la totalité des dits cent dix neuf arpens
était échue comme héritiers de feu sieur Jean Baptiste
Couillard de Spinay, frère Consanguin du dit sieur
Jacques Couillard Després père. La dite acquisition faite
moionnant la somme de cinq cens soixante livres de
principal et dix livres d'ingles. Ensuite du quel Contrat
de vente est la quittance de M^r Daine Directeur du Domaine
du Roy, du vingt cinq janvier mil sept cens cinquante
trois, du Droit de quint au par le dit sieur Comparant
pour raison de la dite acquisition. Secundo; un
Contrat passé pardevant Evêque Notaire & témoins le
dix sept arpent mil sept cens cinquante cinq, de vente
par Jean Baptiste Damour et Therese Valleran son épouse,
Elisabeth Damour, Augustin Damour et Michel Damour;
au

au dit Sieur Comparant, de tous et chacuns les droits successifs
qu'ils pourraient avoir, prétendre et espérer leur avenir et
le leur dans une partie de fief de la Rivière du Sud

Consistant en huit arpens et demi de front sur toute la
profondeur du dit fief aux dits vendeurs appartenans comme
enfants et héritiers de feu Bernard D'Amour leur pere, la
dite acquisition faite moyennant la somme de cinq cens
livres tournois; Ensuite du quel Contrat de vente est la
quittance de Guillaume Grant Ecuier député Receveur
général du domaine et des revenus de sa Majesté, en date
du quinze de ce mois, du droit de quint dû par le dit Sieur
Comparant, pour raison de la dite acquisition, montante à la
Somme de cinq cens livres tournois, égale à celle de vingt
trois livres deux shillings onze pennes courans Cy.....

£ 22 2 11

Sont le droit de quint monte à la somme de cent livres
tournois, égale à celle de quatre livres douze shillings huit
pennes courans Cy.....

4 12 8

sur la quelle somme a été remis avec l'approbation de son
Excellence le Gouverneur en chef, conformément à l'ancien usage,
le tiers montant à la somme de trente trois livres six sols
huit Deniers tournois égale à celle d'une livre dix shillings
deux pennes courans Cy.....

1 10 10

De sorte que la quittance du dit Receveur général est de la
somme de cinquante six livres quinze sols quatre deniers
tournois, égale à celle de trois livres un shilling huit pennes
courans Cy.....

3 1 8

qu'il a seulement reçu, ainsi qu'il apert par sa quittance
que le dit Sieur Comparant nous a représenté. Sorti, un
autre Contrat passé pardevant M^r Saultant Notaire
et

Et son Confrere le vingtième jour de Mars mil sept. Cens
Cinquante six, de vente par le sieur Etienne Trotier Beaubien
& Marie Louise Damois deplaine son épouse, de la part et
Portion revenante à la dite dame Beaubien dans les
Seigneuries de la Riviere du Sud, comme fille et héritière
de Bernard Damois Ecuyer sieur deplaine et d'Elisabeth
Couillard son épouse. la dite acquisition faite moyennant
la somme de deux cens livres; Ensuite du quel Contrat de
Vente est la quittance de Thomas Mills Ecuyer Receveur
Général de sa Majesté, en date du vingt neuvième jour
d'Aoust mil sept cens soixante six, du droit de quint
Dû par le dit sieur Comparant pour raison de la dite
acquisition. Quarto; un acte passé pardevant Abel
Michon Notaire & témoin le dix neuvième jour de juin
mil sept cens trente sept, de partage divis fait entre
Jacques Couillard Després, frere Consanguin et héritier
pour moitié en tous les meubles et immeubles délaissés
par feu Jean Baptiste Couillard de Lépinay, et Louis
Couillard neveu du dit feu sieur De Lépinay, venant
à la dite Succession par représentation de feu Louis
Couillard son pere et frere germain du dit feu sieur
De Lépinay, faisant tant pour lui que comme tuteur
et chargé de procuration des ses freres et sœurs, de
la moitié de la seigneurie de la Riviere du Sud, Seize
Sur le fleuve S^t Laurent, et de la totalité de la
seigneurie particulliere y joignante appartenans et
dependans de la dite Succession De Lépinay, dont les
Parties ne seront tenues pour leurs parts et portions, de part
et d'autre; d'aucunes redevances, que ce qui est porté par
les

les titres que les parties en possèdent, et en demeureront, chacun
en droit soi, plein et entier possesseur, sans uas que leurs héritiers
et ayans cause. Quinto; un acte passé pardevant le dit Michel
Notaire & témoins, de partage divis fait entre Jacques Couillard
Després, fils aîné de feu Jacques Couillard Després, et ses frères et
sœurs, en date du vingt huitième jour d'octobre mil sept cens
quarante deux, de cent dix neuf arpens de front sur quatre
lieues de profondeur en fief et seigneurie, qui étaient advenues
à leur dit père, de la succession de Lepinay. Sexto; l'acte de
foy et hommage qu'a porté et rendu à Sa Majesté très
chrétienne, le dit sieur Comparant entre les mains de
M^r Pigot Intendant le vingt septième jour de janvier mil
sept cens cinquante trois, comme Vassal et homme lige
du Roy, à cause de sa première acquisition de huit arpens
cinq perches de front sur quatre lieues de profondeur,
en fief & seigneurie, du dix juin mil sept cens quarante
trois, démembrés des dits cent dix neuf arpens de seigneurie
provenans de la succession de Lepinay; & Septimo; l'acte
d'aveu et d'homologation qu'a fourni le dit sieur Comparant
après sa réception en foy et hommage, entre les mains du
dit Intendant le premier février mil sept cens cinquante
trois; qui sont tous les titres que le dit sieur Comparant
a dit avoir à nous représenter, Nous suppliant qu'il
nous plaide le recevoir à la dite foy et hommage, aiant
satisfait, comme dit est, aux droits dus au dit Domaine
pour ses trois acquisitions de vingt cinq arpens de front
sur quatre lieues de profondeur, faisant en total trois mille
six cens arpens de terre en fief et seigneurie, relevant en
plein fief de Sa dite Majesté; Et à l'instant s'étant
mis

mis en dessein de Vassal, s'est nu, sans épée, épérons et un
genou en terre, aurait dit à haute et intelligible voix, qu'il
rendait et portait entre nos mains la foy et hommage, qu'il
est tenu rendre & porter au Roy au Château St Louis de
Québec, à cause des dix vingt cinq arpens sur quatre lieues de
profondeur de fief et Seigneurie qu'il possède, dénombrés des
dix deux fiefs & Seigneuries de la Rivière du Sud à la quelle
foy & hommage nous l'avons reçu et recevons par ses parents,
sans les droits du Roy en autre chose, et de l'autre en tous,
et a fait le serment entre nos mains, de bien et fidèlement
servir la Majesté et de nous avertir nous et nos successeurs,
s'il apprenait qu'il se feroit quelque chose contre son service;
Et le dit fief comparant s'est obligé de fournir son aveu
et dénombrement dans les quarante jours suivant les anciens
Lois, Coutumes et usages de cette Province, dont euec tout
le dit fief comparant nous a requis acte, que nous lui
avons accordé. Et le dit fief comparant signé avec
nous.

Michel Leves Guy Carteton
M^{re} Mygar.

Par ordre de son Excellence
P. Bouché

Officier à la Confédération des Vassaux Lévins

Copie de l'aveu et dénombrement

P. B.

Placé à la Bibliothèque de la Seigneurie de St Louis de Québec pour être
à la date du 10 novembre 1777 P. B.

Annexe 25 – Plan du 14 novembre 1784 de la route de l'église neuve
de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, dressé par Jean Renaud, grand voyer
(BanQ : E2, S2, D2215)



Procès-verbal du 14 novembre 1784 de Jean Renaud, grand voyer,
accompagnant son plan pour la route depuis le chemin du nord jusqu'à l'église neuve

L'an Milles sept cent quatre Vingt quatre le
quatorze novembre avant midy, Nous Jean Renaud
Jug. Juge de paix pour la Majesté en cette province
et Juge du district de Québec nous sommes expressément transportés
à la paroisse de St Pierre Rivière d'usud à la requête des
cy des sous nommés du 27. avril dernier. savoir des Sieurs
Michel Blais ^{seigneur} des milices de la dite paroisse Jean
Baptiste Blais Lieutenant, René Piquart, Jacques
Biquart, Jean St. Dubé, Ant. Morin, Joseph Blais
Louis Blais, Louis Fontaine Simon Veurnier, Jos. Blais
M^{re} Blais André Blais M^{re} Jabbert, Jy. B. Bellanger
M^{re} Sébastien Morin, Jy. L. Etienneau, Ant. Etienneau
Ant. Gervais Augustin Bouchard, St. Mathieu Jean
J^{re} Fontaine tous habitants de la dite paroisse. La dite
requête signer pour eux par Jos. Rivier St. Pierre
portant qu'il veut ^{plan} leur accorder un chemin de route
depuis le chemin du Nord jusqu'à la Rivière d'usud entre
les terres d'Andr. Biquart et Jean St. Leconte faisant
environ 200 arpens dans l'alignement, de la traverser la
dite Rivière d'usud au sud ouest de Jos. à M^{re} Samara
de Fontaine la dite route suit l'alignement entre les terres

Jean Blanchet & P^{re} Martin jusqu'au chemin de
Rue au Sud de la dite Rivière du Sud environ vingt arpents
de la tour au Sud en ligne droite dans le chemin du Riv au Sud ou
environ quatre arpents & puis continuant la dite route de
la ligne entre augmentin Bouchard d'autre Talbot jusqu'
l'Eglise neuve que la dite paroisse fait actuellement
bâtie, environ 8 arpents; Etant dans le même endroit
aupres de la vieille Eglise ou la P^{re} Martin se céléroit
à l'usage d'elle, le dit Capitaine Michel Odier a publié à
haut voix que ceux d'entre les habitants qui pourroient
avoir quelques propositions à ce que la dite Route passe
dans les endroits cy dessus désignés qu'ils eussent à se présenter
devant nous, & entre leurs dits d'avis & raisons & que
nous serions prêts à les écouter & à aller avec eux pour
visiter les lieux qu'ils pourroient proposer à ce que
dans la requête cy dessus, mais qu'après que l'assemblée
nombreuse à la porte de l'Eglise & que nous ayons vu
un terrain suffisant & dit d'avis & raisons par un seul ou
présenté devant nous, dequoy nous prenons acte, & nous
quitout le monde de la dite paroisse sont content que
la dite route passe ainsi qu'il est dit dans la dite requête
ensuite nous avons été avec le dit Capitaine Michel Odier
visiter les lieux, qui nous ont paru propres à cette route
de l'apais de la Rivière & des bords de chaque bord de
bons & même plus avantageux & moins dangereux que
par tout ailleurs; C'est pourquoy nous avons
est de l'utilité & de l'usage public de la dite paroisse &
particuliers que la dite route soit placée ainsi qu'il
est, nous ordonnons aux propriétaires des terres
où la route doit passer de leur donner passage & de leur

Annexe 26 – Lettre du 30 mars 1784 du curé Bédard à Mgr Briand

Monseigneur,

Il a été question hier [soit le 29 mars 1784] dans une assemblée de conclure le marché pour la bâtisse de l'église. **Les syndics du nord et toute cette partie demandèrent jour d'avis, pour supplier votre grandeur de permettre qu'elle restât où elle a toujours été**, ils m'ont présenté les voix pour cette place qui l'emportent de onze sur celles de ceux qui paroissent s'y opposer.

Quant à moi **dont le sentiment doit être regardé comme entièrement désintéressé**, si votre grandeur me permettoit de dire ce que je pense **à en juger par ladite position où je connois être les esprits**, j'oserois vous exposer, Monseigneur, **qu'il en résulteroit des suites bien moins fâcheuses**.

Premièrement ça été la première demande de ceux du sud; un certain nombre le déclare encore ouvertement. D'autres le désirent, et n'osent le déclarer par politique, quelques-uns aboyent, il est vrai, c'est qu'ils croient qu'il faut le faire. **Après avoir fait beaucoup de bruit pour le sud, mais intérieurement ils en seroient bien aise**.

Secondement, la place du sud n'est commode pour aucun : le plus proche voisin a plus de vingt-cinq arpents, les étrangers même qu'y passent, en témoignent leur étonnement.

Troisièmement, la place où elle a toujours été est à la commodité de tous, il n'y a aucun qui ne l'avoue, **elle a toujours plu à tout le monde**.

Mais, dit-on, il y a un presbitere de fait, qu'importe, chacun y est pour la cotte part; **c'est une trop petite raison pour renoncer pour toujours à la commodité. Il faudra, ajoute-t-on, toujours recommencer. Cette raison ne nous frappe pas** : nous qui batissons, nous serons morts, quand elle manquera; nos enfants qui y trouveront leur avantage, feront comme nous.

Je pourrais ajouter que **les esprits tant du nord qu'une partie du sud sont si éloignés de travailler au sud que quelques uns même du sud ont déjà abandonné leur banc** : c'est un fait. **Tous ceux du nord sont déterminés à le faire**, et l'auroient déjà fait, si je ne les avais retenus. Ils ajoutent même (je ne le marque à votre grandeur qu'avec peine), **qu'ils préfèreront faire plusieurs lieuës pour aller à la messe ailleurs, plutôt que de ne jamais y aller**. Et que s'ils y travaillent ce ne sera que par la force la plus violente de la justice. S'il n'y avait qu'un petit nombre dans ces dispositions, je ne le marqueroit pas.

S'il plaisait à votre grandeur, d'allouer ces raisons, je pense bien que je ne serois pas ami de tous : peu m'importe; j'en serois quitte à me sauver à la St-Michel [le 29 septembre], un autre viendroit cueillir des fruits de paix.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, Monseigneur, de votre grandeur le très humble et très obéissant serviteur.

À St.Pierre 30 mars 1784
Bédard ptre

**Annexe 27 – Jugement final du 6 novembre 1784 dans l'affaire Augustin Blanchet
contre la Fabrique de Saint-Pierre**

Augustin Blanchet et
marie Angelique Gilbert sa femme
Contre
Les Sieurs Cure et Marguilliers
de la fabrique de St. Pierre Riviere
et de St. Michel Blay
Guillaume Blanchet son fils à la fabrique de l'Eglise St. Pierre d'une part
d'un aspect de front en superficie et d'un de hauteur par devant Abel Michon
No¹ le 7. février 1713, un autre acte par devant le même No² le 25. 3^{me} 1716
qui approuve la donation faite à la fabrique de St. Pierre par le testament de Pierre
Blanchet d'un terrain contenant six arpents en superficie pour la bâtisse de
l'Eglise, presbytère, sacristie et autres dépendances de celle d'acquiesçant la possession
d'un chemin et la jouissance d'un bois appartenant au dit St. Pierre Michon
à perpétuité. par la d^e fabrique, par lequel acte il est dit que le dit terrain doit être
celui appartenant d'ancienneté par la d^e fabrique d'acquiesçant, les Contes de St. Pierre
présentés par M^{rs} G^{rs} Guillot de l'Eglise de St. Pierre Blanchet pour dériver la
même No³ le 22. août 1718. Ayant en son Procès verbal et plan
signés de l'aspect par M^{rs} Jacques Macinty représentant pour en date du 2. may 17^{me}
en l'absence de la règle de cette d^e par du tout au dit même mais par lequel il est
conclut que le terrain doit être retourné à la fabrique de l'Eglise St. Pierre au

Contient que les arpente quatre vingt une perches en superficie, est d'opinion que
la plainte contenue en la declaration des demandeurs, portant que lad. fabrique
jouirait de ses arpents de terre en superficie de plus que ne portent ses titres est
mal fondée, puisque par les deux titres de donation y dessus spécifiés, lad.
fabrique possède même de terrain qu'elle ne portait. - Que les deux titres de
donation ne faisant aucune mention quel cas de changement d'Eglise et de
Presbytère le terrain donné à la fabrique reviendrait aux donataires ou à leurs
heirs et ayens cause, les demandeurs ne peuvent ny rien prétendre, la Propriété
du dit terrain restant toujours à lad. fabrique ou à celui qui la représente. Que
l'extrait des registres de la fabrique St. Pierre ne parait pas un titre suffisant
pour lui prouver la Propriété du bien que les donataires s'étaient réservés pour
eux leurs heirs et ayens cause à perpétuité, et en faveur des demandeurs, n'ayant
même qu'il ne parait pas aucun titre authentique que Pierre Blanchet ait
renoncé à la propriété du dit bien, qu'il parait juste qu'Augustin Blanchet, demandeur
les heirs et ayens cause profitent du dit bien puisqu'il leur a été prouvé par les
anciennes comme une reconnaissance de la donation par eux faite à la d. fabrique
le dit Augustin Blanchet devant être considéré comme fondateur de la d. Eglise
St. Pierre. D'après ces considérations la Cour deboute les demandeurs de
leur demande pour mise du terrain qu'ils réclament, lequel a été donné par
leurs ancêtres sans aucunes réserves, le faisant maintenant le dit Michel Blais dans
la jouissance et propriété du dit terrain assigné au plan figuratif dressé par
le d. le premier M. Parly et par lui échange avec la d. fabrique par Contrat passé
devant M. Lhuquet No. le 28. Aoust 1783. Ordonne que le d. Augustin Blanchet ses
heirs et ayens cause jouiront à perpétuité d'un bien dans la nouvelle Eglise du St. Pierre
à l'opposite de celui du Seigneur sans payer aucunes redevances, Ordonne en outre
que Chaque partie payera ses propres frais, que les frais de l'arpenteur soient
payés par les demandeurs ayant mal à propos mis en fait que la fabrique
jouirait de ses arpents de plus que ne portaient ses titres et que les frais du
Greffier soient payés comme suit, savoir les deux tiers par les demandeurs et un
tiers par les défendeurs.

Annexe 28 – Actes de sépulture de Michel Blais père et fils

Certificats de sépulture de Michel Blais père (inhumé le 8 septembre 1783 dans l'ancienne église) et de Michel Blais fils (inhumé le 19 septembre 1814 dans la troisième église)

Le huit septembre mil sept cent quatre vingt trois [1783-09-08] par nous soussigné prêtre a été inhumé dans l'église de cette paroisse le corps de S^r Michel Blais capitaine de milice de cette paroisse **décédé le cinq du courant** après s'être confessé et avoir reçu le S^t Viatique et l'Extrême onction, époux de Marie Lizote âgé environ de **soixante douze ans [en réalité, 69 ans]**. Étaient présents les S^r Pierre Perrault [curé de Saint-Thomas] qui a signé avec nous et plusieurs autres qui ont déclaré ne sçavoir signer.

(Signé) Pierre Perrault Bédard ptre [curé de Saint-Pierre]

Le huit septembre mil sept cent quatre vingt trois [1783-09-08] par nous soussigné prêtre a été inhumé dans l'église de cette paroisse le corps de S^r Michel Blais capitaine de milice de cette paroisse **décédé le cinq du courant** après s'être confessé et avoir reçu le S^t Viatique et l'Extrême onction, époux de Marie Lizote âgé environ de **soixante douze ans [en réalité, 69 ans]**. Étaient présents les S^r Pierre Perrault [curé de Saint-Thomas] qui a signé avec nous et plusieurs autres qui ont déclaré ne sçavoir signer.

(Signé) Pierre Perrault Bédard ptre [curé de Saint-Pierre]

Le dix-neuf septembre mil huit cent quatorze [1814-09-19] par nous prêtre soussigné curé de St. François Rivière du Sud a été inhumé dans + le cimetière [dans la marge : + l'église] de cette paroisse le corps de Michel Blais capitaine de cette paroisse **décédé d'avant hier** muni du sacrement de l'Extrême onction **âgé de soixante et huit ans** présents à l'inhumation Sieur Jean-Baptiste Lavignon ecclésiastique, André Blanchet qui ont signé avec nous et beaucoup d'autres qui n'ont su signer de ce enquis.

(Signé) Jean Bte Lavignon clerc, Ferréol Roy, Jh Fraser, J. Létourneau, Vallée ptre curé [de Saint-Pierre], H. Cornélius ptre [curé de Saint-François]

Le dix-neuf septembre mil huit cent quatorze [1814-09-19] par nous prêtre soussigné curé de St. François Rivière du Sud a été inhumé dans + le cimetière [dans la marge : + l'église] de cette paroisse le corps de Michel Blais capitaine de cette paroisse **décédé d'avant hier** muni du sacrement de l'Extrême onction **âgé de soixante et huit ans** présents à l'inhumation Sieur Jean-Baptiste Lavignon ecclésiastique, André Blanchet qui ont signé avec nous et beaucoup d'autres qui n'ont su signer de ce enquis.

Jean Bte Lavignon, clerc [né en France, professeur et directeur dès 1806 du collège classique situé au sud de l'église]

André Blanchet [un arrière-petit-fils du pionnier Pierre Blanchet]

Jh Fraser [époux d'une arrière-petite-fille du pionnier Jacques Talbot dit Gervais]

Ferréol Roy [époux de Charlotte Talbot, nièce du défunt; député de 1804 à 1820; fils du seigneur de Beaumont]

? Têtu JC Létourneau [signature correspondant à celle du notaire Jean-Charles Létourneau]

Vallée ptre curé [de Saint-Pierre] H. Cornélius ptre [curé de Saint-François]

Annexe 29 – « Le capitaine Michel Blais est un homme terrible... »

**(Extrait d'une lettre transmise à l'évêque par le curé Michel Paquet,
le 21 novembre 1803, au sujet des exigences abusives de Michel Blais fils
lors de la distribution du pain bénit⁹⁶)**

« Le capitaine Michel Blais est un homme terrible, qu'il y a déjà 1, 2 ou 3 ans qu'il exige que le bedeau lui mette son morceau de pain bénit toujours sur son banc, même s'il est absent.

Je m'y refuse, car ce n'est pas l'usage et le capitaine n'a pas plus de privilège que les autres et que Mgr, chef de l'église, prend lui-même le pain dans la corbeille qu'on lui présente.

Finalement, un dimanche, le capitaine fit politesse à plusieurs personnes de manière que le banc du capitaine se trouva rempli et il fut obligé d'aller se mettre dans un autre banc qu'il a à lui dans la nef. À la distribution du pain bénit, le bedeau donna le pain bénit aux personnes qui étaient dans le banc royal sans aucune distinction, continua la distribution. Quand il fut arrivé au capitaine dans son banc, **lui présenta le gros morceau, mais ce monsieur n'en voulut pas, obligea le bedeau à retourner mettre son morceau de pain bénit sur le banc royal.**

Que dois-je faire, sinon d'informer votre Grandeur du fait et de décider de quelle manière je dois m'y prendre **pour remédier à cet abus** ou plutôt de prier votre Grandeur d'y remédier elle-même. »

(Ajout en post-scriptum)

« J'avais dessein de demander que votre Grandeur ordonne de mettre comme le dit le Rituel, le pain bénit à la porte de l'église, en dedans assez haut pour que les animaux n'en mangent point, si toutefois ce serait praticable ».

[Extrait de l'ouvrage suivant : Lavoie Beaumont, Colombe et autres. À Saint-Pierre-du-Sud 1785-1985. On se rappelle, Montmagny, Ateliers Marquis, 1985, pp. 248-249.]

96 Pour en savoir plus sur la coutume de la distribution du pain bénit, présente dans les paroisses dès les débuts de la Nouvelle-France, voir Verreault, C. (1988). La meilleure façon d'ambitionner sur le pain bénit....Québec français,(71), 92–93.
<https://id.erudit.org/iderudit/45263ac>

**Annexe 30 – Plan du 25 juin 1849 du chemin du Roi au nord de la rivière du Sud
et du chemin demandé à l'endroit nommé le Côteau
dans la paroisse de Saint-Pierre (dressé par François Têtu, arp-géo.,)**



Ce plan peut être vu dans son intégralité et zoomé sur le site Web de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BanQ) à l'adresse suivante: <https://advitam.banq.qc.ca/notice/418141>

Ce plan en couleurs présente un intérêt historique indéniable pour les paroissiens de Saint-Pierre. Dressé à l'échelle de 8 arpents au pouce, par un professionnel arpenteur-géomètre, sa fidélité à la réalité et son authenticité peuvent difficilement être mises en doute. Plusieurs propriétaires y sont identifiés, dont Michel et Thomas Blanchet (la terre de l'ancêtre Pierre Blanchet et de l'ancienne église), la terre de la Fabrique du côté est et celle d'Édouard Bouffard du côté ouest (le grand-père de Maria Bouffard, ma grand-mère maternelle et épouse d'Hormidas Blais; ancienne terre de Marie Fournier en 1784). On y voit aussi la route conduisant à la nouvelle église construite au sud de la rivière du Sud en 1784-85.

UNE ÉGLISE MAJESTUEUSE ET SOLIDE COMME LE ROC APRÈS PLUS DE DEUX SIÈCLES D'EXISTENCE



Église de Saint-Pierre-du-Sud

L'église de Saint-Pierre-du-Sud est un lieu de culte catholique construit en 1784 et 1785. L'édifice en pierre crépie présente un plan en croix latine composé d'une nef à un vaisseau, d'un transept et d'un chœur en saillie terminé par une abside en hémicycle. La façade, très simple, est percée d'une porte centrale et d'une rosace encadrée de niches. Elle est couronnée d'un clocher, qui surmonte le faîte du toit à deux versants droits. Dès l'origine, la sacristie était située dans un bâtiment greffé à l'abside plutôt que dans un espace délimité par une cloison à l'arrière du sanctuaire. Cette pratique, encouragée par Mgr Briand, permettait de dégager le chœur. De plan rectangulaire à un étage et demi, elle est coiffée d'un toit à deux versants droits. Implantée face au chemin public, cette église se situe dans le noyau villageois de la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud. Ce bien est classé immeuble patrimonial depuis 1978.

(Culture et communications Québec, Répertoire du patrimoine culturel du Québec)

Les chefs de famille de Saint-Pierre ayant participé à sa construction par la fourniture de matériaux, deniers et journées de corvée :

- 13 chefs de famille **BLAIS**,
- 11 chefs de famille **PICARD DIT DESTROISMAISONS**
- 10 chefs de famille **MORIN**
- 6 chefs de famille **Blanchet**
- 4 chefs de famille **Talbot dit Gervais**
- 4 chefs de famille **CLOUTIER**
- 4 chefs de famille **GAGNÉ DIT BELLAVANCE**
- 4 chefs de famille **LANGLOIS**
- 3 chefs de famille **LAPRISE**
- 3 chefs de famille **FOURNIER**
- 3 chefs de famille **LÉTOURNEAU**